

Questionnaires et réponses sur

Les formations, initiale et continue, des agents publics locaux (APL) et

La formation des élus locaux en Europe

Remarque :

Cette étude couvre :

- **33 Etats européens**, dont la quasi-totalité des Etats-membres de l'**Union européenne**, pour les réponses au questionnaire n°1 (*La formation initiale des APL*),
- **32** pour les réponses au questionnaire n°2 (*La formation continue des APL*)
- et **31** pour les réponses au questionnaire n°3 (*La formation des élus locaux*).

I – Questionnaire n°1 : La formation initiale des agents publics locaux 4

A) Texte du questionnaire vierge	4
B) Tableaux et annexes des réponses	15
Tableaux n°1 et n° 1 bis et Annexe n°1	15
Tableau n°2	28
Tableau n°3 et Annexe n°2	33
Tableau n°4	51
Tableau n°5 et Annexe n°3	56

Tableau n°6 et Annexe n°4	63
Tableau n°7-1 et Annexe n°5	74
Tableau n°7-2 A, B, C et D	80
Tableau n°8 et Annexe n°6	93
Tableau n°9 et Annexe n°7	112
Tableau n°10 et Annexe n°8	122
Tableau n°11-1 et Annexe n°9	131
Tableau n°11-2	142
Tableau n°12 et Annexe n°10	146
Tableau n°13-1	154
Tableau n°13-2	160

II – Questionnaire n°2 : La formation continue des agents publics locaux **164**

A) Texte du questionnaire vierge **164**

B) Tableaux et annexes des réponses **172**

Tableau n°1 et Annexe n°1	172
Tableau n°2 et Annexe n°2	200
Tableau n°3 et Annexe n°3	215
Tableau n°4	226
Tableau n°5 et Annexe n°4	249
Tableau 6 A, B, C et D	255
Tableau n°7 et Annexe n°5	271
Tableau n°8 et Annexe n°6	285
Tableau n°9 et Annexe n°7	292
Tableau n°10 et Annexe n°8	301
Tableau n°11 et Annexe n°9	317
Tableaux n°12-1 et n°12-2	325

III – Questionnaire n°3 : la formation des élus locaux	334
A) Texte du questionnaire vierge	334
B) Tableaux et annexes des réponses	349
Tableaux n°1-1 et Annexe n°1	349
Tableaux n° 1-2 et 1-3 et Annexe n°2	358
Tableaux n° 2-1 et 2-2 et Annexe n°3	370
Tableau n° 2-3	380
Tableau n° 2-4	384
Tableau n°3 A et B et Annexe n°4	388
Tableau n°4 et Annexe n°5	403
Tableau n°5 et Annexe n°6	413
Tableau n°6 et Annexe n°7	422
Tableau 7 A, B, C et D	432
Tableau n°8 et Annexe n°8	460
Tableau n°9	467
Tableau n°10 et Annexe n°9	472
Tableaux n°11-1 et 11-2 et Annexe n°10	479
Tableau n°12 et Annexe n°11	492
Tableaux n°13-1 et 13-2	499

Questionnaire n°1 : La formation initiale des agents publics locaux

A) Texte du questionnaire vierge

I -Présentation de l'État

1. État _____
2. Nombre d'habitants _____
NB : indiquez le nombre exact et complet
3. Nombre global d'agents publics (AP)

Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total

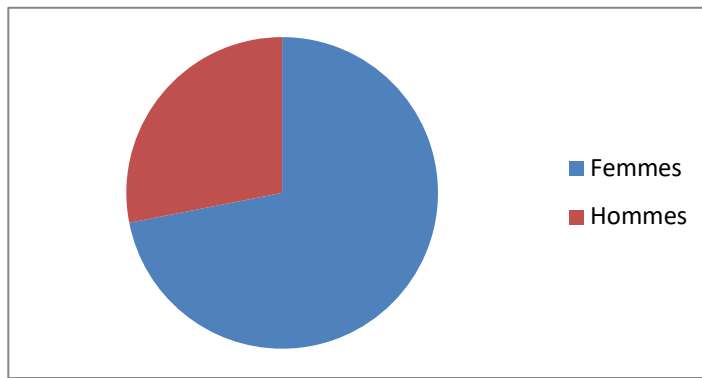
NB : indiquez le nombre en milliers.

Source officielle ☐, précisez: _____

Source non officielle ☐, précisez: _____

Il n'y a pas d'information ☐

II -



Principaux pourcentages

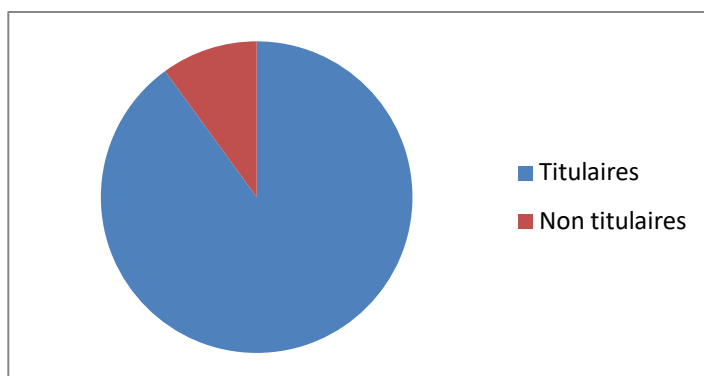
4. Graphique sur le genre des agents publics locaux (APL)

Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

5. Graphique des APL titulaires et des APL non titulaires



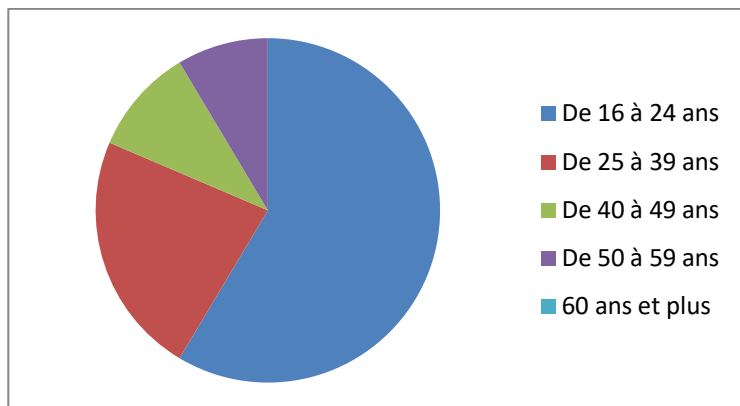
Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

6. Graphique sur l'âge moyen des APL¹

¹ Les tranches des âges peuvent varier conformément aux données à disposition.



Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

III - Fondement de la formation initiale

7. Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ?

OUI ☐

NON ☐

8. Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le type de texte fondant la formation initiale des APL.

Plusieurs réponses sont possibles)

Constitution ☐ _____

Loi ☐ _____

Règlement ☐ _____

Autre ☐, précisez : _____

9. Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ?

OUI ☐

NON ☐

Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)

10. La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ?

OUI ☐, précisez : _____

NON ☐

IV - Nature de la formation initiale

11. Existe-t-il un droit individuel à la formation initiale ?

OUI ☐

NON ☐

12. Quelles sont les modalités de la formation initiale des APL ?

Cours ☐

Stages ☐

Modules ☐

Autre ☐, précisez : _____

13. Ces formations initiales donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ?

OUI ☐, précisez : _____

NON ☐

V - Organismes qui gèrent la formation initiale

14. Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation initiale des APL ?

Publique ☐

Privée ☐

Les deux ☐, précisez : _____

15. Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Ecole d'administration ☐

Université ☐

Fédération de collectivités locales ☐

Associations ☐

ONG ☐

Autres ☐, précisez : _____

VI - Organismes de formation initiale et nombre des APL formés par an

16. Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays (**indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important**)

	Institution (nom exact)	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée (en heure, jour, semaine ou mois)	Responsable	Adresse postale	Téléphone	Page web	Courriel
1								
2								
...								

17. Nombre des APL en formation initiale par an _____

VII - Domaines et catégories des formations initiales

18. Quels sont les domaines de formation initiale des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Management public ☐

Politiques publiques ☐

Droit public ☐

Sociologie des organisations ☐

Géographie ☐

Economie ☐

Finances publiques ☐

Informatique et numérique ☐

Autres ☐, précisez : _____

19. Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Pilotage et gestion des ressources ☐

Management stratégique ☐

Europe ☐

Politiques sociales d'autonomie ☐

Lutte contre les exclusions ☐

Politiques sociales de l'enfance ☐

Urbanisme et aménagement ☐

Développement durable ☐

Développement économique des territoires ☐

Déplacements et transports publics ☐

Action éducative ☐

Culture ☐

Santé ☐

Affaires juridiques et Citoyenneté ☐

Ingénierie écologique ☐

Eau/assainissement ☐

Energie ☐

Architecture, bâtiment et logistique ☐

Infrastructures publiques et réseaux ☐

Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs ☐

Sécurité et police municipale ☐

Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles ☐

Autres ☐, précisez : _____

20. Indiquez les principales catégories d'APL (si une dénomination est difficile à traduire en anglais ou en français, indiquez sa mention dans votre langue nationale, assortie d'une courte explication) :

VIII - Intérêt, moment et durée de la formation initiale

21. L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par :
 Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel ☐
 Titularisation ☐
 Autre ☐, précisez : _____
22. A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL?
 Dès la prise de fonctions ☐
 Dans les 6 mois de la prise de fonctions ☐
 Dans l'année de la prise de fonctions ☐
 Dans les deux années de la prise de fonctions ☐
 Autre ☐, précisez : _____
23. Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ?
 Précisez : _____

IX - Statut du « fonctionnaire stagiaire »² ou similaire

24. Existe-t-il un statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire ?
 OUI ☐
 NON ☐

X - Cas particuliers des APL en formation initiale

25. Un régime particulier est-il accordé à la formation initiale des APL atteints de handicaps ou de maladies ?
 OUI ☐
 NON ☐

² Les « fonctionnaires stagiaires » sont des agents qui ont satisfait à l'une des procédures de recrutement dans la fonction publique, le plus souvent par la voie d'un concours. Ils ont vocation à être titularisés après la période probatoire ou la période de formation dans une école du service public, fixée, le plus souvent, par le statut dans lequel ils ont été recrutés. A ce titre, ils perçoivent une rémunération dès leur nomination.

SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ? (précisez) _____

26. Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez) _____

27. Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, précisez : _____

28. Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, précisez _____

XI - Endroit de la formation initiale

29. Où les APL doivent-ils suivre la formation ?

Sur leur lieu de travail ☐

Dans un centre de formation ☐, précisez, lequel ? _____

Dans un lieu différent ☐, précisez, lequel ? _____

30. Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, précisez l'adresse du site : _____

XII - Rémunération et/ou congé de formation initiale

31. Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ?

OUI ☐
NON ☐

Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ?

Inférieur ☐
Egal ☐
Supérieur ☐

32. Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (**en euro**) ?

33. La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ?
OUI ☐
NON ☐

34. Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation initiale?
En termes d'obligations de service ☐
De durée ☐
D'avancement ☐
De rémunération pour la collectivité locale ☐
Autre ☐, précisez : _____

35. Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ?
OUI ☐
NON ☐

Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez : _____

XIII - Coût de la formation initiale des agents publics locaux

36. Quel est le coût moyen de la formation initiale par agent public local ³ ?

³ En dehors de leur éventuelle rémunération en tant que « fonctionnaire stagiaire ».

Précisez (en euro) : _____

37. Qui paie la formation ?
 L'Etat ☐
 La/les collectivité(s) locale(s), **qui les emploie(nt)** ☐
 L'agent ☐ (**pour une part** ☐, **précisez le pourcentage** : __ %)
 Un parti politique ☐
 Un syndicat ☐
 Une association ☐
 Autre ☐, précisez : _____

XIV – Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux

38. Existe-t-il une évaluation des actions de formation initiale (FI) ?
 OUI ☐
 NON ☐
39. Si OUI, qui évalue la FI ?
 Les stagiaires ☐
 L'organisme dispensant la FI ☐
 La collectivité locale qui emploie le stagiaire ☐
 Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat ☐
 Un organisme privé indépendant ☐
 L'Etat ☐
40. Si OUI, comment évalue-t-on la FI ?
 Par un questionnaire anonyme ☐
 Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé ☐
 Par une enquête collective ☐

41. Cette évaluation est-elle dématérialisée ?
 OUI ☐
 NON ☐
42. Si OUI, quand évalue-t-on la FI ?
 Juste après son déroulement ☐
 Dans la semaine qui suit son déroulement ☐
 Dans le mois qui suit son déroulement ☐
 Dans l'année qui suit son déroulement ☐

B) Tableaux et annexes des réponses

Tableau I	Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3				Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
		Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source	
Allemagne	81.197.500	496.565	1.427.985	4.652.500	voir annexe 1	N/A

Tableau I	Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3				Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
		Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source	
Bulgarie	7.202.198	144.875	32.633	177.508	voir annexe 1	150-170
Croatie	4.284.000	55.253	9.876	65.129	voir annexe 1	NC
Espagne	46.423.000	574.921	1.947.385	2.522.306	voir annexe 1	55.592
Estonie	1.313.271	23.571	5.790	29.361	Ministère des finances (statistiques de 2014) http://www.fin.ee/official-statistics	NC
Finlande	5.493.249	78.767	425.000	928.767	voir annexe 1	15
Flandre (Belgique)	6.444.127	40.325	123.562	163.887	voir annexe 1	N/A
France	64.064.000	2.300.000	1.900.000	5.400.000	NC	NC
Grèce	10.846.979	484.040	82.516	566.556	www.apografi.vap.gov.gr	300
Hongrie	9.865.000	78.600	34.900	113.500	voir annexe 1	N/A

Tableau I	Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3				Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
		Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source	
Irlande	4.595.000	36.338	26.630	62.968	voir annexe 1	/
Islande	332.529	593	N/A	N/A	voir annexe 1	NC
Italie	60.795.612	2.642.261	590.693	3.232.954	voir annexe 1	NC
Lettonie	2.000.000	57.836	109.371	167.207	voir annexe 1	NC
Lituanie	2.888.582	22.045	6.713	28.758	Registre d'état civil https://vrm.lrv.lt/en/activities/civil-service	255
Luxembourg	563.000	NC	NC	NC	voir annexe 1	+/- 200 (189 en 2015)
Malte	425.799	32.847	322	33.169	Ministère de l'administration locale https://dlg.gov.mt	N/A
Moldavie	3.555.159	29.227	13.537	42.764	voir annexe 1	voir annexe 1

Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17						
Tableau I	Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source
	Monténégro	625.266	N/A	NC	NC	NC
	Norvège	5.213.985	5.000	472.000	477.000	SSB : Bureau central des statistiques : https://www.ssb.no/en/omoss
	Pays-Bas	16.980.049	243.518	205.200	448.718	voir annexe 1
	Pologne	38.478.625	182.310	260.744	443.054	Office central des statistiques http://stat.gov.pl/en/
	Portugal	10.347.264	501.908	110.044	658.565	voir annexe 1
	République tchèque	10.546.120	427.000	NC	NC	Ministère des Finances de la République tchèque http://www.mfcr.cz/en/
	Roumanie	20.121.641	61.910	65.349	127.259	voir annexe 1
	Royaume-Uni	65.170.110	2.963.000	2.211.000	5.354.000	voir annexe 1

Tableau I						
Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17						
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3				Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
		Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source	
Russie	146.519.759	713.500	324.300	1.037.800	voir annexe 1	N/A
Serbie	7.114.393	29.295	45.042	74.337	Ministère des Finances, République de Serbie http://www.mfin.gov.rs/? change_lang=en	NC
Slovaquie	5.421.349	267.399	191.617	459.036	Office central des statistiques https://slovak.statistics.sk /wps/portal/ext/home/	38.712 APL (2015) voir annexe 1
Slovénie	2.050.000	153.000	8.000	161.000	Ministère de l'Administration publique http://www.mju.gov.si/en/ /	NC
Suède	9.851.017	240.000	789.000	1.290.000	Statskontoret - L'Agence suédoise pour la gestion publique (2014) http://www.statskontoret .se/InEnglish	NC

Tableau I	Présentation de l'État Q 1 à 3 et Q 17					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre global d'agents publics (AP) Q3				Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
		Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Source	
Turquie	78.741.053	2.813.548	226.621	3.102.046	Département du personnel État www.dpb.gov.tr	N/A
Wallonie (Belgique)	3.563.060	NC	NC	NC	NC	NC

Tableau I bis	Présentation de l'État Q 1 à 3					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Population active	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Pourcentage des AP dans la population active (dont % des APL)
Allemagne	81.197.500	42.213.450	496.565	1.427.985	4.652.500	11 % (3,38 %)
Bulgarie	7.202.198	3.318.340	144.875	32.633	177.508	5,3 % (0,98 %)

Tableau I bis		Présentation de l'État Q 1 à 3				
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Population active	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Pourcentage des AP dans la population active (dont % des APL)
Croatie	4.284.000	1.845.110	55.253	9.876	65.129	3,53 % (0,53 %)
Espagne	46.423.000	23.345.030	574.921	1.947.385	2.522.306	10,8 % (8,34 %)
Estonie	1.313.271	687.170	23.571	5.790	29.361	4,27 % (0,84 %)
Finlande	5.493.249	2.663.000	78.767	425.000	928.767	34,87 % (15,96 %)
Flandre (Belgique)	6.444.127	3.415.387	40.325	123.562	163.887	4,8 % (3,6 %)
France	64.064.000	30.183.770	2.300.000	1.900.000	5.400.000	17,89 % (6,29 %)
Grèce	10.846.979	4.814.000	484.040	82.516	566.556	11,77 % (1,71 %)
Hongrie	9.865.000	4.464.000	78.600	34.900	113.500	2,54 % (0,78 %)
Irlande	4.595.000	2.202.700	36.338	26.630	62.968	2,86 % (1,2 %)
Islande	332.529	189.300	593	N/A	N/A	0,31 % (N/A)

Tableau I bis		Présentation de l'État Q 1 à 3				
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Population active	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Pourcentage des AP dans la population active (dont % des APL)
Italie	60.795.612	25.785.200	2.642.261	590.693	3.232.954	12,5 % (2,29 %)
Lettonie	2.000.000	1.036.590	57.836	109.371	167.207	16,13 % (10,55 %)
Lituanie	2.888.582	1.496.000	22.045	6.713	28.758	1,92 % (0,45 %)
Luxembourg	563.000	268.099	NC	NC	NC	/
Malte	425.799	201.206	32.847	322	33.169	16,48 % (1,6 %)
Moldavie	3.555.159	1.362.900	29.227	13.537	42.764	3,14 % (0,99 %)
Monténégro	625.266	251.740	N/A	NC	NC	/
Norvège	5.213.985	2.804.000	5.000	472.000	477.000	17 % (16,8 %)
Pays-Bas	16.980.049	8.968.000	243.518	205.200	448.718	5 % (2,36 %)

Tableau I bis		Présentation de l'État Q 1 à 3				
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Population active	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Pourcentage des AP dans la population active (dont % des APL)
Pologne	38.478.625	18.820.000	182.310	260.744	443.054	2,35 % (1,38 % %)
Portugal	10.347.264	5.379.280	501.908	110.044	658.565	12,24 % (2 %)
République tchèque	10.546.120	5.341.660	427.000	NC	NC	/
Roumanie	20.121.641	9.529.000	61.910	65.349	127.259	1,33 % (0,68 %)
Royaume-Uni	65.170.110	33.470.000	2.963.000	2.211.000	5.354.000	15,99 % (6,6 %)
Russie	146.519.759	76.754.000	713.500	324.300	1.037.800	1,35 % (0,42 %)
Serbie	7.114.393	3.132.560	29.295	45.042	74.337	2,37 % (1,44 %)
Slovaquie	5.421.349	2.738.420	267.399	191.617	459.036	16,76 % (6,99 %)

Tableau I bis	Présentation de l'État Q 1 à 3					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Population active	Nombre global d'agents publics (AP) Q3			
			Nombre d'AP travaillant pour l'Etat	Nombre d'AP travaillant dans les collectivités locales	Total	Pourcentage des AP dans la population active (dont % des APL)
Slovénie	2.050.000	1.012.620	153.000	8.000	161.000	15,89 % (0,79 %)
Suède	9.851.017	5.146.600	240.000	789.000	1.290.000	25,06 % (15,33 %)
Turquie	78.741.053	28.360.680	2.813.548	226.621	3.102.046	10,94 % (0,79%)
Wallonie (Belgique)	3.563.060	1.781.530	NC	NC	NC	/

Annexe n° 1

Tableau I	Présentation de l'État	
Nom de l'État	Nombre global d'agents publics Q3	Nombre des AP locaux en formation initiale Q17
	Source	
Allemagne	Office fédéral de la statistique (https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/SocietyState/PublicFinanceTaxes/PublicService/PublicService.html?cms_param220448=1724582)	/
Bulgarie	Institut national de la statistique, République de Bulgarie, Sofia, 2014 http://www.nsi.bg/en	/
Croatie	https://uprava.gov.hr/statisticki-prikaz/14431	/
Espagne	Intervention générale de l'administration de l'Etat http://www.igae.pap.minhap.gob.es/sitios/igae/es-ES/Paginas/inicio.aspx	/
Finlande	Ministère des Finances / Employeurs locaux gouvernementaux http://vm.fi/en/frontpage	/
Flandre (Belgique)	http://aps.vlaanderen.be/lokaal/lokale_statistieken.htm	/
Hongrie	Bureau central de statistique de Hongrie https://www.ksh.hu/docs/hun/xstadat/xstadat_evkozi/e_q1	/

	i006.html	
Irlande	http://databank.per.gov.ie/Public_Service_Numbers.aspx?rep=CS	/
Islande	file:///C:/Users/evamarin/Dropbox/Kennsla%202016/OSS%202F%20Skipulag%20og%20stjornun%20stofnanna/Itarefni/samhent%20stjornsysla%202010.pdf	/
Italie	http://www.eticapa.it/eticapa/tag/numero-dipendenti-pubblici-2013/	/
Lettonie	Cabinet des ministres de la République de Lettonie. La Chancellerie d'Etat (2016) http://www.mk.gov.lv/en/content/institution Ministère des Finances de la République de Lettonie (2016). Le salaire moyen des autorités locales : http://www.fm.gov.lv/files/valstsparvaldesdarbasamaksapolitika/Videja%20darba%20samaksa%20pasvaldibas%20un%20to%20padotibas%20iestades_2014.g.4.cet.pdf	/
Luxembourg	Rapports d'activités de l'Administration du Personnel de l'État http://www.fonction-publique.public.lu/fr/publications/circulaires-rapports/	/
Moldavie	http://cancelaria.gov.md/sites/default/files/document/attachments/raport-1158-2014.pdf Rapport concernant la fonction publique et le statut du	En 2014, il y avait 1437 fonctionnaires publics débutants, dont 830 personnes ont bénéficié de cours de formation initiale

	fonctionnaire public (2014)	
Pays-Bas	BZK (2015), Trends en cijfers, deeltijfers. Den Haag : http://kennisopenbaarbestuur.nl/media/198970/Cijfers-2015.pdf	/
Portugal	http://www.dgaep.gov.pt/upload//DEEP/SIEP2015/DGAEP-DEEP_SIEP_2015T4_16022016.pdf	/
Roumanie	Rapport d'activité 2014 de l'Agence nationale des fonctionnaires http://www.anfp.gov.ro/R/Doc/2015/raport%20anfp%202014/Raport_de_activitate_ANFP%202014.pdf	Les nombres des agents publics, bénéficiaires de la formation initiale et de la formation continue, sont déclarés ensemble. Il est donc difficile d'avoir un nombre précis que pour ceux qui sont soit en formation initiale, soit en formation continue
Royaume-Uni	https://www.ons.gov.uk/employmentandlabourmarket/peopleinwork/publicsectorpersonnel	/
Russie	http://www.gks.ru/bgd/free/b04_03/IssWWW.exe/Stg/d06/180.htm	/
Slovaquie	/	Quelques élus locaux sont inclus dans ce chiffre. Source: http://www.avs/rvc.sk

Tableau II	Principaux pourcentages Q 4 à Q 6											
Nom de l'Etat	Genre des agents publics locaux (APL) Q4			Statut Q5			Âge moyen des APL En pourcentage (%) Q6					
	H %	F %	Source	Titulaire %	Non- titulaire %	Source	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Source
Allemagne	43,4	56,6	NC	61	39	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bulgarie	32	68	NC	85	15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Croatie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Espagne	39,52	60,48	NC	55,74	44,26	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Estonie	27,38	72,62	NC	56,46	43,54	N/A	10,24	18,23	23,45	31,47	16,61	NC
Finlande	NC	NC	NC	78	22	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	33,47 (41,356)	66,53 (82,206)	NC	33 (40.771)	67 (82.791)	NC	5,89	31,99	27,4	31,77	2,95	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	53,45	46,55	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Hongrie	49,84	50,16	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Irlande	70	30	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Islande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	5	19	27	30	19	NC
Italie	44,18	55,82	NC	95	5	NC	5	25	32	30	8	NC

Tableau II	Principaux pourcentages Q 4 à Q 6											
	Genre des agents publics locaux (APL) Q4			Statut Q5			Âge moyen des APL En pourcentage (%) Q6					
	H %	F %	Source	Titulaire %	Non- titulaire %	Source	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Source
Lettonie	49,92	50,08	NC	98,52	1,48	NC	49,92	49,92	NC	NC	NC	NC
Lituanie	50,80	49,20	NC	97,07 (6.516)	2,93 (197)	N/A	7,75 (520)	22,33 (1499)	25,01 (1679)	39,94 (2681)	4,97 (334)	N/A
Luxembourg	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Malte	64,91	35,09	NC	62,71	37,29	NC	6,52	45,34	27,33	15,84	4,97	NC
Moldavie	42,9	57,1	NC	57,4	42,6	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Monténégro	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Norvège	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	53,54 (109.866)	46,46 (95.334)	NC	/	100 (tous contractuels de droit privé)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	35	65	NC	91 - 93	7 - 9	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Tableau II	Principaux pourcentages Q 4 à Q 6											
Nom de l'Etat	Genre des agents publics locaux (APL) Q4			Statut Q5			Âge moyen des APL En pourcentage (%) Q6					
	H %	F %	Source	Titulaire %	Non- titulaire %	Source	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Source
Portugal	57	43	NC	92,33 (101.605)	7,77 (8.439)	NC	0,3	9,3 (25-34 ans)	31,2 (35-44 ans)	36,6 (45-54 ans)	21,6 (55-64 ans) et 1% au-delà de 65 ans	NC
République tchèque	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Roumanie	35,46 (45.122)	64,54 (82.137)	NC	96,62 (122.964)	3,38 (4.295)	NC	3,69	23,72	41,55	31,03	0,01	N/A
Royaume-Uni	46,1	53,9	NC	87,1	12,9	http://www.local.gov.uk/documents/10180/6211662/research+-ONS+Quarterly+Public+Sector+Employment+	5,9	Entre 25-34 ans : 14,7	entre 35 - 44 : 26,7	Entre 45 - 54 ans : 31,8 Entre 55 - 64 ans : 18,6	2,3	http://www.lgps.org.uk/lge/aio/18618151

Tableau II	Principaux pourcentages Q 4 à Q 6											
Nom de l'Etat	Genre des agents publics locaux (APL) Q4			Statut Q5			Âge moyen des APL En pourcentage (%) Q6					
	H %	F %	Source	Titulaire %	Non-titulaire %	Source	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Source
						Survey+-+OPSES+2016+Q1+-+summary/749a7be3-3ba6-4769-8f5f-0d4297d02f39						
Russie	24,2	75,8	NC	N/A	N/A	N/A	15,25	27,2	26	27,45	4,1	NC
Serbie	55,6	44,4	NC	74,25	25,75	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Slovaquie	60	40	N/A	80	20	NC	5	15	30	35	15	N/A
Slovénie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Suède	21	79	N/A	N/A	N/A	NC	10,6	20,1	27,3	14	28	NC
Turquie	NC	NC	NC	94,3	5,7	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Wallonie (Belgique)	37,64	62,36	NC	32,36	67,64	NC	6	34	30	27	3	NC

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Allemagne	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X
Bulgarie	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X
Croatie	X	/	/	X	/	/	/	/	N/A	N/A	voir annexe n° 2	/	X
Espagne	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X
Estonie	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Finlande	/	X	/	/	/	/	X	/	NC	NC	voir annexe n° 2	X	/
Flandre (Belgique)	X	/	/	/	X	/	/	/	N/A	/	voir annexe n° 2	/	X
France	X	/	/	X	/	/	/	/	/	N/A	NC	X	/
Grèce	X	/	X Article 103 de la Constitu	X	/	Voir ANX n° 2	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
			tion										
Hongrie	X	/	/	X Loi n°199C-2011 sur les agents publics	X Décret n°174-2011 du 11 août 2011	/	/	/	N/A	N/A	NC	/	X
Irlande	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	X	/
Islande	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Italie	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X
Lettonie	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	X	/
Lituanie	X	/	/	X (Loi sur la fonction publique)	X	X	/	/	/	/	NC	/	X
Luxembourg	X	/	/	X	X	voir ANX n° 2	/	/	N/A	N/A	NC	X	/

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Malte	/	X	/	/	/	/	X	/	X	/	NC	X	/
Moldavie	X	/	/	X	X	voir ANX n° 2	/	/	/	/	/	X	/
Monténégro	X	/	/	X	/	voir ANX n° 2	/	/	N/A	N/A	voir annexe n° 2	/	X
Norvège	X	/	/	X	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X
Pays-Bas	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
				2014 du 20 juin 2014 et n°50-98 du 11 mars 1998									
République tchèque	X	/	NC	NC	NC	NC	/	/	/	/	voir annexe n° 2	X	/

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Roumanie	X	/	/	X Loi n° 188 du 1999 sur Le statut des agents publics	X	/	/	/	/	/	NC	/	X
Royaume- Uni	X	/	/	X	/	/	/	/	/	/	NC	X	/
Russie	X	/	/	X	X Réglem ents munici	voir ANX n° 2	/	/	N/A	N/A	NC	/	X

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
					paux								
Serbie	X	/	/	X	/	Voir ANX n° 2	/	/	N/A	N/A	voir annexe n° 2	X	/
Slovaquie	X	/	/	X Loi sur le travail n° 311/2011	/	/	/	/	/	NC	voir annexe n° 2	X	/

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Slovénie	X	/	/	X Loi sur la fonction publique	/	/	/	/	/	/	voir annexe n° 2	/	X
Suède	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X
Turquie	X	/	/	X Loi n° 657 sur la fonction publique	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	N/A	N/A

Tableau III	Fondement de la formation initiale Q 7 à Q 10												
Nom de l'Etat	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9											La formation initiale des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q10	
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? Q8				Si NON, la formation initiale des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q9-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation initiale des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q9-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement) Q9-3	Oui	Non
			Consti- tution	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui	Non			
Wallonie (Belgique)	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	voir annexe n° 2	N/A	N/A

Annexe n° 2

Tableau III	Fondement de la formation initiale	
Nom de l'État	Le recours à la formation initiale est-il imposé par un texte juridique ? Q7-Q9	
	Si OUI, lequel ?	Si OUI, lequel (identifier et évoquer brièvement) ?

	Autre	
Croatie	/	Documents stratégiques : Stratégie de développement de l'administration publique 2015-2020 et Stratégie d'école d'État pour l'administration publique
Finlande	/	La formation initiale est organisée par la commune
Flandre (Belgique)	/	Les collectivités locales ont une grande autonomie pour organiser la formation initiale
Grèce	Loi 3584/2007 (The Code of Public Civil Administrative Employess and Employees of Public Administration's Legal Bodies) : http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.listResults?p_lang=en&p_country=GRC&p_count=700&p_classification=22.10&p_classcount=56&p_first=1&p_pagelength=100	/
Luxembourg	Loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique : http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1999/0090/1999A18461.html	/
Moldavie	Loi concernant la fonction publique et le statut du fonctionnaire public n°158 du 04 juillet 2008, entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2009 : http://lex.justice.md/md/330050/	/

Monténégro	Conformément à l'article 115 de la loi du 1 ^{er} janvier 2013 sur les fonctionnaires et les personnes nommées (http://www.respaweb.eu/61/articles/5/montenegro-the-new-law-on-civil-servants-and-state-employees-and-the-merit-based-system), un fonctionnaire ou un employé a le droit et même l'obligation de formation et de perfectionnement professionnel, dans le but d'améliorer ses capacités et ses compétences professionnelles pour effectuer ses tâches	Programme de formation professionnelle Loi sur les fonctionnaires — Le Chapitre VII — formation des fonctionnaires et employés (art. 93-96) — régit le système de l'enseignement/éducation, et la formation des fonctionnaires et employés
République tchèque	/	Loi n°312/2002 du 1^{er} janvier 2003 sur les cadres [« úředníci »] des collectivités locales : http://www.czechlegislation.com/en/262- Cette loi, comme son nom l'indique, ne concerne que les cadres « úředníci » des collectivités locales. La formation des autres agents publics locaux est prévue par le Code du travail. Il est important ici de faire une distinction entre les cadres territoriaux spécialisés et non spécialisés. Tous les cadres doivent suivre une formation initiale « de base », qui est obligatoire, mais qui ne s'achève pas par une validation des compétences acquises. Le règlement du ministère de l'Intérieur n° 512/2002 dresse une liste des cadres territoriaux spécialisés qui doivent passer un examen attestant de leurs compétences spécifiques [« zvláštní odborná způsobilost »], dans un délai de 18 mois après leur prise de fonctions. La préparation à cet examen n'est pas juridiquement obligatoire, toutefois elle est fortement recommandée et on peut considérer qu'elle fait partie intégrante de la formation initiale des cadres « spécialisés ». La collectivité locale continue de rémunérer l'APL pendant cette préparation, uniquement lorsqu'il suit cette formation à l'Institut d'administration publique de Prague ou dans un autre organisme. L'APL peut également prendre une semaine de congé sans solde pour se préparer à l'examen

Russie	Loi fédérale du 02 mars 2007 sur le service municipal et lois des sujets de la fédération sur le service municipal : http://materiel-pedagogique.com/Etat_et_droit/page,3,182873-Le_statut_juridique_des_fonctionnaires_municipaux_dans_la_F_d_ratio_n_de_Russie.html	/
Serbie	Loi sur les relations de travail au sein des organes de l'État du 15 mars 2015 (Zakon o radnimodnosima u drzavnimorganima, n° 75/2014) : http://ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/71206/118891/F221638082/SRB71206%20Srb%202014.pdf	Stratégie de formation professionnelle des employés des collectivités locales dans la République de Serbie (2015)
Slovaquie	/	Actuellement, il y a un système de formation entièrement créé juste pour les fonctionnaires. Il y a de nouvelles propositions en cours d'élaboration pour l'ensemble des APL. Il y a 3 problèmes majeurs : 1. la volonté politique 2. les contraintes financière 3. les formations des APL sont gérées par différents ministères (ministère de l'enseignement et un ministère pour les APL)
Slovénie	/	Il existe une disposition légale dans la loi relative aux employés de la fonction publique du 11 juin 2002, qui exige la formation initiale de tous les fonctionnaires, dans le délai de 12 mois après leur première prise de fonctions : http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=61657&p_country=SVN&p_count=572&p_classification=22&p_classcount=69
Wallonie (Belgique)	/	Non, sauf pour les directeurs généraux et directeurs financiers des pouvoirs locaux pour lesquels une disposition réglementaire, non encore exécutée, prévoit un certificat en management public local pour accéder à leurs fonctions

45

--	--	--

Tableau IV		Nature de la formation initiale Q11 à Q13						
Nom de l'Etat	Existe-t-il un droit individuel à la formation initiale ? Q11		Quelles sont les modalités de la formation initiale des APL ? Q12				Ces formations initiales donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q13	
	Oui	Non	Cours	Stages	Modules	Autres	Oui	Non
Allemagne	/	X	/	/	/	/	NA	NA
Bulgarie	/	X	X	/	/	/	X Certificat de spécialité	/
Croatie	/	X	/	X	X	/	/	X
Espagne	/	X	/	X	X	X	/	X
Estonie	/	X	X	/	/	/	/	X
Finlande	X	/	X	/	/	/	X	/
Flandre (Belgique)	X	/	X	X	X	/	X	/
France	X	/	X	X	X	/	X Certificat d'aptitude	/
Grèce	X	/	X	X	X	/	X	/
Hongrie	X	/	X	/	/	/	X	/
Irlande	/	X	X	/	X	X	X	/
Islande	/	X	/	/	/	/	/	X
Italie	X	/	X	/	X	/	X	/
Lettonie	X	/	/	X	/	/	/	X
Lituanie	X	/	X	/	X	/	X	/

Tableau IV		Nature de la formation initiale Q11 à Q13						
Nom de l'Etat	Existe-t-il un droit individuel à la formation initiale ? Q11		Quelles sont les modalités de la formation initiale des APL ? Q12				Ces formations initiales donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q13	
	Oui	Non	Cours	Stages	Modules	Autres	Oui	Non
Luxembourg	X	/	X	/	/	/	X	/
Malte	X	/	X	/	X	/	X	/
Moldavie	X	/	X	X	/	/	X	/
Monténégro	X	/	X	/	X	/	X	/
Norvège	X	/	X	X	X	/	X	/
Pays-Bas	/	X	/	/	/	X	/	X
Pologne	X	/	X	X	X	/	X	/
Portugal	X	/	/	/	/	X Une période de formation en classe et au bureau (art. 82-3 de la Loi n°35-2014 du 20 juin 2014)	X	/

Tableau IV		Nature de la formation initiale Q11 à Q13						
Nom de l'Etat	Existe-t-il un droit individuel à la formation initiale ? Q11		Quelles sont les modalités de la formation initiale des APL ? Q12				Ces formations initiales donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q13	
	Oui	Non	Cours	Stages	Modules	Autres	Oui	Non
République tchèque	X	/	N/C	N/C	N/C	N/C	X	/
Roumanie	X	/	X	X	/	/	X	/
Royaume-Uni	N/C	N/C	X	/	X	X	X	/
Russie	/	X	X	X	/	/	X	/
Serbie	/	X	/	/	/	X Travail pratique tutoré par un agent plus âgé et donc expérimenté	/	X
Slovaquie	X	/	/	/	/	X	X	/
Slovénie	/	X	X	/	/	/	X	/
Suède	/	X	/	/	/	/	/	X
Turquie	/	X	X	X	/	/	/	X
Wallonie (Belgique)	NA	NA	/	/	/	/	NA	NA

Tableau V	Organismes qui gèrent la formation initiale Q 14 à Q 15								
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation initiale des APL ? Q14			Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ? (plusieurs réponses possibles) Q15					
	Publique	Privé	Les deux, précisez	Ecole d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autres
Allemagne	X	/	/	X	/	/	/	/	/
Bulgarie	/	/	X	/	X	X	X	/	/
Croatie	X	/	/	X	/	/	X	/	/
Espagne	/	X	/	X	/	/	X	/	/
Estonie	X	/	/	X	/	/	/	/	voir annexe n° 3
Finlande	X	/	/	/	X	X	/	/	/
Flandre (Belgique)	/	X	/	X	X	/	/	/	/
France	X	/	/	/	/	X	/	/	/
Grèce	/	/	X	X	/	X	/	/	/
Hongrie	X	/	/	X	X	/	/	/	/
Irlande	X	/	/	X	/	X	X	X	voir annexe n° 3
Islande	/	/	X	/	X	X	X	/	/
Italie	X	/	/	X	X	/	/	/	/

Tableau V	Organismes qui gèrent la formation initiale Q 14 à Q 15								
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation initiale des APL ? Q14			Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ? (plusieurs réponses possibles) Q15					
	Publique	Privé	Les deux, précisez	Ecole d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autres
Lettonie	/	/	X	/	X	X	/	X	/
Lituanie	/	/	X	X	X	/	X	X	voir annexe n° 3
Luxembourg	X	/	/	X	/	/	/	/	/
Malte	/	/	X	/	X	X	/	/	/
Moldavie	X	/	/	X	/	/	/	/	voir annexe n° 3
Monténégro	/	/	X	X	/	X	X	X	/
Norvège	/	/	X	X	X	X	/	/	/
Pays-Bas	/	/	X	/	X	/	/	/	X
Pologne	/	/	X	/	X	X	/	X	X Institutions dans lesquelles les APL sont employés

Tableau V	Organismes qui gèrent la formation initiale Q 14 à Q 15								
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation initiale des APL ? Q14			Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ? (plusieurs réponses possibles) Q15					
	Publique	Privé	Les deux, précisez	Ecole d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autres
Portugal	/	/	X	/	/	/	X	/	voir annexe n° 3
République tchèque	X	/	/	/	X	/	/	/	voir annexe n° 3
Roumanie	/	/	/	/	/	/	/	/	voir annexe n° 3
Royaume-Uni	X	/	/	/	X	/	X	/	Consultants indépendants de formation
Russie	/	/	X	X	X	/	/	/	Instituts, académies, collèges
Serbie	/	/	X	/	/	/	/	/	X
Slovaquie	/	/	X	X	X	X	X	X	voir annexe n° 3
Slovénie	/	X	/	X	/	/	/	/	/

Tableau V	Organismes qui gèrent la formation initiale Q 14 à Q 15								
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation initiale des APL ? Q14			Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ? (plusieurs réponses possibles) Q15					
	Publique	Privé	Les deux, précisez	Ecole d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autres
Suède	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Turquie	X	/	/	/	/	/	/	/	Chaque collectivité locale organise elle-même ses formations
Wallonie (Belgique)	X	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau V	Organismes qui gèrent la formation initiale
Nom de l'État	Quel type d'organisme dispense la formation initiale des APL ? (plusieurs réponses possibles) Q15
	Autres
Estonie	Académie de la Fonction publique (Sisekaitseakadeemia) : http://www.sisekaitse.ee/
Irlande	Le Centre de formation et développement pour la fonction publique fournit des ressources de formation générale. Il se préoccupe surtout de la planification, mais aussi met en ligne des ressources disponibles. http://www.cstdc.gov.ie/
Lituanie	Institutions du secteur privé. Il y a une liste des fournisseurs de formation aux fonctionnaires (personne privée et juridique) approuvée par le directeur du département de la fonction publique
Moldavie	L'autorité publique ou le fonctionnaire débutant est engagé (la formation interne). Durant la période d'essai, l'activité du fonctionnaire public débutant se réalise sous le contrôle d'un tuteur. Concernant la formation externe, seule l'Académie d'Administration publique auprès du Gouvernement de la République de Moldavie réalise des cours de formation initiale pour les fonctionnaires publics débutants, planifiés annuellement par la Chancellerie d'État et inclus dans la Commande d'État pour la formation des fonctionnaires publics
Portugal	Institut National d'Administration publique (service de l'administration directe de l'État, dans le cadre du ministère des Finances). Fondation CEFA, personne morale de droit privé et d'utilité publique, supprimée par le décret-loi n°193/2015 du 14 septembre 2015. Il est prévu le transfert des missions du CEFA pour l'Association nationale des communes, qui est une association de droit privé : http://www.anmp.pt/index.php/a-anmp

République tchèque	Les formations sont dispensées par différentes structures publiques (universités publiques, lycées, conseil régional, Instituts et communes) et privées (société commerciale, entreprises individuelles, universités privées) habilitées par le ministère de l'Intérieur Mais, seul l'Institut d'administration publique de Prague est habilité à faire passer « l'examen de validation des compétences spécifiques de spécialisation » (“zkouškazvláštníodbornézpůsobilosti”)
Roumanie	Il n'existe pas d'organisme pour la formation initiale des APL
Slovaquie	L'APL est lui-même responsable de sa formation initiale. S'il a besoin de connaissances plus techniques sur certaines règles, la collectivité locale peut l'envoyer suivre des formations ou certains types de séminaires organisés par RTC (regional training center), ou dans certains établissements de formation dépendant des ministères ou des organismes gouvernementaux voire utiliser les offres de formation des établissements d'enseignement privé

Tableau VI	Organismes de formation initiale							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Allemagne	Brandenburgische Kommunalakademie	NC	Examen APL : 6 jours	NC	Am Luftschiffhafen n°1 14471 Potsdam	0331 23028-0	http://www.bka-brandenburg.de	info@BKA-brandenburg.de
Bulgarie	Institute of Public Administration	Certificat	30 heures	Chef du Programme	8 Serdica Strada 1000 Sofia	02/940 2556	ipa@ipa.government.bg	ipa@ipa.government.bg
Croatie	State school for public administration (Državnaškolaza javnuuprav)	NC	NC	NC	Medulićeva 63 10 000 Zagreb	0038514 802 210	http://dsju.hr/dsju/contacts	dsju@dsju.hr
Espagne	Instituto Nacional de Administración Pública (INAP)	NC	NC	Manuel Arenilla Sáez	Atocha 106 28012 Madrid	91 273 91 47 ; Fax: 91 273 91 60	http://www.inap.es/	direccion@inap.es

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Estonie	Sisekaitseakadeemia	NC	16 heures	Mme Mia Loka	Kase 61 12012 Tallinn	00 372 696 5573	http://www.sisekaitse.ee/atak/avatud_koolitused/index.php?id=18171	mia.lokk@sisekaitse.ee
Finlande	FCG (Finnish Consulting Group)	NC	NC	ArjaKetonen	Osmontie 34 00610 Helsinki	+358 10 4090	http://www.fcg.fi/english	arja.ketonen@fcg.fi
Flandre (Belgique)	Instituut voor de Overheid	Certificat	Cela dépend de la formation suivie	NC	Parkstraat 45 - bus 3609 - B-3000 Leuven	+32 (0)16 32 32 70	http://soc.kuleuven.be/io/english	io@soc.kuleuven.be
France	CNFPT	Certificat d'aptitude	NC	NC	80 rue de Reuilly 75012 Paris	NC	www.cnfpt.fr	NC

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Grèce	National Center for Public Administration and Local Government (EKDDA)/Institute of Training (INEP)	Certificat de présence	NC	Maria Gassouka, Directeur de l' INEP	211 Pireos Street Athènes	0030213 136200-4	www.ekdd.gr	inep@ekdd.gr
Hongrie	Nemzeti Köszolgalati Egyetem Vezető-és Továbbképzési Intézet	Examen pour APL	9 jours sur 14 mois	Dr. Tamás Méhes	Kelenhegyi út 28 H- 1118 Budapest	+ 36 1 432-9000/203 58	http://vtki.uni-nke.hu/	tovabbkepzes_vtki@vtki.uni-nke.hu
Irlande	Institute of Public Administration (IPA)	voir annexe n° 4	NC	Dr Philip Byrne	57-61 Lansdowne Road Ballsbridge Dublin 4	00 353 1 240 3631	http://www.ipa.ie/index.php?lang=en&p=edu&id=159	pbyrne@ipa.ie
Islande	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Italie	Scuola Nazionale Dell'Amministrazione	N/C	N/C	N/C	Via dei Robilant, 11 00135 Roma	+39 06 335651	http://sna.gov.it/www.sspa.it/index-page_id=53.html	N/C
Lettonie	University of Latvia	licence ou master	3 ans [BA] et 2 ans [MA]	Doyen de chaque faculté concernée	Raina buv.19 Riga, LV - 1586	+371 67 034 444	www.lu.lv	lu@lu.lv
Lituanie	Formation dans le centre des communes	NC	NC	NC	NC	NC	http://www.lsa-mkc.lt	NC
Luxembourg	Institut national d'administration publique (INAP)	Certificat de fin de formation générale	De 72 à 372 heures	M. Romain Kieffer	35, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg	247-83171	http://www.fonction-publique.public.lu/fr/structure-organisationnelle/inap/index.htm	formationstage@inap.etat.lu

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Malte	Center for Development, Research and Training (CDRT)	Certificat	NC	Dr Joyce Cassar	Kelenhegyiút 28 H- 1118 Budapest	NC	NC	cassar.joyce@gov.mt
Moldavie	Académie d'administration publique auprès du Gouvernement de la République de Moldavie	Certificat de formation professionnelle	80 heures	Directeur de l'Académie d'Administration Publique	MD 2070, mun, Chisinau Rue Ialoveni n° 100	Tél. 00/373/2 2/723830 Tel./fax :00/373/22/28487 1 ; Fax : 00/373/2 2/723863	http://aap.gov.md/	NC
Monténégro	Human Resources Administration of Montenegro	Certificat pour la formation	/	NC	2A Bulevar Jovana Tomaševića 81000 Podgorica	+382 20 202 290	http://www.uzk.co.me/	svetlana.vukovic@uzk.co.me
Norvège	NC	NC	N/C	NC	N/C	NC	NC	NC
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Pologne	FRDL Ośrodek Kształcenia Samorządu Terytorialnego im. W. Pańki	NC	1 journée	NC	Mariacka 1 40-014 Katowice	32 206 80 39	www.okst.pl	biuro@okst.pl
Portugal	Institut national d'administration publique	Formation initiale pour la carrière supérieure	102 heures	NC	Rua Filipe Folque, n°44 1069-123 Lisbonne	NC	https://www.ina.pt/images/flippingbook/PF2016.pdf	ina@ina.pt
République Slovaque	NC	NC	N/C	NC	NC	NC	NC	NC
République tchèque	RENTEL	NC	40 h	Ing. Štěpán Šilhavý	Pod Třešněmi 1120/18A 152 00 Praha 5 Hlubočepy	+420 222 508 510-12	www.rentel.cz	rentel@rentel.cz

Tableau VI	Organismes de formation initiale Q 16							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Roumanie	Centre régional de formation continue pour l'administration publique locale de Bucarest	Certificat	entre 5 et 90 jours	Sachelarescu DanGheorghe	Sediul Central Strada Occidentului, n°14 Sector 1 Bucuresti	Telefon: 0040 21 310 8963 sau 021 312 5226 Fax: 021 312 5270	http://www.crfb.ro	office.oc@crfb.ro
Royaume-Uni	Local Government Association (LGA)	Various	NC	Grace Collins	NC	NC	http://www.local.gov.uk/	NC
Russie	Université nationale de recherches haut Collège d'Économie (Moscou)	Licence Master en administration publique et municipale	24 ou 48 mois	Tatiana Yushinskaya	20 Myasnitskaya ulitsa Moscou 101000	7-495-771-32-44`	https://www.hse.ru/ba/gmu/	TYushinskaya@hse.ru

Tableau VI	Organismes de formation initiale							
Nom de l'Etat	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays							
	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Serbie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Slovénie	Upravnaakadem ija (Administrative Academy)	Certificat obligatoire	NC	Mojca Lipušček	Tržaškacesta 21 SI-1000 Ljubljana	01 478 8330	<a href="http://www.mju.gov.si/si/si/upravna_aka
demija/o_nas/">http://www.mju.gov v.si/si/upravna_aka demija/o_nas/	gp.mju@gov.si
Suède	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Turquie	C'est de la responsabilité de chaque collectivité locale : formation en interne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Wallonie (Belgique)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Annexe n° 4

Tableau VI	Organismes de formation initiale et nombre des APL formés par an	
Nom de l'État	Faites une liste des organismes de formation initiale des APL existant dans votre pays Q16	
	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m
Irlande	1) Master en Sciences sociales, Licence en sciences sociales, diplôme et certificat en études territoriales (2) diplôme professionnel en études démographiques (3) divers parcours plus courts spécifiquement pour les responsables locaux du gouvernement, diverses conférences annuelles sur des thématiques particulières ou sur des sujets particuliers, par exemple, pour les APL des communes ou sur les questions de logement	Classe du soir pendant 4 ans ; séminaires du soir à l'IPA (Institute of Public Administration : http://www.ipa.ie/en/conferences_&_seminars/ à Dublin ou dans des centres régionaux de formation sélectionnés ; enseignement à distance ; mais, tous les étudiants assistent à plusieurs séminaires et tutoriels le week-end à l'IPA

Tableau VII-1	Domaines et catégories des formations initiales Q 18								
Nom de l'Etat	Quels sont les domaines des formations initiales des APL ? Q18								
	Management public	Politiques publiques	Droit public	Sociologie des organisations	Géographie	Économie	Finances publiques	Informatique et numérique	Autres
Allemagne	X	/	X	/	/	/	X	X	/
Bulgarie	/	X	/	X	/	X	X	/	/
Croatie	X	X	/	/	/	/	X	X	/
Espagne	X	X	X	X	X	X	X	X	/
Estonie	X	X	/	/	/	/	X	/	/
Finlande	/	X	X	/	/	/	X	/	Médias et techniques de communication
Flandre (Belgique)	X	X	/	/	/	/	X	/	/
France	X	X	X	X	X	X	X	X	/
Grèce	X	X	X	X	/	X	X	X	Affaires européennes Egalité des genres
Hongrie	X	X	X	X	/	X	X	X	/
Irlande	X	X	/	/	/	/	X	X	voir annexe n° 5

[illegible]

Annexe n° 5

Tableau VII-1	Domaines et catégories des formations initiales
Nom de l'Etat	Quels sont les domaines des formations initiales des APL ? Q18
	Autres
Irlande	Il n'y a pas une formation systématique centralisée ou standard à travers le pays dans tous les domaines de l'administration locale. Ainsi, l'offre de la formation varie selon les collectivités locales et les grades des APL. Toutefois, la Local Authority Services National Training Group offre une formation spécialisée en ce qui concerne les routes, les services de l'eau et de l'environnement : Http://www.lasntg.ie/
Lituanie	Au cours de la formation initiale, les fonctionnaires acquièrent les connaissances et peuvent développer des compétences dans les domaines suivants : • le système de l'administration publique ; • le processus de la prise de décision dans la politique publique ; • les hiérarchies législatives, réglementation et autres règles de rédaction juridique ; • la fonction publique et sa réforme ; • le cadre institutionnel et de l'Union européenne, le droit de l'Union européenne ; • l'éthique des fonctionnaires et des méthodes et les stratégies de prévention de la corruption ; traitement et analyse des applications et des plaintes, traitement des cas personnels ; • Préparation de documents internes pour les institutions de l'administration publique (à l'exception des lois et autres actes juridiques) et sur les particularités de l'utilisation de la langue parlée et écrite officielle
République tchèque	Organisation et gestion de l'administration publique, Sécurité et protection de la santé, Préparation linguistique, Union européenne, Management et communication

Roumanie	a) gestion des services publics et d'utilité publique ; b) politiques publiques et planification stratégique ; c) contrôle interne/gestion des entités publiques ; d) gestion des ressources humaines ; e) finances publiques locales et gestion budgétaire et du patrimoine ; f) droits et libertés fondamentales ; g) droit à l'intégrité publique et politique de lutte contre la corruption ; h) législation européenne ; i) communication, relations publiques, transparence dans la prise de décision, information, information du public et du personnel ; j) procédures civiles et administratives
Serbie	Les stagiaires sont formés par les APL avec plus d'expérience pour le travail spécifique qu'ils vont effectuer
Slovaquie	Comme il n'y a pas de système unifié et officiel de formation initiale défini, il n'y a pas non plus de données à ce sujet. Il est, en effet, de la responsabilité de l'employeur public local, avec l'accord de l'employé, d'organiser la formation et déterminer l'objet de la formation
Slovénie	Systèmes constitutionnel et administratif, Autonomie locale, Procédure administrative et Droit administratif, Management des institutions publiques
Turquie	Organisation de l'Etat, Règles de discipline pour les fonctionnaires, Procédures administratives, Sécurité nationale, Communication, Histoire turque, Législation et organisation des collectivités locales

Tableau VII-2 A	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Action éducative	/	X	/	/	/	/	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	/	/	/	/	X	X	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	X
Culture	/	/	/	/	/	/	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique	X	/	X	/	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	X	/	/	/	/	X
Développement durable	/	X	/	/	/	/	/	/

Tableau VII-2 A	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Développement économique des territoires	X	X	X	X	/	X	X	X
Eau/assainissement	/	/	X	X	/	X	/	X
Energie	/	/	/	X	/	/	/	X
Europe	/	X	X	X	/	/	/	/
Infrastructures publiques et réseaux	/	X	X	/	/	/	/	X
Ingénierie écologique	/	/	/	X	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	X	/	/	/	X	/	/
Management stratégique	X	X	X	/	/	/	X	X
Pilotage et gestion des ressources	X	/	X	/	/	/	X	X

Tableau VII-2 A	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Politiques sociales d'autonomie	/	X	/	/	/	/	/	/
Politiques sociales de l'enfance	/	/	/	/	/	/	/	/
Protection des données personnelles	/	/	/	/	/	/	/	/
Santé	/	/	/	/	/	/	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	X	/	/	/	/	X
Sécurité et police municipale	/	/	/	/	/	/	/	X
Urbanisme et aménagement	/	/	/	X	/	/	X	X

Tableau VII-2 B	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Action éducative	X	/	X	/	X	X	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	X	X	/	/	X	/	/	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	X
Culture	/	/	/	/	X	X	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique	X	X	/	/	X	X	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	X	/	/	/
Développement durable	X	/	/	/	/	X	/	X
Développement économique des territoires	X	/	/	/	/	X	/	/
Eau/assainissement	/	/	X	/	/	/	/	X
Energie	/	/	/	/	/	X	/	/
Europe	X	/	/	/	X	/	X	/

Tableau VII-2 B	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	/	/	X	X	/	X
Ingénierie écologique	/	/	/	/	X	X	/	X
Lutte contre les exclusions	X	/	X	/	X	/	/	/
Management stratégique	/	X	/	/	/	X	/	X
Pilotage et gestion des ressources	X	X	/	/	/	X	X	X
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	/	/	X	/	/
Politiques sociales de l'enfance	/	/	/	/	/	X	/	/
Protection des données personnelles	/	/	/	/	X	/	/	/
Santé	X	/	/	/	X	X	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	/	X	/	/	/
Sécurité et police municipale	/	/	X	/	X	/	/	/

Tableau VII-2 B	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Urbanisme et aménagement	X	/	/	/	/	/	/	X

Tableau VII-2 C	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Action éducative	/	/	/	/	/	/	/	X
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	X	/	/	/	/	X	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture	/	/	/	/	/	/	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique	X	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII-2 C	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	/	/	/	X
Développement durable	X	/	/	/	/	/	/	X
Développement économique des territoires	X	/	/	/	/	/	X	/
Eau/assainissement	/	/	/	/	/	/	/	X
Energie	/	/	/	/	/	/	/	/
Europe	X	X	/	/	/	/	/	/
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	/	/	/	/	/	X
Ingénierie écologique	/	X	/	/	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	/	/	/	/	/	/	/
Management stratégique	X	/	/	/	/	/	/	/
Pilotage et gestion des ressources	X	/	/	/	/	/	/	X
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII-2 C	Domaines et catégories des formations initiales Q 19							
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Politiques sociales de l'enfance	X	/	/	/	/	/	/	X
Protection des données personnelles	/	/	/	/	X	/	/	X
Santé	/	/	/	/	/	/	/	X
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	X	/	/	/	/	/	X
Sécurité et police municipale	/	/	/	/	/	/	X	/
Urbanisme et aménagement	X	/	/	/	/	X	X	X

Tableau VII-2 D	Domaines et catégories des formations initiales Q 19
Quels sont les domaines d'activités professionnelles	Nom de l'Etat

bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Roumanie	Royaume - Uni	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Action éducative	/	/	/	/	X	X	/	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	X	X	/	/	X	/	/	X	/
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	X	X	/	/	/
Culture	X	/	/	/	X	/	/	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique	/	X	/	/	X	/	/	X	/
Déplacements et transports publics	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Développement durable	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Développement économique des territoires	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Eau/assainissement	X	/	/	/	X	X	/	/	/
Energie	/	/	/	/	X	/	/	/	/
Europe	X	/	/	/	X	/	/	/	/
Infrastructures publiques et réseaux	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Ingénierie écologique	/	/	/	/	X	/	/	/	/

Tableau VII-2 D	Domaines et catégories des formations initiales Q 19								
Quels sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation initiale des APL ? Q 19	Nom de l'Etat								
	Roumanie	Royaume - Uni	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Lutte contre les exclusions	/	X	/	/	X	X	/	/	/
Management stratégique	X	/	/	/	X	/	/	/	/
Pilotage et gestion des ressources	/	/	/	/	X	/	/	/	/
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	/	X	/	/	/	/
Politiques sociales de l'enfance	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Protection des données personnelles	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Santé	/	X	/	/	X	/	/	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	X	/	/	X	/	/	/	X
Sécurité et police municipale	X	X	/	/	X	/	/	/	X
Urbanisme et aménagement	X	X	/	/	X	/	/	/	/

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale										
Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
Allemagne	voir annexe n° 6	X	/	/	/	/	/	/	voir annexe n° 6	Cela dépend du programme spécifique
Bulgarie	voir annexe n° 6	/	X	/	/	/	X	X	voir annexe n° 6	A l'université : 30 heures par mois
Croatie	voir annexe n° 6	/	X	/	X	X	/	/	NC	NC
Espagne	NC	/	X	/	X	X	/	/	NC	NC
Estonie	voir annexe 6	X	/	/	X	X	/	/	NC	NC

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale										
Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
Finlande	NC	X	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Flandres (Belgique)	voir annexe 6	X	X	/	/	/	X	/	NC	voir annexe 6
France	NC	X	X	/	X	/	/	/	NC	NC
Grèce	voir annexe 6	NC	NC	NC	/	/	X	X	NC	NC
Hongrie	voir annexe 6	/	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	voir annexe 6
Irlande	voir annexe 6	X	/	/	X	X	X	X	Voir ANX 6	voir annexe 6

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
Islande	NC	NC	NC	NC	/	/	/	/	/	voir annexe 6
Italie	voir annexe 6	X	X	/	/	/	X	X	Cela dépend du choix de l'employeur local	voir annexe 6

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
Lettonie	voir annexe 6	X	/	/	X	X	/	/	/	voir annexe 6
Lituanie	voir annexe 6	NC	NC	NC	/	/	X	/	/	voir annexe 6
Luxembourg	voir annexe 6	/	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	voir annexe 6
Malte	voir annexe 6	X	X	/	X	X	/	/	/	voir annexe 6
Moldavie	voir annexe 6	/	X	/	/	X	/	/	voir annexe 6	voir annexe 6

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale										
Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
Monténégro	/	X	X	/	X	X	/	/	voir annexe 6	NC
Norvège	NC	/	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	/
Pays-Bas	Manager Exécutants	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	voir annexe 6
Pologne	voir annexe 6	/	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	voir annexe 6
Portugal	voir annexe 6	X	X	/	/	/	X	/	/	voir annexe 6

Tableau VIII Intérêt, moment et durée de la formation initiale Q 20 à Q 23										
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation initiale est motivée par ? Q21			A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22					Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Etre formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Titularisation	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Autre	Précisez
République Tchèque	voir annexe 6	/	X	/	/	/	/	/	/	voir annexe 6
Roumanie	voir annexe 6	/	X	/	X	X	/	/	/	voir annexe 6
Royaume-Uni	voir annexe 6	X	X	/	X	X	X	/	/	voir annexe 6
Russie	voir annexe 6	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Avant la prise de fonctions	voir annexe 6
Serbie	voir annexe 6	/	X	/	X	X	/	/	/	/

[illegible]

Annexe n° 6

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation initiale		
Nom de l'Etat	Indiquez les principales catégories d'APL Q20	A quel moment de la carrière est réalisée la formation initiale des APL ? Q22	Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des APL ? Q23
		Autre	Précisez
Allemagne	EinfacherDienst - (Service Bas) MittlererDienst - (Service Moyen) GehobenerDienst - (Service Supérieur) HöhererDienst - (Service Senior)	Grade I : dans l'année du recrutement Grade II : dans les deux ans du recrutement Administrateurs locaux : dans les 6 mois du recrutement.	/
Bulgarie	Les APL sont divisées en deux groupes : les juniors et les seniors. Le rang junior comporte 5 degrés et le rang senior — sept. Les promotions dans le rang font l'objet d'une évaluation tous les trois ans	Pour la formation initiale de base : dans les 6 mois de la prise de fonction Pour la formation initiale de spécialisation : dans les 18 mois de la prise de fonction	/
Croatie	Ire catégorie - gestion des unités organisationnelles catégorie II - cadres ayant des compétences et des compétences spécialisées catégorie III — opérations de routine	/	/
Estonie	Tout comme dans la FP étatique, on trouve dans la FP locale, principalement deux		

	catégories d'APL : il y a le fonctionnaire et le fonctionnaire de catégorie supérieure. Les premiers ont le niveau bac et les seconds un diplôme universitaire. La catégorie « de base » des fonctionnaires peut se subdiviser en deux sous-ensembles : les fonctionnaires de premier niveau (appelés : « spetsialist ») et les fonctionnaires de niveau intermédiaire (kesktastmespetsialist). Pour les fonctionnaires de catégorie supérieure, on trouve le « spécialiste en chef » (tippspetsialist) et au niveau supérieur le chef de service (juht / osakonnajuhataja)	/	/
Flandre (Belgique)	En fait, il existe deux catégories de fonctionnaires locaux. La première catégorie est statutaire. Cette catégorie comprend le gestionnaire financier local et le secrétaire du département. Les deux fonctions doivent être remplies dans chaque commune flamande. La deuxième catégorie se compose de tous les autres fonctionnaires locaux dans toutes sortes de domaines		Cela dépend du type de formation qui est suivie. Une formation initiale à l'université peut prendre quatre ou cinq ans. Il existe cependant de nombreuses formations complémentaires d'une durée beaucoup plus courte
Grèce	3 catégories : ΔΕ (DELTA EPSILON), diplômés du secondaire ; ΠΕ (P EPSILON), diplômés de niveau universitaire ; ΤΕ (T EPSILON), diplômés de l'enseignement technique	/	/
Hongrie	Les élus ne sont pas considérés comme des fonctionnaires locaux par la loi hongroise. Le service public local a trois niveaux	/	La formation a un cours format e-learning et des cours pour la consultation (1 semaine). Après la consultation, l'examen est

	(paiement)/grades : Niveau I : fonctionnaires avec la qualification de l'enseignement supérieur Niveau II : fonctionnaires avec éducation de niveau secondaire Niveau III : assistants administratifs locaux (ils effectuent une assistance seulement administrative, ils n'effectuent pas de tâches très importantes)		dématérialisé.
Irlande	APL avec des charges administratives APL avec des charges techniques travailleurs sociaux et assistants sociaux Ingénierie Autres grades	Cela varie selon les pratiques de chaque collectivité locale	A l'Institut d'administration publique, le règlement relatif à la formation des fonctionnaires stagiaires décrit deux types de formation initiale. 1. La formation de base : 10 jours à 2 mois 2. Formation préparatoire : 1 mois à 3 mois. La durée exacte est à la charge de l'autorité locale
Islande	/	/	Le programme de formation initiale doit être au moins de 36 heures de cours
Italie	I. Niveau A : gardien, tuteur (bureaux, écoles, etc.) Niveau B : employés travaillant dans les archives, les cuisines, chauffeur d'autobus scolaire, les opérateurs d'équipement (avec des licences spéciales) Niveau C : les employés de bureau tels que : comptable, auditeur, policier, pédagogue (crèche, professeur d'école) Niveau D : fonctionnaires occupant des		Certaines formations peuvent durer jusqu'à 10 jours. La formation dure six mois pour les stagiaires diplômés de l'enseignement supérieur et 12 mois pour les personnes n'ayant pas une formation universitaire. Pendant la durée du stage, le stagiaire est formé pour l'exécution de tâches concrètes, à travers des travaux pratiques, et selon un programme établi par son supérieur hiérarchique

	emplois de : avocat, pharmacien, géologue, ingénieur, architecte, journaliste, psychologue, experts sur l'économie, l'arbitrage, comptabilité. II. gestionnaires Secrétaires de l'autorité locale		
Lettonie	Le personnel local de l'administration, le personnel de l'établissement, de l'administration, les gestionnaires, le personnel du département des services sociaux, de la police de l'administration locale, la planification des politiques et la mise en œuvre du personnel, le personnel du service de gestion des documents	/	Certaines communes locales fournissent la formation initiale immédiatement après le recrutement
Lituanie	Les positions des fonctionnaires sont réparties entre les fonctionnaires de carrière, les fonctionnaires de confiance politique (personnelle) et les gestionnaires publics. Il y a aussi des « fonctionnaires temporaires », qui agissent comme des fonctionnaires, au sens où ils remplacent un fonctionnaire de carrière ou un fonctionnaire temporairement incapable d'exercer ses fonctions	/	Le programme de formation initiale doit être d'au moins 36 heures d'enseignement
Luxembourg	a) Carrières supérieures administratives b) Carrière du rédacteur c) carrière du receveur communal d) Carrière de l'expéditionnaire administratif e) Carrière de l'ingénieur technicien	/	La formation générale est organisée à l'heure actuelle par carrière. Les fonctionnaires en formation sont détachés à l'INAP pendant la période de la formation initiale qui peut s'étendre de 2 à 11

	f) Carrières supérieures scientifiques g) Carrières moyennes techniques, paramédicales et socioéducatives h) Carrières inférieures techniques, paramédicales et socioéducatives		semaines
Malte	Clerc Assistant principal Secrétaire exécutif	/	Elle est construite à partir de plusieurs modules en : finances, gestion, ressources humaines, achats, droit. La plupart des modules fonctionnent sur 1 ou 2 semaines
Moldavie	Maire Adjoint au Maire Le secrétaire du Conseil Le chef comptable Spécialiste des problèmes de planification Spécialiste des problèmes de recouvrement de l'impôt Spécialiste de la réglementation des régimes fonciers Spécialiste des problèmes de la Jeunesse et des Sports Secrétaire dactylographe	Elle est associée à la période d'essai (articles 45-61 de la Loi 35-2014 du 20 juin 2014 : http://www.dgaep.gov.pt/eng/media/Law_35_june_2014.pdf	Cela dure 10 jours ou 80 heures, et ce, durant les 6 mois à compter de la prise de fonctions du fonctionnaire public débutant
Monténégro		Conformément à l'article 117 de la loi sur les fonctionnaires et les employés, un fonctionnaire ou un employé a droit à une formation professionnelle spéciale ; sa formation est régie par un contrat passé entre le chef de l'autorité de l'Etat et l'agent de	/

	/	l'Etat ou un employé. Un fonctionnaire ou un employé, ayant conclu un contrat de formation professionnelle spéciale et de développement, doit conserver son poste au moins deux fois plus longtemps que la durée de la formation professionnelle, sinon il devra rembourser le coût de la formation à son employeur public. L'agence de gestion des ressources humaines tient un registre des programmes spéciaux de formation professionnelle et de la formation, ainsi que des contrats de formation professionnelle spéciale. Ainsi, le Programme de formation professionnelle et de développement est de 9 mois, réalisés par le gouvernement du Monténégro et de l'administration des ressources humaines du Monténégro, au sein de la fonction publique	
Pays-Bas	/	/	La formation est composé de cours e-learning (1 semaine). L'examen de validation de la formation est dématérialisé
Pologne	Conseillers et assistants	/	Elle dure jusqu'à 3 mois et se termine par un examen. Un comité vérifie les compétences des fonctionnaires
Portugal	Technicien supérieur Assistant technique Assistant opérationnel Agents de police municipale	/	La durée de la formation dépend de celle de la période d'essai ou expérimentale. Il n'a pas de règles relatives à la répartition de la formation
République tchèque	1.Cadres territoriaux úředníciuzemníchsamosprávnýchcelků »	/	Pour la formation initiale de base : 40 heures de cours [6 modules]

	– des cadres territoriaux spécialisés qui doivent passer un examen attestant de leurs compétences spécifiques – cadres supérieurs « vedúciúředníci » 2. Personnes non-cadres : agents techniques, etc.		Pour la formation initiale de spécialisation : 4 jours de préparation [non obligatoire]
Roumanie	I. Fonctions publiques générales A. Fonctions publiques de direction 1. Secrétaire du département et de la municipalité de Bucarest ; 2. directeur au sein des autorités de l'administration publique locale et des institutions publiques qui leur sont subordonnées 3. Directeur adjoint au sein des autorités de l'administration publique locale et des institutions publiques qui leur sont subordonnées ; 4. secrétaire de la municipalité, de l'arrondissement de la municipalité de Bucarest 5. chef de service 6. chef de bureau B. Fonctions publiques d'exécution 1. conseiller, conseiller juridique, auditeur [commissaire aux comptes], Expert, inspecteur ; 2. spécialiste ; 3. employé de bureau. II. Fonctions publiques spécifiques A. Fonctions publiques de direction 1. Architecte en chef. B. Fonctions publiques d'exécution	/	Le stage est effectué en vertu d'un programme approuvé par le chef de l'autorité ou de l'institution publique, sur proposition du chef du service où le fonctionnaire public débutant va travailler et par le service des ressources humaines. Le programme de déroulement du stage établit ce qui suit : a) l'allocation de deux heures par jour du temps normal de travail à l'étude individuelle ou aux programmes de formation auxquels le fonctionnaire public débutant doit participer, conformément à la loi ; b) la planification des activités à effectuer, selon le niveau des connaissances théoriques et des compétences pratiques acquises pendant le stage. Afin de connaître la spécificité de l'activité de l'autorité ou de l'institution publique, il faut assurer au fonctionnaire public débutant la possibilité d'assister à l'accomplissement des devoirs professionnels des fonctionnaires publics titulaires d'autres services. Cette activité sera coordonnée par le fonctionnaire public sous la direction duquel il travaille et ne peut pas dépasser un quart de la période de stage

	1. inspecteur du travail ; 2. contrôleur délégué ; 3. expert dans la technologie de l'information et des télécommunications ; C. Autres fonctions publiques spécifiques 1. gestionnaire public.		
Royaume-Uni	Il n'y pas vraiment une liste de catégories mais plutôt une liste d'emplois ...		Cela peut varier. Par exemple, dans certaines collectivités locales, on fait appel à des prestataires externes tandis que, dans d'autres cas, elle peut être réalisée <i>via</i> un apprentissage. En termes de durée, cela peut aller du séminaire de courte durée (2-3 heures de durée) à la formation d'une journée pour des questions spécialisées, telles que les finances publiques locales
Russie	Les catégories et leurs dénominations varient selon la collectivité locale. En général, on distingue les directeurs, les assistants (conseillers), les spécialistes, des spécialistes d'approvisionnement	/	Chaque établissement, dispensant la formation initiale des futurs APL, a sa propre organisation de la licence (48 mois) et du master (24 mois)
Serbie	La législation actuelle ne permet pas de distinguer entre les catégories de fonctionnaires locaux. Ils sont tous désignés comme des « employés ». La nouvelle loi, adoptée en mars 2016, distingue les fonctionnaires locaux (funkcioneri), des employés (službenici) et des greffiers (nameštenici) : http://www.ipm.rs/wp-	/	/

	content/uploads/2016/06/Law-on-General-Administrative-Procedure-.pdf		
Slovaquie	Fonctions principales : manager de territoire, directeur des finances, architecte, comptable, avocat, ou développeur économique, par exemple. Fonctions d'exécution : secrétaire, attachée de presse ou enseignant (de la maternelle au lycée), par exemple		L'APL lui-même est responsable de la formation initiale et habituellement il s'organise lui-même. Dans le cas où il a besoin de connaissances plus techniques sur certaines règles, la collectivité locale l'envoie en formation ou à des séminaires organisés par le RTC (Régional training center), par certains établissements de formation dépendant des ministères ou d'organismes gouvernementaux, ou encore, utilise les offres des établissements d'enseignement privés. Il peut y avoir toutes sortes de durée
Slovénie	Il y a 5 catégories de fonctionnaires réparties en 5 niveaux de carrière	/	/
Suède	/	/	Elle dure jusqu'à 3 mois et se termine par un examen, avec un jury qui vérifie le niveau de compétences des fonctionnaires locaux
Turquie	Il existe principalement deux types de personnel travaillant dans les collectivités locales : les fonctionnaires permanents et les agents contractuels. Seuls les fonctionnaires permanents, recrutés par un examen national, bénéficient d'une formation initiale, imposée par la loi	/	/

	Les contractuels ne reçoivent pas, quant à eux, de formation initiale		
--	---	--	--

Tableau IX	Statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire. Cas particuliers des APL en formation initiale Q 24 à Q 28													
Nom de l'Etat	Existe-t-il un statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire ? Q24		Un régime particulier est-il accordé à la formation initiale des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q25			Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ? Q26			Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ? Q27			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ? Q28		
	Oui	Non	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	OUI, Précisez	Oui	Non	Précision
Allemagne	X	/	X	/	NC	/	X	NC	X	/	voir ANX 7	/	X	NC
Bulgarie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X		N/A	N/A	N/A
Croatie	X	/	/	X	NC	/	X	NC	X	/	voir annexe 7	/	X	NC
Espagne	X	/	X	/	NC	/	X	NC	X	/	voir annexe 7	N/A	N/A	N/A
Estonie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	X	/	Tous	/	X	NC
Finlande	/	X	/	X	NC	/	X	NC	X	/	NC	/	X	NC
Flandre (Belgique)	X	/	X	/	NC	/	X	NC	X	/	/	/	X	NC
France	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	/	NC	N/A	N/A	N/A

Tableau IX	Statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire. Cas particuliers des APL en formation initiale Q 24 à Q 28													
Nom de l'Etat	Existe-t-il un statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire ? Q24		Un régime particulier est-il accordé à la formation initiale des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q25			Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ? Q26			Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ? Q27			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ? Q28		
	Oui	Non	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	OUI, Précisez	Oui	Non	Précision
Grèce	X	/	X	/	NC	/	X	NC	/	X	NC	X	/	Les personnes handicapées
Hongrie	X	/	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Irlande	/	X	X	/	NC	/	X	NC	X	/	voir ANX 7	X	/	/
Islande	/	X	/	X	NC	/	X	NC	X	/	/	/	X	NC
Italie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	N/A	N/A	N/A	/	X	NC
Lettonie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Lituanie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC

Tableau IX	Statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire. Cas particuliers des APL en formation initiale Q 24 à Q 28													
Nom de l'Etat	Existe-t-il un statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire ? Q24		Un régime particulier est-il accordé à la formation initiale des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q25			Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ? Q26			Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ? Q27			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ? Q28		
	Oui	Non	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	OUI, Précisez	Oui	Non	Précision
Luxembourg	X	/	/	X	NC	X	/	NC	/	X	NC	/	X	NC
Malte	X	/	X	/	NC	/	X	/	/	X	NC	/	X	NC
Moldavie	X	/	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Monténégro	X	/	X	/	NC	X	/	voir ANX 7	/	X	NC	/	X	NC
Norvège	/	X	/	X	NC	/	X	voir ANX 7	/	X	NC	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	/	X	/	X	NC	X	/	voir ANX 7	X	/	Tous	/	X	NC
Pologne	X	/	X	/	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Portugal	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC

Tableau IX	Statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire. Cas particuliers des APL en formation initiale Q 24 à Q 28													
Nom de l'Etat	Existe-t-il un statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire ? Q24		Un régime particulier est-il accordé à la formation initiale des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q25			Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ? Q26			Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ? Q27			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ? Q28		
	Oui	Non	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	OUI, Précisez	Oui	Non	Précision
République tchèque	/	X	/	X	NC	/	X	NC	X	/	voir ANX 7	/	X	NC
Roumanie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Royaume-Uni	X	/	X	/	NC	/	X	NC	X	/	NC	X	/	voir annexe 7
Russie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Serbie	/	X	/	X	NC	/	X	NC	X	/	voir ANX 7	/	X	NC
Slovaquie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	/	voir annexe 7	/	X	NC	X	/	NC

[illegible]

Annexe n°7

Tableau IX		Statut du « fonctionnaire stagiaire » ou similaire. Cas particuliers des APL en formation initiale	
Nom de l'Etat	Une formation spécifique pour les personnes peu diplômées ou illettrées existe-t-elle ? Q26	Existe-t-il des métiers du service public local considérés comme ne nécessitant pas de formation initiale ? Q27	Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des APL ? Q28
	OUI Est-il imposé par un texte juridique ?	OUI Précisez	Précisez
Allemagne	/	La décision sur la nécessité de la formation initiale est déléguée à l'employeur public local. En général, aucune règle n'impose le recours à la formation initiale	/
Croatie	/	Les fonctionnaires locaux ayant une expérience antérieure dans des emplois similaires en sont dispensés	/
Espagne	/	Services concernés par les changements de politique	/
Irlande	/	Elle varie selon les pratiques des employeurs publics locaux	/
Monténégro	L'Agence pour l'emploi du Monténégro réalise des programmes spéciaux de	/	/

	formation initiale pour les APL handicapés		
Norvège	De nombreuses collectivités locales contribuent à organiser la formation initiale des d'employés les moins qualifiés	/	/
Pays-Bas	Mais ce n'est pas spécifique au secteur public. Il existe, pour tous les secteurs d'emploi, un système de Reconnaissance des compétences acquises (EVC). Une sorte de diplôme ou certificat fondé sur l'expérience et la pratique professionnelles	/	/
République Tchèque	/	Seuls les cadres sont obligés de suivre la formation initiale	/
Royaume-Uni	/	/	Le programme national pour les nouveaux arrivants diplômés
Serbie	/	La formation initiale n'est envisagée que pour les stagiaires	/

Slovaquie	Il y a un certain soutien fourni par les ONG, les organismes de bienfaisance et les églises pour former et éduquer la population rom	/	/
Slovénie	/	Tous les APL, qui ne sont pas fonctionnaires, à savoir les employés des entreprises de services publics locaux	/
Turquie	/	Seuls « les fonctionnaires permanents » reçoivent une formation initiale	/

Tableau X	Endroit de la formation initiale Q29 à Q30					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation : Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent : Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Allemagne	X	X	voir annexe 8	X	/	Cela dépend de l'institut de formation
Bulgarie	/	X	voir annexe 8	/	X	NC
Croatie	X	/	NC	/	X	NC
Espagne	/	X	INAP Instituto de Estudios Fiscales (IEF) Escuela diplomática	X	/	https://campus.inap.es/login/ http://campus.ief.es/ http://carm.ffis.es/efiap/
Estonie	/	X	Académie de la fonction publique (Sisekaitsakadeemia)	X	/	NC
Finlande	X	/	NC	/	X	NC
Flandre (Belgique)	/	X	voir annexe 8	/	X	NC

Tableau X	Endroit de la formation initiale Q29 à Q30					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation : Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent : Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
France	/	X	NC	/	X	NC
Grèce	/	X	voir annexe 8	/	X	NC
Hongrie	/	X	NC	/	X	NC
Irlande	X	X	voir annexe 8	X	/	voir annexe 8
Islande	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Italie	X	X	voir annexe 8	X	/	NC
Lettonie	X	X	voir annexe 8	/	X	NC
Lituanie	X	X	voir annexe 8	/	X	NC
Luxembourg	/	X	INAP	/	X	NC

Tableau X	Endroit de la formation initiale Q29 à Q30					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation : Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent : Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Malte	X	X	NC	X	/	Site accessible uniquement aux employés du secteur public
Moldavie	X	X	Académie d'Administration Publique	/	X	NC
Monténégro	X	X	voir annexe 8	/	X	NC
Norvège	X	/	NC	X	/	NC
Pays-Bas	X	X	Toutes les formules de formation son envisageables	X	/	Beaucoup de centres de formations utilisent les « e- learning »
Pologne	X	X	voir annexe 8	X	/	voir annexe 8

Tableau X	Endroit de la formation initiale Q29 à Q30					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation : Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent : Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Portugal	X	X	Institut National d'Administration Publique	X	/	Il y a des cours avec des « e-learning »
République tchèque	/	/	voir annexe 8	X	/	https://www.institutpraha.cz/
Roumanie	X	/	NC	/	X	NC
Royaume-Uni	X	X	NC	X		NC
Russie	/	X	voir annexe 8	X	/	voir annexe 8
Serbie	X	/	NC	/	X	voir annexe 8
Slovaquie	X	X	voir annexe 8	/	X	NC
Slovénie	/	X	Académie Administrative en Ljubljana	/	X	voir annexe 8

Tableau X	Endroit de la formation initiale Q29 à Q30					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation : Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent : Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	X	/	NC	/	X	NC
Wallonie (Belgique)	/	/	NC	NC	NC	NC

Annexe n° 8

Tableau X	Endroit de la formation initiale	
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q29	Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q30
	Dans un lieu différent Précisez, lequel ?	Si OUI Précisez l'adresse du site
Allemagne	Dans chaque land, il y a au moins un centre de formation dispensant une formation pour les APL	/

Bulgarie	L'Université de Sofia L'Institut de L'Administration Publique La Nouvelle Université Bulgare L'Université d'Economie de Varna L'Association nationale des communes de Bulgarie, à Sofia	/
Flandre (Belgique)	Différentes universités ou instituts flamands pour l'enseignement supérieur. De nombreux partenaires privés (tels que les éditeurs) offrent aussi des cours/formations de courte durée	/
Grèce	Le principal centre de formation : le Centre national de l'administration publique et des collectivités locales. Un autre centre de formation est l'annexe décentralisée de l'Institut de formation (INEP) à Thessalonique (PINEPTH)	/
Irlande	L'Institut d'administration publique ou les centres d'enseignement à distance (généralement loués à des fins spécifiques), les centres de conférence, ou encore, les organismes de formation spécialisés à des fins particulières. Le Groupe national de formation des services des collectivités locales a mis en place un réseau de cinq centres partagés entre les différentes collectivités locales: (I) Centre de formation Ballincollig Innishmore, Ballincollig, Co. Cork Téléphone: 021 4876253 Fax: Email: brtc@corkcoco.ie (II) Centre de formation Ballycoolen Business Park IDA, Ballycoolen, Dublin 15 Téléphone: 01 8097173	L'Institut d'administration publique organise des enseignements à distance pour les « étudiants inscrits » : www.ipa.ie L'Association irlandaise du gouvernement local fournit des matériaux de formation en ligne : http://www.aig.ie/training-resources/2015/housing-policy-online-presentation.html D'autres exemples de ressources en ligne : - Groupe de formation nationale des services locaux (voir les liens vers les services de groupe de formation de l'eau : http://water.lasntg.ie/index.asp) - Groupe de formation des services routiers : http://roads.lasntg.ie/index.asp - Groupe de formation des services de l'environnement : http://environment.lasntg.ie/index.asp

	Fax: 01 8097282 Email: bctrainingcentre@fingalcoco.ie (III) Centre de formation Castlebar Centre regional de formation, Le conseildepartmentalMayo, Aras an Chontae, The Mall, Castlebar, Co. Mayo Téléphone: 094 9024444 Fax: 094 9037814 Email: crtc@mayococo.ie (IV) Centre de formation Roscrea Monastère Road, Roscrea, Co. Tipperary Téléphone: 0505 23425 Fax: 0505 23427 Email: rcrain@eircom.net (V) Centre de formation Stranorlar Railway Road, Stranorlar, Co. Donegal Téléphone: 074-9130208 Fax: 074 9130611 Email: cbradley@donegalcoco.ie	
Italie	Dans les universités ou à l'Ecole de l'administration publique	/
Lettonie	Le centre de formation a souvent ses propres locaux	/
Lituanie	Habituellement, les fonctionnaires entreprennent leur formation au Centre de formation : http://www.shortcoursesportal.com/countries/17/lithuania.html Mais, il est possible de l'organiser aussi sur leur lieu de travail	/

Monténégro	Si nécessaire la formation peut être réalisée dans les locaux administratifs des collectivités locales monténégrines	/
Pologne	Dans les centres de formation : http://www.euseca.com/en/about-us/introduction/ ; http://www.you-net.eu/tc-in-polonia/ ; http://www.shortcoursesportal.com/countries/20/poland.html	Il est possible de mettre en ligne de la documentation sur le site internet de l'employeur local, dont les APL suivent des formations
République Tchèque	Cela dépend des accords entre la collectivité locale et l'organisme qui dispense la formation	/
Russie	Les futurs (potentiels) APL suivent la formation initiale dans les collèges (BTS) et les établissements d'enseignement supérieur (Bac+3 et Bac+5)	Certains établissements d'enseignement supérieur proposent de compléter des cours et des TD "classiques" par des supports distribués sur Internet (accès limité, uniquement pour des étudiants)
Serbie	La Conférence permanente des villes et communes et l'Association de gouvernement local (http://euintegracije.skgo.org/en) ont organisé plusieurs formations en ligne pour les fonctionnaires locaux et les responsables locaux. Mais, celles-ci ne sont pas obligatoires et ne font pas partie de la formation légalement définie des stagiaires	
Slovaquie	Dans les Centres régionaux de formation : http://www.sazp.sk/bcrc/	/
Slovénie	/	Il y a des mécanismes d'apprentissage, des matériaux et des lectures disponibles en ligne : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/t

		ools/docs/2015/monitor2015-slovenia_en.pdf ; http://www.scientiasocialis.lt/pec/files/pdf/Repolusk_Vol.14.pdf ; https://www.researchgate.net/profile/Roy_Williams5/publication/252687767_Integrating_Distributed_Learning_with_just-in-context_Knowledge_Management/links/0046353b52b6309159000000.pdf
--	--	--

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
Nom de l'Etat	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
Allemagne	X	/	/	X	/	N/A	X	/
Bulgarie	/	X	/	/	/	357 à 390 €	X	/
Croatie	X	/	X	/	/	800 €	/	X

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
Espagne	/	X	/	/	/	1.500 €	/	X
Estonie	X	/	/	X	/	1179 € (2014)	X	/
Finlande	X	/	/	X	/	3100 €	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	/	X	/	/	/	voir annexe 9	/	X
France	X	/	/	X	/	1500 €	/	X
Grèce	/	X	/	/	/	N/A	X	/

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
Hongrie	X	/	/	X	/	601 € (2014 : 188 744 HUF)	X	/
Irlande	X	/	/	X	/	/	X	/
Islande	X	/	/	X	/	NC	N/A	N/A
Italie	X	/	X	/	/	1500 €	/	X
Lettonie	X	/	X	/	/	650 €	X	/
Lituanie	X	/	/	X	/	voir annexe 9	/	X
Luxembourg	X	/	X	/	/	NC	X	/
Malte	X	/	/	X	/	1.700 €	X	/

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
Moldavie	X	/	/	X	/	voir annexe 9	X	/
Monténégro	X	/	/	X	/	voir annexe 9	/	X
Norvège	N/A	N/A	/	/	/	voir annexe 9	N/A	N/A
Pays-Bas	/	X	/	/	/	4.035 (communes) et 4657 (provinces) 4.211 (établissements gestionnaires de l'eau et des digues)	/	X
Pologne	/	X	/	/	/	1.000 €	X	/
Portugal	X	/	X	/	/	1.085 €	X	/

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
République tchèque	X	/	/	X	/	1.020 €	N/A	N/A
Roumanie	X	/	/	X	/	250 €	X	/
Royaume-Uni	X	/	/	X	/	2.126 €	N/A	N/A
Russie	/	X	/	/	/	553 €	/	X
Serbie	X	/	X	/	/	411 €	X	/
Slovaquie	X	/	/	X	/	voir annexe 9	/	X
Slovénie	X	/	/	X	/	voir annexe 9	/	X
Suède	N/A	N/A	/	/	/	N/A	N/A	N/A

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale							
	Q31 à Q32							
	Les APL en formation initiale sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q31-1		Si OUI, à combien estimez-vous cette rémunération, comparativement au salaire moyen des APL ? Q31-2			Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	La rémunération des « fonctionnaires-stagiaires » en formation initiale correspond-elle à celle qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en activité ? Q33	
	Oui	Non	Inférieur	Egal	Supérieur	Euros	Oui	Non
Turquie	/	X	/	/	/	NC	X	/
Wallonie (Belgique)	N/A	N/A	/	/	/	NC	X	/

Annexe n°9

Tableau XI-1	Rémunération et/ou congé de formation initiale
--------------	--

Nom de l'Etat	Quel est le salaire moyen d'un APL dans votre pays (en euro) ? Q32	Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation initiale ?	Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ?
	Euros	Autre	Si OUI, selon quelles modalités ? précisez
Bulgarie	/	/	Cela dépend de la situation locale. Mais de nombreuses communes offrent cette possibilité
Croatie	/	Il y a des obligations ou des compensations pendant la formation initiale	/
Estonie	/	/	Aux termes de la loi sur la fonction publique, les règles en matière de congé des agents publics (locaux ou d'Etat) relèvent du droit travail (loi sur le contrat de travail). Concernant le congé formation, la loi sur le contrat de travail renvoie à la loi sur la formation des adultes qui précise les règles en la matière à l'article 8. L'APL a droit à 30 jours de congé formation. L'APL perçoit une rémunération pendant 20 jours égale au salaire moyen. Il existe trois types de congé formation : le congé pour se former dans son domaine d'activité (tööalanekoolitus), le congé pour acquérir un niveau de formation plus élevé (tasemekoolitus) et le congé pour une formation libre (vabahariduslikkoolitus)

Finlande	/	/	Non : cela n'existe que pour la formation continue
Flandre (Belgique)	Ceci est très difficile de répondre, car cela varie en fonction du diplôme de l'APL, de l'échelle de son salaire et de son ancienneté. Mais la moyenne est autour de 2000 € net par mois	/	Cela dépend de la situation locale. Mais de nombreuses communes offrent cette possibilité
Italie	/	Les conseils fournissent généralement un soutien sous la forme d'une aide financière (qui peut couvrir 100% des frais) et un petit nombre de jours de congé pour la préparation de l'examen. Par exemple, le Conseil du comté de Clare a la politique suivante : http://www.clarecoco.ie/your-council/careers-in-the-council/working-in-local-government/leave-entitlements/#Sick	/
Lettonie	/	/	La loi du travail prévoit que, tant dans le secteur public et privé, l'employé: 1) a le droit à un congé d'études afin de passer les examens finaux dans tout type d'établissement d'enseignement. La durée du congé d'études, pour les examens finaux, si elle n'est pas réglementée par les documents internes, est négociée par l'employé avec son employeur. Dans ce cas, l'employeur a également le droit de refuser la demande. 2) 20 jours de congé d'étude pour passer les examens de l'Etat et / ou soutenir leur thèse

			[BA / MA]. Dans ce cas, l'octroi du congé d'études est obligatoire. Dans les deux cas, l'employeur a le droit de décider si le congé sera payé ou non
Lituanie	La moyenne du salaire dépend du grade du fonctionnaire. Le système de rémunération des fonctionnaires est défini dans la loi sur les fonctionnaires. Les rémunérations sont identiques pour les fonctionnaires centraux et locaux	/	Un fonctionnaire ayant effectué au moins 3 mois de service, peut obtenir, sous réserve de l'accord de son employeur public (Etat ou collectivité locale), un congé d'un an au maximum pour l'amélioration de sa qualification. Dans ce cas, un fonctionnaire de carrière doit conserver son poste dans la fonction publique, mais il ne reçoit pas de salaire. Un fonctionnaire de carrière peut profiter de ce congé, mais pas plus d'une fois tous les cinq ans
Malte	/	/	Tous les fonctionnaires ont droit à un congé pour cause de formation
Moldavie	Les APL sont rémunérés selon les mêmes règles que celles s'appliquant aux agents de l'Etat. Au niveau national, le salaire moyen des fonctionnaires de l'administration publique était, en 2015, de 5749 lei (approximativement 280 € par mois)	/	/
Monténégro	Le salaire moyen national est de 477 €, mais on ne sait pas quel est le salaire moyen dans le secteur public, parce que l'Office national de statistique « Monstat », dans les rapports mensuels réguliers, ne publie que des données	/	/

	par secteurs d'activités, sans faire un cas particulier pour ce secteur		
Norvège	Le salaire brut moyen des APL est de 48.760 € / an (2014), soit 4.063 € bruts par mois	/	Dans le cadre de la loi sur le travail et des conventions collectives, les accords locaux entre l'employeur public et ses APL, l'organisent au plus près du terrain
Pologne	/	/	Un contrat pour une durée déterminée jusqu'à 6 mois
Royaume-Uni	/	/	Oui, mais limité, et divers selon la collectivité locale, et dans de nombreux cas, la formation n'est pas rémunérée. Certaines collectivités locales offrent des congés d'études jusqu'à 3 à 5 jours, mais cela est soumis à l'approbation de la direction
Russie	/	/	Non : cela n'existe que pour la formation continue
Slovaquie	Le salaire moyen national brut est de 869 €	/	La loi du travail permet d'obtenir un congé de formation, mais sa durée varie en fonction de l'accord passé entre l'APL et l'employeur public au regard de l'objet de la formation
Slovénie	Le salaire moyen des fonctionnaires était de 1.727 € avant impôts (2015)	/	Chaque APL obtient 3 jours de congé pour assister à une formation initiale

Tableau XI-2	Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation initiale ? Q 34					Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q35		
Nom de l'Etat	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Allemagne	/	/	/	/	/	/	X	NC
Bulgarie	X	/	/	/	/	/	X	voir annexe 9
Croatie	X	X	/	X	Voir annexe 9	/	X	NC
Espagne	/	/	/	/	/	X	/	NC
Estonie	X	/	/	/	/	X	/	/
Finlande	/	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
Flandre (Belgique)	/	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
France	/	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
Grèce	/	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
Hongrie	/	/	/	/	titularisation	X	/	voir annexe 9
Irlande	/	/	/	/	/	/	X	NC
Islande	/	/	X	/	/	X	/	/
Italie	X	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9

Tableau XI-2	Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation initiale ? Q 34					Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q35		
Nom de l'Etat	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Lettonie	/	/	/	/	/	N/A	N/A	NC
Lituanie	X	X	/	/	voir annexe 9	/	X	NC
Luxembourg	/	/	/	/		X	/	voir annexe 9
Malte	X	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
Moldavie	/	/	/	/	/	X	/	voir annexe 9
Monténégro	X	/	X	/	/	X	/	voir annexe 9
Norvège	/	/	/	/	/	/	X	NC
Pays-Bas	X	/	/	/	/	/	X	NC
Pologne	/	/	/	/	voir annexe 9	X	/	voir annexe 9
Portugal	/	/	/	/	/	/	X	NC
République tchèque	/	/	/	/	/	/	X	voir annexe 9

Tableau XI-2	Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation initiale ? Q 34					Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q35		
Nom de l'Etat	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Roumanie	X	/	/	/	/	/	X	/
Royaume-Uni	X	X	X	/	/	X	/	voir annexe 9
Russie	/	/	/	/	/	/	X	NC
Serbie	X	/	/	/	/	/	X	NC
Slovaquie	X	NC	NC	NC	NC	X	/	voir annexe 9
Slovénie	X	/	/	/	/	/	X	NC
Suède	/	X	X	/	NC	X	/	voir annexe 9
Turquie	X	/	/	/	/	/	X	NC
Wallonie (Belgique)	/	/	/	/	voir annexe 9	N/A	N/A	N/A

Tableau XII		Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36 à Q37						
Nom de l'Etat	Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36	Qui paie la formation ? Q37						
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie(nt)	L'agent (%)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Autre
Allemagne	N/A	/	X	/	/	/	/	/
Bulgarie	150-175 €	X	/	/	/	/	/	/
Croatie	NC	/	X	/	/	/	/	/
Espagne	171 €	X	/	/	/	/	/	/
Estonie	voir annexe 10	/	X	X	/	/	/	voir ANX 10
Finlande	150 € par jour	/	X	/	/	/	/	/
Flandre (Belgique)	voir annexe 10	/	X	/	/	/	/	voir ANX 10
France	voir annexe 10	/	X	/	/	/	/	/
Grèce	voir annexe 10	X	/	/	/	/	/	20% par l'Etat et 80% par l'UE

Tableau XII		Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36 à Q37						
Nom de l'Etat	Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36	Qui paie la formation ? Q37						
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie(nt)	L'agent (%)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Autre
Hongrie	Autour de 128 €	/	X	/	/	/	/	/
Irlande	N/A	/	X	/	/	/	/	/
Islande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	800 €	X	X	X	/	/	/	/
Lettonie	Autour de 30 €	/	/	X	/	/	/	/
Lituanie	voir annexe 10	X	X	/	/	/	/	voir ANX 10
Luxembourg	370 €	X	/	/	/	/	/	/
Malte	N/A	X	/	/	/	/	/	/

Tableau XII		Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36 à Q37						
Nom de l'Etat	Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36	Qui paie la formation ? Q37						
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie(nt)	L'agent (%)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Autre
Moldavie	N/A	X	X	/	/	/	/	/
Monténégro	voir annexe 10	X	X	/	/	/	/	/
Norvège	NC	/	/	/	/	/	/	/
Pays-Bas	voir annexe 10	/	X	/	/	/	/	voir ANX 10
Pologne	NC	/	X	/	/	/	/	/
Portugal	voir annexe 10	/	X	X	/	/	/	voir ANX 10
République tchèque	voir annexe 10	/	X	/	/	/	/	/
Roumanie	250 €	/	X	/	/	/	/	/
Royaume-Uni	134 €	/	X	X	/	/	/	/

Tableau XII		Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36 à Q37						
Nom de l'Etat	Coût de la formation initiale des agents publics locaux Q36	Qui paie la formation ? Q37						
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie(nt)	L'agent (%)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Autre
Russie	voir annexe 10	X	/	X	/	/	/	voir ANX 10
Serbie	N/A	/	X	/	/	/	/	/
Slovaquie	/	/	X	/	/	/	/	/
Slovénie	voir annexe 10	X	X	/	/	/	/	/
Suède	NC	/	/	/	/	/	/	/
Turquie	voir annexe 10	/	X	/	/	/	/	/
Wallonie (Belgique)	NC	X	/	/	/	/	/	/

Annexe n° 10

Tableau XII		
Coût de la formation initiale des agents publics locaux		
Nom de l'Etat	Coût de la formation initiale des agents publics locaux ? Q36	Qui paie la formation ? Q37
		Autre
Estonie	74 € / APL (les statistiques ne font pas de différences entre formation initiale et formation continue des APL)	Généralement, c'est la collectivité locale, qui emploie l'APL, qui paie la formation L'APL peut aussi payer un complément
Flandre (Belgique)	Une formation d'une journée coûte environ 250 €, tandis que la formation offerte par l'école de management Antwerp peut coûter jusqu'à 20.000 €	Soit l'employeur public local accepte de la payer, soit le fonctionnaire local devra la payer lui-même
France	Cela dépend de la formation. Le cout varie et peut monter à 25.000 € par an et par élève	/
Grèce	Sans coûts de déplacement et d'hébergement : son coût moyen / APL est de : 68 € à 160 € (frais généraux - matériel pédagogique non inclus). Avec les coûts de déplacement et d'hébergement: son coût moyen est de 493 € (frais généraux - matériel éducatif non inclus)	/
Lituanie	État et institutions municipales achètent des formations pour les fonctionnaires en passant des marchés publics	Conformément à la loi sur la fonction publique, la formation des fonctionnaires est financée par l'État et les communes. Les budgets nationaux et municipaux doivent allouer des fonds

		pour la formation des fonctionnaires des administrations étatiques et municipales. Ces fonds représentent 1 à 5% de la masse salariale brute de l'employeur public
Monténégro	Les services de formation professionnelle ont dépensé, en 2015, 180.000 €	/
Pays-Bas	En principe, pour les communes, il y a 500 € de prévus par APL par an dans le budget de formation de chaque collectivité locale	C'est l'employeur public mais dans la limite budgétaire de 500 € par an et par APL
Portugal	Ça dépend du cours et du lieu de la formation : https://www.ina.pt/images/flippingbook/PF2016.pdf	Le cours de formation en gestion publique est payé par l'agent (art. 39 de la loi du travail en fonctions publiques, 2014)
République tchèque	Pour la formation initiale de base : de 35 à 178 €, selon l'organisme qui la dispense. Pour la formation initiale de spécialisation : 140 € (258 €, avec l'hébergement et les repas inclus).	/
Russie	Chaque établissement, dispensant la formation initiale des futurs APL, établit ses propres tarifs. L'écart des prix est très important : 1.670 euros pour 48 mois (Licence en administration publique et municipale) dans une des régions russes les plus pauvres, Ivanovskaya oblast, tandis qu'à Moscou, la même formation peut atteindre 19.800 €	Si le futur étudiant a passé le Bac en cumulant un certain nombre de points, en fonction de l'établissement public d'enseignement supérieur, sa formation peut être financée par l'Etat en intégralité
Slovénie	Le coût est de 129,36 € pour tous les utilisateurs directs du budget de l'Etat, et de 166,92 € pour tous les autres (dont les APL)	/

Turquie	Elle est financée par les ressources de la collectivité locale et dispensée en interne par le personnel de la collectivité locale employeuse (fonctionnaires supérieurs). Aucun achat ou acquisition n'est effectuée pour la formation initiale	/
----------------	--	---

Tableau XIII-1 Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q38 à Q40											
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation initiale ? Q38		Si OUI, qui évalue la formation initiale ? Q39						Si OUI, comment évalue-t-on la FI ? Q40		
	Oui	Non	Les stagiaires	L'organisme dispensant la FI	La collectivité locale qui emploie le stagiaire	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Allemagne	X	/	/	X	X	/	/	/	X	/	/
Bulgarie	X	/	/	/	/	/	/	X	/	/	X
Croatie	X	/	/	/	X	/	/	/	/	X	/
Espagne	X	/	/	X	/	/	/	X	X	/	X
Estonie	X	/	X	X	X	/	/	/	X	X	/
Finlande	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Flandre (Belgique)	X	/	/	/	X	/	/	/	/	X	/
France	X	/	X	X	X	/	/	/	X	X	X

Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q38 à Q40											
Tableau XIII-1											
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation initiale ? Q38		Si OUI, qui évalue la formation initiale ? Q39						Si OUI, comment évalue-t-on la FI ? Q40		
	Oui	Non	Les stagiaires	L'organisme dispensant la FI	La collectivité locale qui emploie le stagiaire	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Grèce	X	/	X	X	/	/	/	/	X	X	/
Hongrie	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Irlande	X	/	/	X	X	/	/	/	X	X	X
Islande	/	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Italie	X	/	/	X	X	/	/	/	X	X	X
Lettonie	X	/	/	X	/	/	/	/	/	X	/
Lituanie	X	/	/	X	X	/	/	/	X	/	/
Luxembourg	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Malte	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/
Moldavie	X	/	/	X	X	/	/	/	/	X	/

Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q38 à Q40											
Tableau XIII-1 Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation initiale ? Q38		Si OUI, qui évalue la formation initiale ? Q39						Si OUI, comment évalue-t-on la FI ? Q40		
	Oui	Non	Les stagiaires	L'organisme dispensant la FI	La collectivité locale qui emploie le stagiaire	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Monténégro	X	/	/	X	/	/	/	X	/	X	/
Norvège	/	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Pays-Bas	/	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Pologne	/	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Portugal	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/
République tchèque	X	/	/	/	/	/	/	X	/	/	X
Roumanie	X	/	/	/	X	/	/	/	/	X	/
Royaume-Uni	X	/	/	X	X	/	/	/	X	X	X

Tableau XIII-2	Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q41 et Q42					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q41	Si OUI, quand évalue-t-on la FI ? Q42				
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Allemagne	X	/	X	/	/	/
Bulgarie	X	/	/	/	X	/
Croatie	/	X	/	/	/	/
Espagne	X	/	X	/	/	/
Estonie	X	/	X	X	X	/
Finlande	/	X	/	/	/	/
Flandre (Belgique)	X	/	/	/	/	/
France	X	/	X	X	/	/
Grèce	X	/	/	X	/	/
Hongrie	/	X	/	/	/	/
Irlande	X	/	X	X	X	X
Islande	/	X	/	/	/	/
Italie	X	/	X	/	/	/
Lettonie	X	/	X	/	/	/
Lituanie	X	/	X	X	/	/
Luxembourg	X	/	X	/	/	/
Malte	/	X	/	/	/	/

Tableau XIII-2	Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q41 et Q42					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q41	Si OUI, quand évalue-t-on la FI ? Q42				
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Moldavie	/	X	/	/	/	/
Monténégro	/	X	/	/	/	/
Norvège	N/A	N/A	/	/	/	/
Pays-Bas	N/A	N/A	/	/	/	/
Pologne	/	X	/	/	/	/
Portugal	/	X	/	/	/	/
République tchèque	X	/	/	/	/	/
Roumanie	X	/	X	/	/	X
Royaume-Uni	X		X	/	/	X
Russie	N/A	N/A	/	/	/	/
Serbie	/	X	/	/	/	/
Slovaquie	/	X	/	/	/	/
Slovénie	/	X	/	/	/	/
Suède	N/A	N/A	/	/	/	/

Tableau XIII-2	Evaluation de la formation initiale des agents publics locaux Q41 et Q42					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q41	Si OUI, quand évalue-t-on la FI ? Q42				
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Turquie	X	/	X	/	/	/
Wallonie (Belgique)	N/A	N/A	/	/	/	/

Questionnaire n°2 : La formation continue des agents publics locaux

A) Texte du questionnaire vierge

État _____

I – Fondement de la formation continue

1. La formation continue est-elle obligatoire ?
OUI ☐
NON ☐

2. La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ?
OUI ☐
NON ☐

Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. **Plusieurs réponses sont possibles**)

Constitution ☐ _____
 Loi ☐ _____
 Règlement ☐ _____
 Autre ☐ , précisez : _____

3. Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel?
OUI ☐
NON ☐

Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ?

OUI ☐
 NON ☐

Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)

4. La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ?
OUI ☐, précisez : _____
NON ☐

II – Nature de la formation continue

5. Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ?
OUI ☐
NON ☐
6. Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ?
OUI ☐
NON ☐

Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ?
Précisez : _____

7. Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ?
Cours ☐
Stages ☐
Modules ☐
Autre ☐, précisez : _____
8. Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ?
OUI ☐, précisez : _____
NON ☐

III – Organismes qui gèrent la formation continue

9. Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ?
OUI ☐
NON ☐
10. Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ?
Publique ☐
Privée ☐

Les deux ☐, précisez : _____

11. Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Ecole d'administration ☐

Université ☐

Fédération de collectivités locales ☐

Associations ☐

ONG ☐

Autres ☐, précisez : _____

IV - **Organismes de formation continue et nombre des APL formés par an**

12. Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays.

(Indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important)

	Institution (nom exact)	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée (en heure, jour, semaine ou mois)	Responsable	Adresse postale	Téléphone	Page web	Courriel
1								
2								
...								

13. Nombre des APL en formation continue par an _____

V – **Domaines et catégories des formations continues**

14. Quels sont les domaines de formation continue des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Management public ☐
 Politiques publiques ☐
 Droit public ☐
 Sociologie des organisations ☐
 Géographie ☐
 Economie ☐
 Finances publiques ☐
 Informatique et numérique ☐
 Autres ☐, précisez : _____

15. Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ?

(plusieurs réponses possibles)

Pilotage et gestion des ressources ☐
 Management stratégique ☐
 Europe ☐
 Politiques sociales d'autonomie ☐
 Lutte contre les exclusions ☐
 Politiques sociales de l'enfance ☐
 Urbanisme et aménagement ☐
 Développement durable ☐
 Développement économique des territoires ☐
 Déplacements et transports publics ☐
 Action éducative ☐
 Culture ☐
 Santé ☐
 Affaires juridiques et Citoyenneté ☐
 Ingénierie écologique ☐
 Eau/assainissement ☐
 Energie ☐
 Architecture, bâtiment et logistique ☐
 Infrastructures publiques et réseaux ☐
 Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs ☐
 Sécurité et police municipale ☐
 Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique,

protection des données personnelles et autres ☐

VI – Intérêt, moment et durée de la formation continue

16. L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par :

Etre formé à la gestion publique locale et être plus opérationnel ☐

Monter en grade, obtenir de l'avancement ☐

Changer de poste, d'activité au sein de l'Administration ☐

Etre mieux rémunéré ou obtenir une prime ☐

Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé ☐

Autre ☐, précisez : _____

17. Quelle est la périodicité des formations continues des APL ?

précisez cette périodicité : _____

18. Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ?

Précisez : _____

VII – Cas particuliers des APL en formation continue

19. Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ? (précisez) _____

20. Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)

VIII – Endroit de la formation continue

21. Où les APL doivent-ils suivre la formation ?
 Sur leur lieu de travail ☐
 Dans un centre de formation ☐, précisez, lequel ? _____
 Dans un lieu différent ☐, précisez, lequel ? _____
22. Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ?
 OUI ☐
 NON ☐
 Si OUI, précisez l'adresse du site : _____

IX – Rémunération et/ou congé de formation continue

23. Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ?
 OUI ☐
 NON ☐

Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ?
 OUI ☐
 NON ☐

Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ?
 OUI ☐
 NON ☐

24. Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue?
 En termes d'obligations de service ☐
 De durée ☐
 D'avancement ☐
 De rémunération pour la collectivité locale ☐
 Autre ☐, précisez : _____

25. Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation pour effectuer leur formation continue ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez : _____

X – Coût de la formation continue des agents publics locaux

26. Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, **en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire** ?

Précisez (en euro) : _____

27. Qui paie la formation ?

L'Etat ☐

La collectivité locale [qui les emploie(nt)] ☐

L'agent ☐ (**pour une part** ☐, svp précisez pourcentage : __ %)

Un parti politique ☐

Un syndicat ☐

Une association ☐

Autre ☐, précisez : _____

XI – Evaluation de la formation continue des agents publics locaux

28. Existe-t-il une évaluation des actions de formation continue (FC) ?

OUI ☐

NON ☐

29. Si OUI, qui évalue la FC ?

Les agents publics locaux à l'issue de la formation ☐

L'organisme dispensant la formation ☐

La collectivité locale qui emploie l'agent public « formé » ☐

Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat ☐

Un organisme privé indépendant ☐

L'Etat ☐

30. Si OUI, comment évalue-t-on la FC ?
 Par un questionnaire anonyme ☐
 Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé ☐
 Par une enquête collective ☐
31. Cette évaluation est-elle dématérialisée ?
 OUI ☐
 NON ☐
32. Si OUI, quand évalue-t-on la FC ?
 Juste après son déroulement ☐
 Dans la semaine qui suit son déroulement ☐
 Dans le mois qui suit son déroulement ☐
 Dans l'année qui suit son déroulement ☐

B) Tableaux et annexes des réponses

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4		
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1	La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3	La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4

	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est- elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est- ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifi- er le et évoquer le brièvem- ent) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl- ement	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Allemagne	/	X	/	X	/	/	/	/	X	/	/	X	/	/	X	/
Bulgarie	/	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	/	X	NC
Croatie	X	/	X	/	/	X	/	/	/	/	N/A	N/A	Voir annexe n° 1	/	X	NC
Espagne	X	/	X	/	X	X	/	Voir annexe n° 1	/	/	/	/	/	/	X	/
Estonie	/	X	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/
Finlande	/	/	N/A	N/A	/	/	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	/	X	/	X	/	/	/	/	X	/	N/A	N/A	Voir annexe n° 1	/	X	/

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl- ement	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
France	X	/	X	/	/	X	/	/	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	/	NC
Grèce	X	/	X	/	/	X	X	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/	Voir annexe n° 1
Hongrie	X	/	X	/	/	X	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/
Irlande	/	X	/	X	/	/	/	Voir annexe	X	/	N/A	N/A	Voir	X	/	Voir

Tableau I		Fondement de la formation continue Q1 à Q4														
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3											La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl eme nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
								n° 1					annexe n° 1			annexe n° 1
Islande	/	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	NC	X	/	Voir annexe n° 1
Italie	/	X	/	X	/	/	/	Voir annexe n° 1	/	X	/	X	/	/	X	/

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl eme nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Lettonie	X	/	X	/	/	X	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/
Lituanie	X	/	X	/	/	X	X	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/
Luxembourg	X	/	X	/	/	X	X	Voir annexe n° 1	/	/	N/A	N/A	NC	X	/	NC

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3											La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl eme nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Malte	N/A	N/A	N/A	N/A	/	/	/	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	N/A	N/A	N/A
Moldavie	X	/	X	/	/	X	X	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/	Voir annexe n° 1
Monténégro	/	X	/	X	/	/	/	/	X	/	X	/	Voir annexe n° 1	/	X	NC

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3											La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Constitution	Loi	Règlement	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Norvège	X	/	X	/	/	/	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	Voir annexe n° 1
Pays-Bas	/	X	/	X	/	/	/	NC	X	/	N/A	N/A	Voir annexe n° 1	/	X	NC

Tableau I		Fondement de la formation continue Q1 à Q4														
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl- ement	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Pologne	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n°1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/	Elle est réglementée par des lois différentes

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Constitution	Loi	Règlement	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Portugal	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/
République tchèque	N/A	N/A	N/A	N/A	/	/	/	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Roumanie	X	/	X	/	/	X	X	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X	/

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl- eme- nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Russie	/	X	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	/	X	/
Serbie	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/	Voir annexe n° 1

Tableau I	Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4			
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez
					Consti- tution	Loi	Règl- eme- nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non				
Slovaquie	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	N/A	N/A	Voir annexe n° 1	X	/	/
Slovénie	/	X	X	/	/	X	X	/	/	/	/	/	NC	/	X	/
Suède	/	X	/	X	/	/	/	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	/	N/A	N/A	N/A
Turquie	/	X	/	X	/	/	/	Voir annexe n° 1	N/A	N/A	X	/	Voir annexe	X	/	Voir annexe

Tableau I		Fondement de la formation continue Q1 à Q4															
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle obligatoire ? Q1		La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2-Q3										La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4				
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, lequel (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles) ? Q2-2				Si NON, la formation continue des agents publics locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q3-1		Si NON, est-ce qu'un projet de formation continue des APL a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ? Q3-2		Si OUI, lequel (identifier le et évoquer le brièvement) ? Q3-3	Oui	Non	Si OUI, précisez	
					Consti tution	Loi	Règl eme nt	Autre, précisez	Oui	Non	Oui	Non					
													n° 1				n° 1
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	/	/	X	Voir annexe n° 1	X	/	N/A	N/A	NC	X	/		Voir annexe n° 1

Annexe n° 1

Tableau I	Fondement de la formation continue		
Nom de l'Etat	La formation continue est-elle imposée par un texte juridique ? Q2		La formation continue des APL est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q4
	Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation continue des APL. Plusieurs réponses sont possibles)	Si OUI, lequel ? (identifier le et évoquer le brièvement)	Si OUI, précisez
	Autre, précisez		
Croatie	/	Stratégie pour le développement de l'administration Publique, 2015-2020 : http://www.vlahovicgroup.com/government-2015-2020-strategy-for-public-administration-development Cette stratégie est déterminée par l'Ecole d'Etat pour l'administration publique (http://en.iju.hr/about/about/president.html)	/
Espagne	Article-2 de la Constitution espagnole Loi n°30-2015 du 09 septembre 2015 sur la formation professionnelle Accords de formation continue de l'Institut d'Administration Publique	/	/

	(INAP)		
Estonie	Il s'agit de la loi sur la fonction publique (https://www.riigiteataja.ee/en/eli/507062016002/consolid), adoptée le 13 juin 2012 et entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2014. Cette loi régit le statut des fonctions publiques étatique et territorial	/	/
Finlande	Il y a quelques dispositions sur la formation continue en matière sociale et sanitaire	Il y a plusieurs institutions qui dispensent des actions de formation continue ; les communes peuvent donc choisir la façon dont elles les utilisent. Il y a aussi les actions de formation continue organisées par le groupe de consultants finlandais GCF (http://www.fcg.fi/eng/contact_us/people/). Les autorités locales choisissent donc elles-mêmes la manière d'organiser la formation continue de leurs agents	/
Flandre (Belgique)	/	La formation continue n'est pas quelque chose qui est imposé, mais les collectivités locales y recourent ponctuellement quand il y a un vrai besoin. La formation est donc moins un droit pour les agents publics flamands qu'un outil RH à la libre disposition de leurs employeurs	/

		publics locaux	
Grèce	Loi n°3584/2007 du 28 juin 2007 (Code of Municipality and Community Employees) : http://www.elinyae.gr/el/item_details.jsp?cat_id=156&item_id=11131)	/	Dans certains cas, concernant les thématiques portant sur l'administration locale, il y a des programmes spécialisés traitant des APL (AP municipal et les employés régionaux).
Irlande	Ceci est variable selon la pratique des autorités locales. La formation continue n'est pas obligatoire pour les APL. Toutefois, la Commission nationale de contrôle et de vérification (AOMC : http://www.audgen.gov.ie/Vi ewDoc.asp?fn=/home.asp) a mis en évidence, dans son Rapport de novembre 2015, que certaines autorités locales ne développent pas de plans de formation assez ambitieux sur la période 2015-2019	La formation continue est planifiée annuellement pour le personnel par l'intermédiaire du système de gestion du rendement. Ceci est un outil RH, qui est toutefois peu utilisé, bien qu'à la discrétion des autorités locales	Ceci est variable. Certaines actions de formation continue peuvent être partagées, par exemple, à travers les formations dispensées par le Centre de développement ou l'Institut d'administration publique (http://www.ipa.ie/), alors que d'autres peuvent être dispensées séparément : ainsi, le CPI (https://www.crisisprevention.com/Special-Pages/Free-Training-Resources) a des cours consacrés spécifiquement au gouvernement local.
Islande	/	/	La notion de « fonctionnaire » existe au niveau central, et ceux qui travaillent dans les ministères se considèrent comme des AP ; récemment, ils ont également commencé à bénéficier d'une formation continue sur leur lieu de travail. Mais, il n'y a pas de telles formations

			disponibles pour les APL
Italie	Loi du 1^{er} avril 1999 sur le Contrat Collectif National de Travail (CCNL) (http://www.cnel.it/home), Art. 23 ; Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008 portant exécution de la loi n° 123 du 3 août 2007, en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail (http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=79544) Loi n° 135/2012 du 15 août 2012 (Le système national de santé), art. 2, co 15 ; art. 11 (http://www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/articles/working-conditions/italy-reform-of-right-of-public-sector-employees-to-work-beyond-retirement-age) Voir aussi : www.funzionpubblica.gov.it	/	/
Lituanie	La loi sur la fonction publique du 23 avril 2002 (http://unpan1.un.org/intradoc	/	/

	/groups/public/documents/NI SPAcee/UNPAN012617.pdf) prévoit que le fonctionnaire a droit à une formation continue, conformément à la procédure prévue par la présente loi, financée par les budgets nationaux et municipaux. Les fonctionnaires doivent aussi améliorer leurs connaissances professionnelles et renforcer leurs compétences, pendant toute la durée de leur vie professionnelle ou en vue d'obtenir une promotion dans la fonction publique. De textes réglementaires précisent les exigences relatives au contenu des programmes de formation que doivent suivre les fonctionnaires. Il existe aussi, au niveau national, une « Stratégie pour la formation des fonctionnaires »		
Luxembourg	Loi modifiée du 15 juin 1999 (http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1999/0090/1999A18461.html) portant organisation de	/	/

	l'Institut national d'administration publique (http://www.fonction-publique.public.lu/fr/structure-organisationnelle/inap/index.html). Règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant organisation de la division de la formation continue du personnel des communes, des syndicats des communes et des établissements publics des communes (http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/0047/2004A07411.html), au sein de l'Institut national d'administration publique		
Moldavie	Loi relative à la fonction publique et au statut du fonctionnaire public, n° 158-XVI du 04 juillet 2008 (http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=81082&p_country=MDA&p_classification=22.10) dispose, dans son article 37, que « <i>Le fonctionnaire public a le droit et l'obligation de perfectionner, ses</i>	/	Les programmes et les thèmes sont identiques, mais on les enseigne en prenant en considération les domaines spécifiques d'activités des AP, selon qu'ils travaillent pour l'Etat ou une collectivité locale

	<i>compétences et sa formation professionnelle</i> ». L'Arrêté du Gouvernement n° 201 du 11 mars 2009 concernant la mise en application de la loi n° 158-XVI du 4 juillet 2008 précitée porte Règlement concernant le développement professionnel continu des fonctionnaires		
Monténégro	/	Stratégie pour le Développement professionnel des fonctionnaires locaux et employés du Monténégro pour la période 2015-2018 (http://uom.me/en/2015/02/strategy-for-professional-development-of-local-public-servants-and-employees-in-montenegro/) ; cette stratégie a été élaborée et proposée par le Ministère de l'Intérieur	/
Norvège	/	/	Certains programmes sont conçus spécialement pour les APL, à savoir les programmes de formation des cadres locaux supérieurs de santé, par exemple
Pays-Bas	/	Dans les Conventions collectives de travail par secteur d'activités, il ya des arrangements sur la formation continue. Le fonctionnaire lui-même en est le premier responsable. Chaque fonctionnaire doit élaborer son propre plan de développement/formation. L'organisation publique est obligée de le	/

		soutenir et de développer une politique de développement du personnel. Elle dispose, pour ce faire, d'un budget pour des activités de développement/formation	
Pologne	Loi du 21 novembre 2008 sur les employés publics locaux (http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Public_employment_-_Poland)	/	/
Portugal	Articles 4 de la loi n°50-98 du 11 mars 1998 et 72 de la loi n° 35-2014 du 20 juin 2014 (http://www.amsa.pt/xms/files/Public_Law2.pdf)	/	/
Russie	La loi fédérale N25-FZ du 2 mars 2007 sur le service municipal (http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=93569&p_country=RUS&p_count=901&p_classification=22&p_classcount=75), art. 11 al. 1 (7), prévoit le droit des agents publics municipaux à la formation continue	/	/

Serbie	Le statut des fonctionnaires locaux est actuellement régi par une loi adoptée en 26 juillet 1990[loi sur les relations de travail dans les organismes d'État], qui est obsolète et non fondée sur un système de fonction publique méritocratique. Une nouvelle loi vient d'être adoptée [le 3 mars, 2016 par le Parlement serbe] pour introduire un tel système, mais sa pleine application ne débutera qu'en décembre 2016. Par conséquent, les réponses fournies ici ne peuvent se rapporter qu'à l'ancienne législation, qui est toujours en vigueur	/	Le Statut des fonctionnaires de niveau central est régi par une loi séparée sur les fonctionnaires
Slovaquie	La loi sur le travail n°311/2001 s'applique à tous les employés, dont les APL, puisqu'elle comporte des règles spécifiques sur les APL. L'employeur public peut ainsi imposer à son APL de participer à des actions de formation continue prévue dans le CEPD (Continuing Education Professional Development). Cette participation est	L'APL, qui suit un CEPD, dépend pour sa formation continue du Ministère de l'Intérieur et de ses Centres régionaux de formation.	/

	considérée comme un élément important d'évaluation de la performance d'un employé et doit être payée		
Turquie	La formation continue n'est pas obligatoire selon la loi, mais la loi n°657 du 14 juillet 1965 sur les Fonctionnaires et agents publics (http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=70499) mentionne « la formation continue » pour le développement du personnel. Chaque entité publique est responsable de l'organisation de telles formations. Par suite, les fonctionnaires locaux, qui ont un statut de « fonctionnaire », sont obligés de suivre des actions de formation continue durant leur carrière. D'ailleurs, chaque employeur public a son propre règlement sur la formation continue de ses AP	Projet de recherche pour le développement du matériel de formation pour les autorités locales (http://www.tr.undp.org/content/turkey/en/home/presscenter/pressreleases/2011/01/14/in-service-training-for-local-authorities-in-ankara-and-antalya.html). Il est mis en œuvre depuis 1999, en coopération avec l'Agence de développement de l'État (http://www.tika.gov.tr/tr), le Ministère du Développement depuis 2011 (http://www.mod.gov.tr/Pages/index.aspx) et TODAIE (Public Administration Institute for Turkey and Middle East : http://www.todaie.edu.tr/english/)	Les fonctionnaires locaux, qui ont un statut de fonctionnaire, reçoivent la même formation que les fonctionnaires du gouvernement central. Mais, cela pourrait être différent, parce que l'organisation de programmes de formation continues ont beaucoup plus souples que ceux de la formation initiale. Ainsi, chaque employeur public local fournit les actions de formation continue qu'il considère nécessaires pour son personnel ; son choix est donc totalement discrétionnaire en fonction de ses besoins

Wallonie (Belgique)	Circulaire ministérielle relative aux principes généraux de la fonction publique locale [1994]	/	Les fonctions publiques locales, régionales et fédérales n'ont pas les mêmes règles de fonctionnement
--------------------------------	--	---	---

Tableau II	Nature de la formation continue Q 5 à Q 8											
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Allemagne	/	X	X	/	1 heure	/	/	/	NC	N/A	N/A	N/A
Bulgarie	/	X	/	X	NC	X	/	/	NC	X	/	Certificat de spécialité
Croatie	X	/	NC	NC	NC	X	/	X	/	X	/	Certificat /diplôme
Espagne	X	/	X	/	Voir annexe n°2	X	/	/	NC	/	X	Non, mais elles sont mentionnées dans le dossier administratif de l'APL
Estonie	X	/	/	X	/	X	X	X	NC	X	/	Les APL reçoivent un certificat de participation à la formation

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Finlande	N/A	N/A	NC	NC	Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	NC
Flandres (Belgique)	/	X	X	/	Au minimum 18 jours tous les 3 ans	X	/	X	/	X	/	Certificat/ diplôme
France	X	/	X	/	Variable d'une entité locale à une autre	X	X	X	/	X	/	NC
Grèce	X	/	NC	NC	5 programmes annuels par employé	X	X	X	Programmes multiples incluant cours, stages et modules	X	/	Voir annexe n° 2

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Hongrie	/	X	NC	NC	NC	X	/	X	/	X	/	certificat/ diplôme
Irlande	/	X	X	/	Voir annexe n° 2	X	/	X	Conférences et séminaires	X	/	Voir annexe n° 2
Islande	/	X	/	X	/	/	/	/	/	/	X	/
Italie	X	/	X	/	Voir annexe n° 2	X	/	/	/	X	/	certificat/ diplôme
Lettonie	X	/	/	X	/	X	/	/	/	X	/	certificat/ diplôme/licence

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Lituanie	/	X	/	/	Cela dépend de chaque collective locale	X	X	X	/	X	/	Certificat
Luxembourg	X	/	X	/	NC	X	X	X	/	X	/	NC
Malte	X	/	X	/	Jusqu'à 5 programmes de formation, par employé et par an	X	/	X	/	X	/	Certificat/ diplôme
Moldavie	X	/	X	/	Voir annexe n° 2	X	/	/	Voir annexe n° 2	X	/	Voir annexe n° 2
Monténégro	/	X	NC	NC	NC	X	/	/	/	X	/	certificat/ diplôme

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Norvège	X	/	X	/	40 heures	X	X	X	/	X	/	NC
Pays-Bas	X	/	X	/	Voir annexe n° 2	X	X	X	voir annexe n° 2	X	/	Cela dépend de la formation suivie
Pologne	X	/	X	/	NC	/	/	/	Cela dépend de la formation suivie	X	/	Cela dépend de la formation suivie
Portugal	N/A	N/A	X	/	Voir annexe n° 2	X	X	X	/	X	/	Voir annexe n° 2
République tchèque	/	X	X	/	Les 3 premières années : 4 jours en plus de la formation initiale	X	/	/	/	X	/	certificats

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Roumanie	X	/	/	X	/	X	X	X	/	X	/	certificats
Russie	X	/	X	/	Voir annexe n° 2	X	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 2
Serbie	X	/	/	X	/	/	/	/	Pas spécifié dans la législation	/	X	/
Slovaquie	N/A	N/A	X	/	voir annexe n° 2	X	X	X	voir annexe n° 2	X	/	certificat/ diplôme/ crédits de formations

Tableau II		Nature de la formation continue Q 5 à Q 8										
Nom de l'Etat	Existe-t-il des plans collectifs de formation continue ? Q5		Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6			Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7				Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8		
	Oui	Non	Oui	Non	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui	Non	Si OUI, Précisez
Slovénie	/	X	X	/	/	X	/	X	Séminaires ou conférences, par exemple	X	/	Voir annexe n° 2
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	X	/	/	X	/	X	/	/	/	X	/	Voir annexe n° 2
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	Variable d'une entité à une autre	X	/	X	/	X	/	Voir annexe n° 2

Tableau II	Nature de la formation continue		
Nom de l'État	Existe-t-il un droit individuel à la formation continue ? Q6	Quelles sont les modalités de la formation continue des APL ? Q7	Ces formations continues donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q8
	Si OUI, de combien d'heures par an les APL bénéficient-ils au titre de leur DIF ? Précisez	Autres, précisez	Précisez le nom
Espagne	Article 40.2 de la Constitution espagnole : http://www.congreso.es/portal/page/portal/Congreso/Congreso/Hist_Normas/Norm/const_espa_texto_ingles_0.pdf ; https://books.google.fr/books?id=o7sWNI_LUT_EC&pg=PA86&lpg=PA86&dq=Article+40.2+of+the+Spanish+Constitution&source=bl&ots=ptPyslrTO&sig=aj1cgAxswMGbFRC8CxllzKXJ75Q&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiY-KmNw5vQAhXTyRoKHfFtDqoQ6AEIUDAH#v=onepage&q=Article%2040.2%20of%20the%20Spanish%20Constitution&f=false	/	/

Finlande	Chaque administration publique prépare son propre plan de formation continue pour ses AP et fonctionnaires. Le plan annuel de développement professionnel est approuvé par l'administration publique. Tous les agents et fonctionnaires publics en sont informés par différents moyens, y compris par la publication sur la page web de l'administration publique. La Chancellerie d'État dresse, à partir de tous ces plans annuels par administration, le plan national et planifie les cours de développement professionnel de tous les agents et fonctionnaires publics (Arrêt du Gouvernement n°201 du 11 mars 2009)	/	/
Grèce	/	/	Les certificats sont délivrés en vertu de la décision ministérielle du 30 septembre 2010
Irlande	L'Agence de gestion du gouvernement local (http://www.lgma.ie/), créé en 2012, fournit, de façon centralisée, l'aide au développement du personnel des collectivités locales, pour un total annuel de 40 heures par APL	/	Ceci est variable. Cela dépend de l'organisation de la formation. Pour les formations dispensées par l'Institut d'administration publique, (http://www.ipa.ie/) des diplômes sont obtenus. Pour les autres formations, une simple attestation de participation est délivrée

Italie	Les employés, qui le souhaitent peuvent participer à des cours de formation. Cela dépend du type d'emploi et d'affectation de l'agent public au sein de l'administration publique locale. Pour certains, cette participation est obligatoire, mais pas pour tous.	/	/
Moldavie	Chaque autorité publique prépare son propre plan de formation continue pour ses fonctionnaires. Le plan annuel de développement professionnel est approuvé par l'administration publique concernée, tous les fonctionnaires publics en sont informés par différentes méthodes disponibles, y compris par la publication sur la page web de cette administration. Se basant sur celles-ci, la Chancellerie d'Etat dresse le plan national et planifie les cours de développement professionnel des fonctionnaires publics (Arrêt du Gouvernement no.201 du 11 mars 2009). Art. 37 de la Loi concernant la fonction publique et le statut du fonctionnaire public, n°158 du 04 juillet 2008 (http://www.rapc.gov.md/en/news/1999/1/2300/) : <i>« Les autorités publiques ont l'obligation d'assurer les mêmes possibilités d'accès à chaque</i>	De nombreuses modalités de formation continue sont admises : séminaires, ateliers, formations à distance, conférences, ou encore, tables rondes	Certificat de formation professionnelle, sauf pour les participations à des tables rondes, aux formations à distance ou à des conférences

	<i>fonctionnaire aux diverses formes basiques de formation professionnelle continue, pour une durée de 40 heures, au moins, par an, et une fois par période de trois années ; les cours de perfectionnement sont d'une durée d'au moins 72 heures »</i>		
Pays-Bas	Ce n'est pas un droit légalement reconnu, mais cette question est réglée dans le CTT. Le nombre d'heures n'y est toutefois pas réglementé	En principe, toutes les modalités de formation continue sont envisageables et donc possibles. Cela est déterminé dans l'accord de formation, conclu, pour chaque agent public, entre ce dernier et son employeur public	/
Portugal	Le droit à la formation continue est annuellement d'une centaine d'heures, pour les carrières techniques et de soixante-dix heures pour les autres carrières (art. 24 du décret-loi n°50-98 du 11 mars modifié par le décret-loi n°174-2001 31 mai).	/	Les formations continues donnent lieu à la délivrance, en général de certificats attestant de la participation des APL
Russie	Chaque collectivité locale à l'échelle communale (conseil municipal) établit le règlement sur la formation continue des agents municipaux. Par suite, le nombre d'heures de formation varie en fonction de la collectivité. Souvent, il s'agit de 18 à 72 heures pour une formation courte et de 73 à 144 heures pour une formation longue. Dans certaines communes, la durée	/	Après avoir terminé la formation continue, l'agent public concerné doit présenter au service RH une attestation de présence, un certificat ou un diplôme délivré par l'organisme ayant organisé la formation, à laquelle il a participé

	monte jusqu'à 500 voire 1000 heures		
Slovaquie	La loi n°311/2001 du 02 juillet 2001 (http://natlex.ilo.ch/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=61871) prévoit, pour les agents publics, une obligation d'approfondir ses connaissances professionnelles et améliorer son niveau de qualification. Mais, seuls les fonctionnaires ont droit à 5 jours par an pour cela, en application de la Loi précitée sur la fonction publique	Toutes les modalités de formation sont admises, telles que l'enseignement à distance, l'utilisation de médias électroniques (internet, par exemple), les voyages d'études, les stages, la participation à des conférences, les séminaires spécialisés, les cours, les consultations ou les actions de conseil, par exemple	/
Slovénie	/	/	Un certificat ou un document équivalent est généralement délivré à l'issue de la formation. L'APL doit obligatoirement le fournir à son employeur public lorsque ce dernier a payé la formation continue
Turquie	/	/	Il n'y a pas toujours de certificats délivrés à la suite du suivi d'une formation continue. Toutefois, lorsqu'il y en a, ils doivent être approuvés par le ministère de l'Enseignement. Cette approbation est soumise à certaines conditions, telles que le suivi d'un nombre minimal d'heures de formation et l'évaluation de la formation, par exemple

Wallonie (Belgique)	/	/	Pour les agents publics locaux, le diplôme le plus répandu est le diplôme en sciences administratives, (http://crf.wallonie.be/les-cours-de-sciences-administ.html) attestant le suivi et la validation d'une formation organisée par les instituts provinciaux de formation (http://promotionsociale.org/acces-site-de-wavre/ ; http://ipf.hainaut.be/?page=ea_accueil&navcont=59,0,0&branch=54 ; http://www.provincedeliege.be/epa ; http://www.province.luxembourg.be/fr/accueil.html?IDC=2775#.WCMReSSKKHQ ; https://www.province.namur.be/index.php)
--------------------------------	---	---	---

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10						Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'ad minis tratio n	Uni vers ité	Fédéra tion de collecti vités locales	Asso ciati ons	ONG	Autre	
			Oui	Non	Oui	Non									
Allemagne	/	X	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	/	X	N/A
Bulgarie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	/	X	/	X	X	/	150-170
Croatie	X	/	X	/	/	X	/	NC	X	/	/	/	/	/	NC
Espagne	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 3	X	/	/	/	/	/	70.000
Estonie	/	X	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	X	X	X	X	/	Voir annexe n° 3
Finlande	N/A	N/A	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	/	/	/	NC

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10						Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autre	
			Oui	Non	Oui	Non									
Flandre (Belgique)	X	/	/	X	X	/	/	NC	X	X	/	/	/	/	NC
France	X	/	X	/	/	X	/	NC	/	/	X	/	/	/	1.000.000
Grèce	X	/	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	/	/	NC
Hongrie	X	/	X	/	/	X	/	Voir annexe n° 3	X	X	/	/	/	/	30.000
Irlande	/	X	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	/	X	X	X	/	N/A
Islande	N/A	N/A	/	X	/	X	/	NC	/	/	/	/	/	/	NC
Italie	X	/	X	/	/	X	/	NC	X	X	X	/	/	/	NC

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10						Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autre	
			Oui	Non	Oui	Non									
Lettonie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	/	X	X	X	/	N/A
Lituanie	X	/	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	X	X	2.783
Luxembourg	X	/	X	/	/	X	/	NC	X	/	/	/	/	/	6.950
Malte	X	/	X	/	/	X	/	NC	/	X	X	/	/	/	1.550
Moldavie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	/	/	X	/	X	Voir annexe n° 3

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10						Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG	Autre	
			Oui	Non	Oui	Non									
Monténégro	X	/	X	/	/	X	/	/	X	/	/	/	/	/	Voir annexe n° 3
Norvège	X	/	/	/	/	/	X	NC	/	/	/	/	/	/	NC
Pays-Bas	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	/	X	/	X	/	X	NC
Pologne	X	/	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	X	/	N/A
Portugal	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	X	X	X	/	/	N/A

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10					Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13	
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'administration	Université	Fédération de collectivités locales	Associations	ONG		Autre
			Oui	Non	Oui	Non									
République Tchèque	X	/	/	/	/	/	X	NC	/	X	/	X	/	/	79.578, dont 7.781 cadres supérieurs (en 2014)
Roumanie	X	/	X	/	/	X	/	NC	/	/	/	/	/	/	4.342
Russie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	X	/	/	/	/	N/A
Serbie	N/A	N/A	/	/	/	/	X	NC	/	X	/	X	X	/	N/A
Slovaquie	N/A	N/A	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	X	X	NC
Slovénie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	X	X	X	X	/	N/A

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue Q 9 à Q13														
Nom de l'Etat	Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui gèrent la formation initiale et la formation continue ? Q9		Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10						Quel type d'organisme dispense la formation continue des APL ? Q11						Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Oui	Non	Publique		Privée		Les deux	Précisez	École d'ad minis tratio n	Uni vers ité	Fédéra tion de collecti vités locales	Asso ciati ons	ONG	Autre	
			Oui	Non	Oui	Non									
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	/	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC
Turquie	X	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 3	X	/	X	X	/	/	N/A
Wallonie (Belgique)	/	X	/	/	/	/	X	NC	/	X	X	X	/	X	40.000

Annexe n° 3

Tableau III	Organismes qui gèrent la formation continue ?	
Nom de l'État	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation continue des APL ? Q10	Nombre des APL en formation continue par an ? Q13
	Précisez	
Bulgarie	Les Universités, les Associations et les ONG	/
Espagne	Les ministères utilisent leurs propres institutions ou des spécialistes. La majorité des cours sont certifiés et des institutions accréditées par le ministère de l'Enseignement ASGE. Le réseau des centres régionaux de formation est le principal fournisseur de tout type d'enseignement et d'activités sur l'autonomie locale et régionale depuis 1993, couvrant l'ensemble de la Slovaquie. Les villes, les villages et les gouvernements autonomes régionaux sont membres du CRFP	/
Estonie	La formation continue des APL (mais cela concerne aussi les agents publics de l'Etat) est pilotée par le seul ministère des finances. Celui-ci coordonne le travail des chefs de formation auprès des organismes publics, veille notamment à la mise en place de principes et de stratégies uniformes en matière de formation des agents publics	Pour l'année 2014, le nombre des APL en formation continue était de 14.487 (sur un total de 62600)

Hongrie	L'Université nationale de la fonction publique, Bureau du gouvernement du département	/
Irlande	La gestion globale de la formation est de la compétence de chaque collectivité locale	/
Lettonie	Certaines institutions ont un statut de droit public (telle que l'École d'Administration publique), alors que d'autres sont privées (telle que Europroject).	/
Moldavie	Théoriquement, selon l'Arrêt du Gouvernement n°201 du 11 mars 2009 : - les personnes qui dispensent des services de formation professionnelle des fonctionnaires publics ; - l'Académie d'Administration Publique ; - les organisations et institutions d'Etat et privées, y compris les universités et les écoles de business ; - les centres de formation subordonnés aux ministères ou aux autres autorités publiques ; - les associations, qui ont de l'expérience dans ce domaine	En 2014, environ 33,5 % du total des APL, dont 37 % des fonctionnaires titulaires. Au niveau national, les pourcentages sont, respectivement de 69 % et 54,5 %.
Monténégro	/	Aucune donnée n'est disponible sur le nombre d'APL qui bénéficie de la formation continue et de la formation de perfectionnement professionnel annuel
Pays-Bas	Il n'existe pas d'organisations spéciales pour la formation des agents publics. Quand un agent public a identifié ses besoins de formation, il cherche une école, une université, ou un institut, qui peut lui apporter une offre appropriée	/
Portugal	L'Institut National d'Administration (entité publique) et le Centre d'Études et de Formation Local	/

Russie	La formation continue est effectuée par des établissements d'enseignement supérieur (qui gère la formation initiale) et/ou par des établissements spéciaux de la formation continue; les deux types d'établissements doivent avoir l'accréditation/licence de l'Etat. Selon les communes, la formation peut être également dispensée en interne	/
Slovénie	Le CEPD (Continuing Education and Professional Development) peut être offert par les deux institutions publiques et privées. Il est également offert par l'Académie d'administration, qui gère également des formations initiales	/
Turquie	Ce sont surtout les collectivités locales ou les syndicats des collectivités locales qui organisent des formations locales. Mais, il y a aussi des ONG qui organisent des formations pour les APL	/

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Allemagne	KommunalesBildungswerke.V. BayerischeVerwaltungsschule	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Bulgarie	New Bulgarian Université	Certificat		NC	118 Sofia, 21, Montevideo, Str	+35 928 11 0	www.nbu.bg	politicalsciences.nbu@gmail.com
	Université of Sofia@St. Kl.Ohridski@	Certificat	30 heures par an	Dep.Public Administration	1000Sofia, 15 TzarOsvoboditel, Str	+3592 9308242	www.uni-sofia.bg	rdelcheva@philosophy.uni-sofia.bg
	Université of Economics,Varna	Certificat		Departement. International Cooperation	9002 Varna,	+3592 9434431	www.ue-varna.bg	infocenter@ue-varna.bg
	National Association of Municipalities in the Republic of Bulgaria	Certificat	30 heures par an	Department of Education	77, Kniaz Boris I, Blvd 1111 Sofia, 23,Golash, Str.	NC	www.namrb.org	namrb@namrb.org
	Institute for SocialIntegration, Sofia	Certificat		Education programmea, Department	1000 Sofia, 58,Triaditsa,Str	+3592 9836922	www.ifsibg	issi.bulgaria@gmail.com

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Croatie	State school for public administration	NC	1, 2, 3 ou 4 jours	Dubravka Prelec	Medulićeva 36	0038514802 210	http://dsju.hr/dsju/contacts	dsju@dsju.hr
Espagne	Instituto Nacional de Administración Pública (INAP)	NC	NC	Manuel Arenilla Sáez	Calle Atocha, 1 062 801 — Madrid	91 273 91 47 ; Fax : 91 273 91 60	www.inap.es	direccion@inap.es
	Instituto de Estudios Fiscales (IEF)			D. José Antonio Martínez Álvarez	Avda. Cardenal Herrera Oria, 378 28035 - Madrid	91-339.88.00	www.ief.es/	formacion@inap.es
	Escuela Diplomática			D. Enrique Viguera Rubio	Paseo de Juan XXIII, 5, 28040 Madrid	NC	http://www.caib.es/govern/organigrama/area.do?lang=es&codigo=2705 www.ief.es/ ; http://www.eclap.jcy.es/	informacion@ief.minhap.es escuela.diplomatica@maec.es

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Estonie	Sisekaitseakadeemia täiendusõppekeskus	NC	NC	M. Kert Valdaru	Kase 61, 12012 Tallinn	00 372 696 5566	http://www.sisekaitse.ee/atak/	koolitus@sisekaitse.ee
	Mittetulundusühing Avaliku Halduse Arengukeskus			Mme Terje Schmidt	Sirge 2, Omavalitsusmaja, 10618 Tallinn	00 372 615 0367	www.ahakeskus.ee ; www.ahakeskus.ee	ahakeskus@ahakeskus.ee
Finlande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	Instituut voor de overheid	Certificat	La plupart du temps un jour, un peu plus pour des formations	Annie Hondeghem	Parkstraat 45 - bus 3609 - B-3000 Leuven	+32 (0)16 32 32 70	http://soc.kuleuven.be/io/english	io@soc.kuleuven.be

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Antwerp Management School	Degree	ns plus complexes	Paul Matthyssens	Sint-Jacobsmarkt 9-13, 2000 Antwerpen	+32 (0)3 265 47 58	http://www.antwerpmanagementschool.be/en	info@antwerpmanagementschool.be
	Vanden BroelePublishers	Certificat	1 jour par semaine la 1 ^e année	Tom VandenBroele	Stationslaan 23, 8200 Brugge	NC	http://www.publishers.vandenbroele.be/en-us/home.aspx ;	contact@vandenbroele.be
	Die Keure	Certificat			KleinePathoekeweg 3, 8000 Brugge	+32 (0)50 47 12 72	http://studipolis.diekeure.be/nl-be	info@diekeure.be
France	CNFPT	NC	NC	NC	80 rue de Reuilly 75012 Paris	NC	www.cnfpt.fr	NC

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Grèce	National Centre of Public Administration and Local Government	Equivalent	Entre 14 jours/ 7-70 heures par an	Maria Gasouka	211 PireosStr.,	0030213136 200-4	www.ekdda.gr	inep@ekdd.gr
Hongrie	Nemzeti Közzolgálati Egyetem Vezető- és Továbbképzési Intézet 20 Capitale et établissements des départements	certificat	128 heures par an	Dr.Tamás Méhes	H- 1118 Budapest, Kelenhegyi út 28.	+ 36 1 432-9000/20358	http://vtki.unike.hu/ http://www.kormanyhivatal.hu/hu http://vtki.unike.hu/	tovabbkepzes_vtki@vtki.unike.hu
Irlande	Institute of Public Administration	Diplôme ou certificat professionnel des études sur le gouvernement local	Conférences du soir sur 4 ans à l'IPA de Dublin	Dr Philip Byrne	57-61 Lansdowne Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland	00 353 1 240 3631	http://www.ipa.ie/index.php?lang=en&p=edu&id=159	pbyrne@ipa.ie

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
			ou dans les centres régionaux et cours d'instruction le week-end à l'IPA de Dublin					
Islande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	FORNEZPA SNA	NC	NC	NC	NC	+90 312 4303560	firnez.it sna.fov.it www.todaie.edu.tr www.yayed.org	NC

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Lettonie	Latvian Local government Training Center	Certificat	30 h sur 3 mois	GuntaLiepa (director)	Biķerniekuiela 4, Riga, LV-1039	+371 6-755-121-7	http://lpmc.lv	lpmc@lpmc.lv
	Latvian School of Public Administration	Certificat	16 h par an	EdīteKaliņa (director)	Raiņa bulv.4, LV-1050	+3 716 722	http://www.vas.gov.lv	vas@vas.gov.lv
	Zemgale Region Human resource and competence development centre	ZRKAC Certificat	De 8 à 64 h la formation	SarmīteVīksna (director)	Svētesstr. 33, Jelgava, LV — 3001	NC	http://www.vas.gov.lv	birojs@zarkc.jelgava.lv
Lituanie	Training and consulting centre of Lithuanian association of municipalities						www.lsa-mkc.lt	
	Lithuanian Institute of Public Administration Municipal training centre of						www.livadis.lt	

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Kaunas Université of Technology Training centre "Dainava" Training Centre of the Ministry of Finance	NC	NC	NC	NC	NC	www.livadis.lt NC www.fmmc.lt	NC
Luxembourg	Institut national d'administration publique (INAP)	Certificat de perfectionnement	Variable	M. Romain Kieffer	35, rue de Bonnevoie L- 1260 Luxembourg	247-83171	http://www.fonction-publique.public.lu/fr/structure-organisationnelle/inap/index.html	formationcontinue@inap.etat.lu
Malte	Department of Local Government Department of Local Government	Diplôme Certificat	8 mois 9 jours	Mr. Carmel Abela Mr. Carmel Abela	NC NC	NC NC	NC NC	carmel.abela@gov.mt carmel.abela@gov.mt

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Center for Development, Research and Training (CDRT)	Certificat, Diplôme	NC	Mrs. Joyce Cassar	NC	NC	NC	joyce.cassar@gov.mt
	Université	Diplôme : Degree	Variable	Recteur	NC	NC	NC	NC
Moldavie	Académie d'Administration publique auprès le Gouvernement de la République de Moldavie	Certificat de formation professionnelle	40 heures par an	Département de la formation continue des fonctionnaires	MD 2070, mun, Chisinau, rue Ialoveni, n°100, République de Moldavie	Tél. 00/373/22/7 23 830 : Tel./fax : 00/373/22/2 84 871 ;	http://aap.gov.md/	aap@aap.gov.md
	Fédération des Syndicats des Employés des Services Publics de la République de Moldavie United Nations	Certificat de formation professionnelle	NC	Institut du Travail dépendant de la Confédération Nationale des Syndicats de Moldavie	Rue 31 August n°129, et.8, MD 2012, mun, Chisinau, République de Moldavie	Tél. +37 369 25 8 070, tel./fax + (373 22) 23 71 01	www.sindasp.md	NC

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Development Programme (UNDP) en Moldavie	NC	NC	NC	Rue 31 August str., n°131, Chisinau, MD-2012, Moldova	NC	http://www.zrkac.lv www.sindasp.md	registry.md@undp.org
Monténégro	Human Resources Administration of Montenegro	Certificat	Variable	NC	2A BulevarJovana Tomaševića, 81000 Podgorica	+382 20 202 290	http://www.uzk.co.me/	svetlana.vukovic@uzk.co.me
Norvège	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	FRDL OśrodekKształceniaSamorząduTerytorialnegoim. W.Pańki	NC	NC	NC	ul. Mariacka 1, 40-014 Katowice	32 206 80 39	http://www.okst.pl	biuro@okst.pl
	InstytutBadańnad	NC	NC	NC	02-326	22 833 38	http://spe.edu.pl	info@spe.edu.pl

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Demokracją Sp. z o.o.				Warszawa, Aleje Jerozolimskie 151 lok. 2222	90		pl
	Europejskie Centrum Edukacyjne	NC	NC	NC	ul. Krasińskiego 3/45, 01-784 Warszawa	NC	http://spe.edu.pl	euroeduc@euroeduc.pl
	AltKom Akademia S.A.	NC	NC	NC	ul. Chłodna 51, 00-867 Warszawa	32 207 29 18	NC	szkolenia@altkom.pl
	Centrum Szkolenia Samorządu „SOWID” S.C.	NC	NC	NC	ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice	NC	http://www.sowid.pl/sowid.html	info@sowid.pl

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Portugal	Institut National d'Administration	plusieurs	variable	Mafalda Lopes dos Santos	Rua Filipe Folque, 44 1069-123 Lisboa Portugal	(+351) 21 446 53 00	http://www.ina.pt/imagines/flippingbook/PF2016.pdf	ina@ina.pt
	CEFA/ANMP	plusieurs	variable	Lucília Maria Samoreno Ferra	Rua TenenteEspanca, N.º 22 1050 - 223 Lisboa	(+351) 21 313 30 00	http://www.portalautarquico.pt/pt-PT/dgal/ http://www.portalautarquico.pt/pt-PT/dgal/	geral@dgal.pt
République tchèque	NOVEKO 96 vzdělávací spol. s r. o.	11504	Variable selon la formation choisie	Bc. Lucie Grygarová	Uprkova 1578/5, 621 00 Brno - Řečkovice	+420 541 613 640	www.noveko.cz	vzdelavani@noveko.cz
	TSM, spol. s r. o.	9378		Ing. Irena Spirová, LL.M.	Dukelská 117/12, 682 01 Vyškov	+420 517 333 699	www.tsmvyskov.cz	tsm@tsmvyskov.cz
	Vzdělávací centrum Morava,	7476		Ing. Zdeněk Milata	Prokešovonáměstí 618/3, 702		www.vcmorava.cz	ostrava@vcmo

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	s.r. o. Acha obecúctujes.r. o.	4420	Variable selon la formation choisie	Ing. Ivana Schneiderová	00 Ostrava – Moravská Ostrava U Chaloupek 14, 180 00 Praha 8 – Ďáblice	NC +420725 571 505	www.tsmvyskov.cz www.obecuctuje.cz	rava.cz iva@obecuctuje.cz
Roumanie	Centre régional de formation continue pour l'administration publique locale Bucarest	Certificats	entre 5 jours à 90 jours par an	Sachelarescu Dan Gheorghe	Str. Occidentului nr.14, sector 1, Bucuresti	+40 21 310 8963	http://www.crfb.ro	office.oc@crfb.ro
	Centre régional de formation continue pour l'administration publique locale Cluj	certificats	entre 5 jours à 90 jours par an	Terchila Anca Mariana	Str. G-ralTraianMosiu, nr. 49, codpoștal 400132, Cluj-Napoca,	+40 264 550 459 ^[1] _{SEP}	www.formarecluj.ro	contact@formarecluj.ro

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Centre régional de formation continue pour l'administration publique locale Iași	certificats	entre 5 jours à 90 jours par an	Marius-Daniel Bojor	Iasi, SoseauaBuciu m nr. 80, cod 700285	NC	http://www.formareiasi.ro www.formarecluj.ro	contact@formareiasi.ro
	Centre régional de formation continue pour l'administration publique locale Timișoara	certificats	entre 5 jours a 90 jours par an	Alexandru Avram	Timisoara, Calea Sever Bocu, nr. 49, 300278, jud. Timis	+40 256 200 282	www.ina5vest.ro	info@ina5vest.ro

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Russie	Université nationale de recherches — Haut Collège d'Économie (Moscou)	Évaluation de l'impact réglementaire	18 heures par an	Daniil Tsygankov	20 ulitca Myasnitskaya, Moscou, 101000	+7 495-621-75-00	https://ria-center.hse.ru/training	dtsygankov@hse.ru
	Académie présidentielle russe de l'économie nationale et de l'administration publique (Sankt-Petersbourg)	Problèmes d'actualité de l'administration publique et municipale	72 heures par an	Natalia Mironenko	6 ulitca Chernyakhovskogo, Sankt-Petersbourg, 191119	+7-921-324-15-03	http://sziu.ranepa.ru/publication/529/perechen-programm-s-annotatsiyami/	fpk@szags.ru
	Université d'Etat de l'économie et de l'administration de Novosibirsk	Contrastes dans le domaine d'achat des articles, biens, travaux et services pour l'Etat et des	120 heures	Emilia Nekrasova	53/1 Yadrintsevskaya ulitca, Novosibirsk, 630099	+7-343-367-38-73	nsuem@ru/dt/education/additional/	fpk@nsaem.ru

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Université d'Etat du droit de l'Oural	collectivités territoriales Pratique de l'application de la législation dans l'activité des municipalités Management de la ville (administration des municipalités)	30 heures	Viktor Boulatov	52 ulitcaKolmogorova, Yekaterinburg, 620034	+7-831-433-55-40	http://sziu.ranepa.ru/publication/529/perechen-programm-s-annotatsiyami/	ipk@usla.ru
	Académie présidentielle russe de l'économie	NC	120 heures	Olga Kobzeva	8 ulitcaPushkina,	NC	http://www.usla.ru/c.h.php?cid=39	fpk@niu.ranepa.ru

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	nationale et de l'administration publique (Nizhnij Novgorod)				Nizhnij Novgorod, 603022		http://niu.ranepa.ru/fpk/?page_id=160	
Serbie	NC	NC	NC	NC	NC	801 258 566	http://www.euroeduc.pl/	NC

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Slovaquie	"ASGE" Association for self-governments' education in Slovakia, covering 9 RTCs	certificat	1 à 3 jours	Mgr. Andrea Briestenska	Asociácia vzdelávaniasamospráv Námestie S. H. Vajanského 1 036 01 MARTIN	+421 905 399 636	www.avs-rvc.sk	avs@avs-rvc.sk
	Regional Training Centre – with the headquarter in Štrba, not ASGE member	certificat	1-2 jours	Danusa Belakova	RVC - ZO so sídlom v Štrbe Scherfelova 6 058 01 Poprad	+421 905 699 073	www.rvc-strba.sk	rvc@weba.sk
	Institute of Public Administration Education Centrum účelových zariadení MV SR Stredisko Inštitút vzdelávania pre verejnú správu	certificat	1-3 jours	Ján Dubovec	Centrum účelových zariadení Úl. M. Schneidera-Trnavského 1/a, 844 10 Bratislava	NC	http://ktu.edu.lt/socialiniu-humanitariniu-mokslu-ir-menu-fakultetas/savivaldos-mokymo-centras www.rvc-strba.sk	jarmila.tvrda@ivs.vs.sk
	Central technical portal for local government				Centrálna spoločnosť Einsteinova 21, 851 01 Bratislava			info@isamosprava.sk

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Slovénie	Administrative Academy	Variable	Variable	Mojca Ramšak Pešec	Tržaškacesta 19a, Ljubljana	38614781811	http://www.mju.gov.si/si/upravna_akademija/o_nas/	gp.mju@gov.si
Suède	NC	NC	NC	NC	NC	NC	http://www.exteriore.s.gob.es/Portal/es/Ministerio/EscuelaDiplomatica/Paginas/Inicio.aspx	NC
Turquie	Union of Municipalities of Turkey (Union des communes de Turquie)	NC	2-5 jours ou 10-15 jours par an, ou alors, 64 heures	Fikret Gülteki,	Tunus Cd. No :12 06680 Kavaklıdere, Ankara	+90 312 4192100	www.tbb.gov.tr	tbb@tbb.gov.tr
	Union of Municipalities of Marmara	Certificat	5 jours (2-5 jours)	Melike ÖZTÜRK	Sarıdemir Mh. Ragıp Gümüşpala Cd. No :10	+90 212 5141000/202	www.marmara.gov.tr	melike.ozturk@marmara.gov.tr

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	(Union des communes de Marmara)				34134 Fatih, Istanbul			
	TODAIE (Public Administration Institute for Turkey and Middle East)	NC	2-3 jours	Prof.Dr.Onur Ender ASLAN (director-general of the institute)	85. cd. Yüce-tepe 06100 Ankara	+421 917 927 781	http://www.todaie.edu.tr/index_en.php	todaie@todaie.edu.tr
	YAYED (Local Government Research, Solidarity and Education Association)	NC	2-3 jours	Kemal DÜZEL and Nurhan TÜRK	ZiyaGökalp Cd. No : 30 Kat:5 D:170 642 Kızılay Ankara Yerebatan Cd. No :2 SultanahmetFatih, Istanbul	+90 212 5134487 NC	www.wald.org.tr	merkez@yayed.org

Tableau IV	Organismes de formation continue Q 12							
	Faites une liste des organismes de formation continue des APL existant dans votre pays Q12							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Wallonie (Belgique)	Instituts provinciaux de formation Union des Villes et Communes de Wallonie IFAPME FOREM	NC	NC	NC	NC	NC	www.uvcw.be/formations www.uvcw.be/formations www.ifapme.be www.leforem.be	NC

Tableau V	Domaines et catégories des formations continues									
Nom de l'Etat	Q 14									
	Quels sont les domaines des formations continues des APL ?									
	Management public	Politiques publiques	Droit public	Sociologie des organisations	Géographie	Économie	Finances publiques	Informatique et numérique	Autres	Précisez
Allemagne	X	/	X	/	/	X	X	X	/	Voir annexe n° 4
Bulgarie	X	X	/	/	/	/	X	X	/	NC
Croatie	X	X	X	/	/	/	X	X	/	NC
Espagne	X	X	/	/	/	/	/	X	/	NC
Estonie	X	X	X	/	/	X	X	X	X	Langues étrangères Union européenne Psychologie
Finlande	X	/	X	/	/	X	X	X	/	NC
Flandres (Belgique)	X	X	X	X	/	/	X	X	/	NC
France	X	X	X	X	X	X	X	X	/	NC
Grèce	X	X	X	X	X	X	X	X	/	NC
Hongrie	X	X	X	X	/	X	X	/	/	NC
Irlande	X	X	X	/	/	/	X	X	/	Voir annexe n° 4

[illegible]

[illegible]

Tableau V	Domaines et catégories des formations continues Q 14									
Nom de l'Etat	Quels sont les domaines des formations continues des APL ? Q 14									
	Management public	Politiques publiques	Droit public	Sociologie des organisations	Géographie	Économie	Finances publiques	Informatique et numérique	Autres	Précisez
Turquie	X	X	X	/	/	/	X	X	/	NC
Wallonie (Belgique)	X	X	X	X	/	X	X	X	X	Tout domaine qui répond à un besoin identifié par une collectivité locale

Annexe n° 4

Tableau V	Domaines et catégories des formations continues
Nom de l'Etat	Quels sont les domaines des formations continues des APL ? Q14
	Autre. Précisez
Allemagne	Gestion/formation de cadres, le droit de négociation collective, le développement des ressources humaines, la gestion du temps, la grammaire et la langue, le journalisme et les relations publiques ...
Irlande	Gestion de l'eau, la gestion des routes, la gestion du gaz

Lituanie	Selon la stratégie de la formation des fonctionnaires, 2014-2017, les objectifs prioritaires pour la formation des fonctionnaires sont : améliorer les compétences stratégiques des fonctionnaires ; développer les compétences managériales (capacités de leadership et gestion du changement) ; compétences en communication ; compétences analytiques ; compétences des fonctionnaires dans les domaines de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption. La Stratégie de formation des fonctionnaires est appliquée à la fois aux niveaux locaux et central
Moldavie	Communication institutionnelle ; relations publiques ; médias et formes d'utilisation ; stratégies et techniques de création d'images ; droit des contrats individuels ou collectifs de travail ; définition et rôle du manager
République tchèque	Infrastructures routières, fiscalité locale, responsabilité administrative, risques de corruption, prévention de la violence contre les animaux
Roumanie	Management des services publics ; politiques publiques et planification stratégique ; gestion du contrôle interne/système de version d'entités publiques ; gestion des ressources humaines ; gestion financière et budgétaire du patrimoine ; droits de l'homme et libertés fondamentales ; droit des politiques d'intégrité publique et lutte contre la corruption ; législation européenne ; communication, relations publiques, transparence dans la prise de décisions, informations ; procédure civile et contentieuse administrative
Russie	Le choix des domaines dépend du conseil municipal de la collectivité territoriale
Slovaquie	Autonomie régionale et organisation budgétaire ; comptabilité communale ; information et communication ; protection de l'environnement ; archives des communes et des écoles ; marchés publics des communes et des écoles ; services publics comptables et logement ; management ; questions d'actualité ; fiscalité ; gestion des réunions du Conseil municipal ; questions sociales actuelles ; droit des AP et des élus ; contrôle de l'action publique ; impôts locaux ; médiation ; gestion financière pour les projets

Tableau VI A	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Action éducative	/	/	/	/	/	/	/	X
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	/	/	X	/	/	X	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	X
Culture	/	/	/	/	/	/	/	X
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles	X	/	/	X	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	/	/	/	X

Tableau VI A	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Développement durable	/	/	/	/	/	/	/	X
Développement économique des territoires	X	X	/	/	/	/	/	X
Eau/assainissement	/	/	/	X	/	/	/	X
Energie	/	/	/	X	/	/	/	X
Europe	X	X	X	X	/	/	/	X
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	/	/	/	/	X	X
Ingénierie écologique	/	/	/	/	/	/	/	X
Lutte contre les exclusions	/	X	/	/	/	/	/	X

Tableau VI A	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Management stratégique	/	/	X	X	/	/	X	X
Pilotage et gestion des ressources	X	X	X	/	/	/	X	X
Politiques sociales d'autonomie	/	X	/	/	/	/	/	X
Politiques sociales de l'enfance	/	/	/	/	/	/	/	X
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	/	/	/	/	X
Sécurité et police municipale	/	X	/	/	/	/	/	X
Urbanisme et aménagement	X	/	/	X	/	/	X	X

Tableau VI A	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)	France
Autres	/	/	/	/	X	/	/	/

Tableau VI B	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Action éducative	X	X	/	/	/	X	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	X	X	X	/	X	/	X	X
Architecture, bâtiment et logistique	X	X	/	/	/	/	/	X
Culture	X	X	/	/	/	X	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles	X	X	/	/	X	/	X	X
Déplacements et transports publics	X	X	/	/	X	X	/	/
Développement durable	X	X	/	/	X	X	X	X

Tableau VI B	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Développement économique des territoires	X	X	/	/	X	X	/	X
Eau/assainissement	X	X	/	/	X	/	/	X
Energie	X	X	/	/	/	X	/	X
Europe	X	X	/	/	X	/	X	/
Infrastructures publiques et réseaux	X	X	/	/	X	X	/	X
Ingénierie écologique	X	X	/	/	/	/	/	X
Lutte contre les exclusions	X	X	/	/	X	/	/	/
Management stratégique	X	X	X	/	X	X	X	X

Tableau VI B	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Pilotage et gestion des ressources	X	X	X	/	X	X	X	X
Politiques sociales d'autonomie	X	X	/	/	X	X	/	X
Politiques sociales de l'enfance	/	X	/	/	/	X	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	X	X	/	/	X	/	/	/
Sécurité et police municipale	X	X	/	/	X	X	/	/
Urbanisme et aménagement	X	X	/	/	/	/	/	X
Autres	X	/	X	/	/	/	X	X

Tableau VI C	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République Tchèque
Action éducative	/	X	/	/	/	/	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	/	/	/	/	/	X	/
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture	/	/	/	/	/	/	/	/
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles	X	/	/	/	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VI C	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République Tchèque
Développement durable	X	/	/	/	/	/	/	/
Développement économique des territoires	X	X	X	/	/	/	X	/
Eau/assainissement	/	/	/	/	/	/	/	/
Energie	/	/	/	/	/	/	/	/
Europe	X	/	/	/	/	/	/	/
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	X	/	/	/	/	/
Ingénierie écologique	/	/	/	/	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VI C	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République Tchèque
Management stratégique	X	/	X	/	/	/	/	/
Pilotage et gestion des ressources	X	/	/	/	/	/	/	/
Politiques sociales d'autonomie	/	/	X	/	/	/	/	/
Politiques sociales de l'enfance	X	/	/	/	/	/	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques Majeurs	/	/	/	/	/	/	/	/
Sécurité et police municipale	/	X	/	/	/	/	/	/
Urbanisme et aménagement	X	/	X	/	/	/	X	/

Tableau VI C	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République Tchèque
Autres	/	X	/	/	/	X	/	/

Tableau VI D	Domaines et catégories des formations continues Q 15
Quelles sont les domaines d'activités	Nom d'Etat

professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Action éducative	/	X	/	X	X	N/A	/	X
Affaires juridiques et Citoyenneté	X	/	/	X	X	N/A	X	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	X	X	N/A	/	/
Culture	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Déplacements et transports publics	X	X	/	X	X	N/A	/	X
Développement durable	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Développement économique des territoires	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Eau/assainissement	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Energie	/	/	/	X	X	N/A	/	X

Tableau VI D	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Europe	X	/	/	X	X	N/A	/	X
Infrastructures publiques et réseaux	X	/	/	X	X	N/A	X	X
Ingénierie écologique	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Lutte contre les exclusions	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Management stratégique	X	/	/	X	X	N/A	X	X
Pilotage et gestion des ressources	/	/	/	X	X	N/A	X	X
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Politiques sociales de l'enfance	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	X	X	N/A	X	X

Tableau VI D	Domaines et catégories des formations continues Q 15							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des APL ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Sécurité et police municipale	/	/	/	X	X	N/A	/	X
Urbanisme et aménagement	X	X	/	X	X	N/A	X	X
Autres	/	/	/	X	/	N/A	/	X

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
Allemagne	X	X	X	/	/	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5	Cela dépend de chaque situation spécifique
Bulgarie	X	/	/	/	/	NC	Tous les deux ans	30 heures par an
Croatie	X	X	/	/	/	NC	Voir annexe n° 5	ateliers de 4 jours

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
Espagne	X	/	X	/	/	NC	Annuel	500 heures sur 15 ans
Estonie	X	/	/	/	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
Finlande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	X	X	X	X	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
France	X	X	X	/	/	NC	NC	NC
Grèce	X	X	X	/	/	NC	Jusqu'à 5 actions de formation /par	Voir annexe n° 5

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
							APL et par an	
Hongrie	/	X	/	/	/	NC	Voir annexe n° 5	32 heures par an
Irlande	/	/	/	/	/	N/A	le développement professionnel est organisé	Cela dépend de chaque collectivité locale

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
Islande	X	X	X	X	/	NC	NC	La formation continue est organisée en fonction des besoins de l'APL : la durée de la formation est donc variable
Italie	X	X	X	/	/	NC	2 ou 3 fois par an	1 ou 2 semaines par an
Lettonie	/	X	/	/	/	NC	N/A	Voir annexe n° 5

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
Lituanie	X	X	X	X	/	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
Luxembourg	X	X	/	/	/	NC	Catalogue annuel de formation continue	Sur l'année civile par modules
Malte	/	X	X	/	/	NC	Tous les ans ou tous les deux ans	1 à 3 jour(s) sur une semaine, sur 8 mois dans l'année
Moldavie	X	X	X	X	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5

Tableau VII		Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18						
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
Monténégro	X	X	X	X	/	NC	N/A	N/A
Norvège	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	/	X	/	X	/	Voir ANX n° 5	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
Pologne	/	X	/	/	X	NC	Cela dépend de chaque collectivité locale	1 jour par semaine maximum
Portugal	/	X	X	/	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
République Tchèque	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Voir annexe n° 5	Selon les besoins de la

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
								collectivité locale
Roumanie	/	X	/	/	/	NC	Une fois tous les deux ans	/
Russie	X	X	X	X	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
Serbie	X	/	/	/	/	NC	N/A	N/A
Slovaquie	X	X	X	X	X	Cela dépend des besoins de la collectivité	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5

Tableau VII Intérêt, moment et durée de la formation continue Q 16 à Q 18								
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par ? Q16						Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Être formé à la gestion publique locale et être opérationnel	Monter en grade, obtenir de l'avancement	Changer de poste, d'activité, au sein de l'Administration	Être mieux rémunéré ou obtenir une prime	Enclencher un processus de reconversion professionnelle vers le secteur privé	Autre, précisez		Précisez
						té locale		
Slovénie	X	X	X	/	X	NC	Voir annexe n° 5	N/A
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC
Turquie	X	X	/	/	/	NC	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5
Wallonie (Belgique)	X	X	X	X	/	Voir annexe n° 5	Variable	Voir annexe n° 5

Annexe n° 5

Tableau VII			
Intérêt, moment et durée de la formation continue			
Nom de l'Etat	L'intérêt pour les APL de participer à des actions de formation continue est motivée par : Q16	Quelle est la périodicité des formations continues des APL ? Q17	Comment est répartie et organisée la durée de la formation continue des APL ? Q18
	Autre, précisez		Précisez
Allemagne	L'amélioration des compétences en lien avec le changement de l'environnement de travail et l'évolution des tâches	Aussi souvent que le gestionnaire et/ou l'employé sont d'accord sur les mesures de formation	/
Croatie	/	Cela dépend de la motivation de l'APL et de la capacité financière des collectivités locales	/

Estonie	/	La formation continue des APL n'a pas lieu de façon périodique. La décision d'envoyer un APL en formation appartient au supérieur hiérarchique qui apprécie la situation au cas par cas, selon les nécessités du service	Deux concepts de formation continue existent pour les APL : la formation continue simple et la formation « à haute intensité des ressources ». La formation « à haute intensité des ressources » est définie dans la loi sur la fonction publique (art. 32) comme étant une formation professionnelle d'une durée de plus de 90 jours et qui occupe une grande partie du temps de travail de l'APL ou dont le montant est supérieur à cinq fois au moins le salaire minimum mensuel (soit 2150 euros)
Flandres (Belgique)	/	Cela diffère très fortement entre les APL. Cela dépend essentiellement de la volonté personnelle de chaque APL de suivre une formation supplémentaire ou non	Ces formations sont principalement organisées pendant les heures normales de travail. La plupart des APL n'ont plus alors à exercer leurs fonctions durant le temps de la formation continue
Grèce	/	/	La formation continue et les programmes de perfectionnement professionnel sont organisés sur une base semestrielle
Hongrie	/	Dans une période de 4 ans 128 crédits de programme de formation doivent être effectués par les fonctionnaires locaux âgés de moins de 60 ans	/
Lettonie	/	/	Les durées sont différentes selon les formations, mais la durée moyenne est entre 4 et 160 heures

Lituanie	La formation continue est liée à une meilleure performance et à l'amélioration de la mise en œuvre des fonctions. La mise en œuvre des fonctions et des qualifications sont des aspects, évalués au cours de la procédure d'évaluation du rendement. Selon les résultats de l'évaluation du rendement, le fonctionnaire peut être promu ou peut bénéficier d'une augmentation de salaire	41% des APL sont formés annuellement	Les programmes de formation d'éducation continue et de développement professionnel peuvent avoir une durée différente. Les programmes de formation jusqu'à 8 heures académiques sont approuvés par les prestataires de services de formation. Les programmes de formation d'une durée de plus de 8 heures académiques sont approuvés par le directeur du département de la fonction publique
Moldavie	/	Conformément aux dispositions de la Loi concernant la fonction publique, « <i>Les autorités publiques ont l'obligation d'assurer à chaque fonctionnaire diverses formes de formation professionnelle continue et d'une durée, au moins, de 40 heures annuellement</i> » (art. 37).	40 heures en une fois ou à plusieurs reprises
Pays-Bas	Certaines formes de formation sont motivées par des nécessités directes (besoin de certaines compétences), mais le motif dominant est de « rester employable » dans un monde qui change	Une fois par an, le chef de service et son agent discutent du plan de formation de ce dernier	La formation est, en principe, un processus continu. L'intensité de la durée est donc variable d'une année sur l'autre pour un même agent ...

Portugal	/	Plan de formation 2016 INA : http://www.ina.pt/images/flippingbook/PF2016.pdf Il n'y a pas une périodicité pré-définie, selon dépend des besoins de l'agent et de son niveau de compétences	La formation est, en règle générale, organisée en fonction de ce qui est demandé à l'APL, dans l'exercice de ses fonctions. La formation de courte durée est, en règle générale, d'une durée de 14 à 21 heures
République Tchèque	/	Les 3 premières années de la prise de fonction, elle correspond à 4 jours de formation continue, en plus de la formation initiale. Au-delà des 3 premières années, elle correspond à un minimum de 18 jours sur 3 ans	/
Russie	/	Le principe de périodicité des formations continues est établi par les règlements de chaque commune. Par contre, la périodicité n'est pas toujours précisée ; dans la plupart des cas, il s'agit d'une « formation tous les trois ans »	Selon l'établissement d'enseignement supérieur organisant la formation continue, l'organisation de la formation varie. Il existe deux formes d'organisation de la formation continue : les agents municipaux continuent à exercer leur activité professionnelle pendant la formation ou ils l'arrêtent durant cette période
Slovaquie	/	Au moins une fois par an dans le cas des professions techniques ; pour les autres, c'est en fonction des besoins et de la demande des APL	En tenant compte de l'importance, de la difficulté et du contenu de la formation continue, cela varie de 3 jours à une semaine dans l'année
Slovénie	/	Il n'y a pas de règle officielle, cela dépend principalement de la collectivité locale, plus que des besoins des APL ...	/

Turquie	/	Cela dépend de la collectivité locale qui les emploie. Chaque collectivité organise des formations régulièrement. Ainsi, en moyenne, les APL participent à 1 à 3 formations par an	Cela dépend des exigences des collectivités locales et de l'institution qui organise la formation. Si le contenu de la formation ne comporte pas de cas pratiques, la formation dure principalement 2 à 5 jours, telles que des formations en droit public ou en planification stratégique. Mais des formations, telles que la gestion de catastrophes, la lutte contre les incendies peuvent durer de 10 à 15 jours
Wallonie (Belgique)	Selon une étude réalisée par le Conseil régional de la Formation en 2014, l'intérêt de la formation est d'accroître la performance du service public et d'augmenter le service rendu aux administrés	/	L'APL doit avoir l'accord du directeur général de la commune pour suivre sa formation, mais la durée est variable et est validée dès l'obtention de cet accord

Tableau VIII	Cas particuliers des APL en formation continue Q 19 et 20					
Nom de l'Etat	Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q19			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ? Q20		
	Oui	Non	SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)
Allemagne	/	X	/	/	X	/
Bulgarie	/	X	/	/	X	/
Croatie	/	X	/	X	/	NC
Espagne	X	/	NC	N/A	N/A	N/A
Estonie	/	X	/	/	X	NC
Finlande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	/	X	/	/	X	/
France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Luxembourg	/	X	/	N/A	N/A	N/A
Grèce	X	/	NC	N/A	N/A	N/A
Hongrie	/	X	/	/	X	/
Irlande	/	X	/	N/A	N/A	N/A
Islande	/	X	/	/	X	/
Italie	X	/	Lois n°845/78 (Loi du 21	N/A	N/A	N/A

Tableau VIII		Cas particuliers des APL en formation continue Q 19 et 20				
Nom de l'Etat	Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q19			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ? Q20		
	Oui	Non	SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)
			décembre 1978 relative à la formation professionnelle) et n°68/99 (Loi n° 68 du 12 mars 1999 relative au droit au travail des personnes handicapées			
Lettonie	X	/	Loi du travail (en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2002, modifié le 12 décembre 2002) (art. 7)	/	X	/
Lituanie	/	X	/	/	X	/
Malte	/	X	/	X	/	NC
Moldavie	/	X	/	/	X	/

Tableau VIII	Cas particuliers des APL en formation continue Q 19 et 20					
Nom de l'Etat	Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q19			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ? Q20		
	Oui	Non	SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)
Monténégro	X	/	Voir annexe n° 6	/	X	/
Norvège	N/A	N/A	NC	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	/	X	/	/	X	/
Pologne	N/A	N/A	NC	X	/	NC
Portugal	/	X	/	/	X	/
République Tchèque	/	X	/	X	/	Pour les cadres supérieurs de l'administration publique
Roumanie	/	X	/	/	X	/
Russie	/	X	Voir annexe n° 6	N/A	N/A	N/A
Serbie	/	X	/	/	X	/

Tableau VIII	Cas particuliers des APL en formation continue Q 19 et 20					
Nom de l'Etat	Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q19			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ? Q20		
	Oui	Non	SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	Oui	Non	SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)
Slovaquie	X	/	NC	X	/	NC
Slovénie	/	X	/	/	X	/
Suède	N/A	N/A	NC	N/A	N/A	N/A
Turquie	/	X	/	/	X	/
Wallonie (Belgique)	/	X	/	/	X	/

Annexe n° 6

Tableau VIII	Cas particuliers des APL en formation continue		
Nom de l'Etat	Un régime particulier est-il accordé à la formation continue des APL atteints de handicaps ou de maladies ? Q19		Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation continue des APL ? Q20
	Oui	SI OUI, est-il imposé par un texte juridique ?	SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez)
Monténégro	/	La loi du 15 août 2008 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées prévoit que les personnes handicapées peuvent être employés dans le cadre des administrations publiques, si elles ne sont pas en mesure de trouver un emploi sur le marché du travail classique. En outre, l'article 11 de la loi sur le travail, qui porte sur les droits des employés, précise que, les personnes handicapées, comme les jeunes de 18 ans, ont droit à une protection spéciale. La même disposition est contenue dans l'article 103 de la présente loi, qui étend ce droit aux femmes employées. L'article 107 donne un contenu à la notion de «protection spéciale»	/

Russie	/	Ordonnance du Ministère de la Santé de la Fédération de Russie du 14 décembre 2009, sur la liste des maladies qui empêchent l'exercice de la fonction publique. Les recherches, effectuées sur des pages Internet officielles des collectivités locales ne permettent pas de conclure que les personnes atteintes de handicaps ou de maladies puissent exercer le service municipal	/
---------------	---	---	---

Tableau IX	Endroit de la formation continue Q 21 et 22					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q21			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q22		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation, précisez, lequel ?	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI, précisez l'adresse du site
Allemagne	/	X	Siège des fournisseurs privés/publics de formation	X	/	NC
Bulgarie	X	/	/	/	X	/
Croatie	X	X	Cela dépend de l'école d'administration publique	X	/	http://gapa.elearning.hr/
Espagne	/	X	Ecole de formation EFIAP	X	/	https://campus.inap.es/login/ http://campus.ief.es/ http://carm.ffis.es/efiap/
Estonie	X	X	Voir annexe n° 7	/	X	Cette possibilité n'a pas été exploitée jusqu'à présent
Finlande	X	X	/	X	/	NC
Flandre (Belgique)	/	X	Voir annexe n° 7	/	X	/

Tableau IX	Endroit de la formation continue Q 21 et 22					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q21			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q22		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation, précisez, lequel ?	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI, précisez l'adresse du site
France	X	X	/	X	/	www.cnfpt.fr
Grèce	X	X	Distribution géographique des endroits de formation, partout Grèce	X	/	www.ekdd.gr
Hongrie	/	X	/	X	/	https://probono.uninke.hu/nvitlap
Irlande	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	Voir annexe 7
Islande	/	/	NC	N/A	N/A	N/A
Italie	X	X	/	/	X	/
Lettonie	/	X	/	/	X	/
Lituanie	X	X	/	/	X	/

Tableau IX	Endroit de la formation continue Q 21 et 22					
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q21			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q22		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation, précisez, lequel ?	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI, précisez l'adresse du site
Luxembourg	/	X	à l'INAP	X	/	http://www.fonction-publique.public.lu/fr/formations/formation-continue/catalogue-FC/e-Learning/index.html
Malte	X	X	Université/institut	X	/	Voir annexe 7
Moldavie	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	http://aap.gov.md/
Monténégro	X	X	/	/	X	/
Norvège	/	/	NC	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	Voir annexe 7
Pologne	X	X	/	X	/	Pas de site internet pour e-learning.
Portugal	X	X	Voir annexe n° 7	N/A	N/A	N/A

Tableau IX		Endroit de la formation continue Q 21 et 22				
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q21			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q22		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation, précisez, lequel ?	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI, précisez l'adresse du site
République Tchèque	/	/	Institut, salle de conférences (hôtel, maison de la culture, etc.)	X	/	Voir annexe 7
Roumanie	/	X	/	/	X	/
Russie	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	http://siu.ranepa.ru/ips/default.asp?period2=all
Serbie	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	Voir annexe 7
Slovaquie	X	X	Voir annexe n° 7	X	/	Voir annexe 7
Slovénie	/	X	/	X	/	Voir annexe 7
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	X	/	Voir annexe n° 7	/	X	/
Wallonie (Belgique)	X	X	/	X	/	Voir annexe 7

Annexe n° 7

Tableau IX	Endroit de la formation continue	
Nom de l'Etat	Où les APL doivent-ils suivre la formation ? Q21	Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q22
	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Si OUI, précisez l'adresse du site
Estonie	Il existe une très grande variété de centres de formation (publics ou privés), auxquels les collectivités locales peuvent faire appel pour former leurs agents. L'une des structures les plus populaires est le Centre de formation de l'Académie de la fonction publique (Sisekaitseakadeemia)	/
Flandres (Belgique)	Les formations continues sont principalement organisées dans une université, une école ou avec un partenaire privé	/
Irlande	Locaux de l'Institut d'administration publique ou dans les centres d'enseignement à distance (généralement loués à des fins spécifiques), des centres de conférence, ou dans les locaux prévus par les organismes de formation spécialisés à des fins particulières. Le Groupe national de formation des services des collectivités locales a mis en place un réseau de cinq centres partagés entre les différentes autorités locales : (I) Ballincollig Training Centre Innishmore, Ballincollig, Co. Cork Tél: 021 4876253	Dans une certaine mesure, par: (1) Association locale des membres de l'Autorité : http://lama.ie/past-conferences/ (2) Association de gouvernement locale irlandais : http://www.aig.ie/training-resources/

	Email: brtc@corkcoco.ie (II) Ballycoolen Training Centre IDA Business Park, Ballycoolen, Dublin 15 Tél: 01 8097173 Email: bctrainingcentre@fingalcoco.ie (III) Castlebar Training Centre Regional Training Centre, Mayo County Council, Aras an Chontae, The Mall, Castlebar, Co. Mayo Tél: 094 9024444 Email: crtc@mayococo.ie (IV) Roscrea Training Centre Monastery Road, Roscrea, Co. Tipperary Tél: 0505 23425 Email: rctrain@eircom.net (V) Stranorlar Training Centre Railway Road, Stranorlar, Co. Donegal Tél: 074 – 9130208 Email: cbradley@donegalcoco.ie	
Malte	/	Site web uniquement disponible pour les AP. La formation en ligne porte sur : - les marchés publics électroniques - la gestion publique et la gouvernance au niveau local
Moldavie	Académie d'Administration Publique auprès le Gouvernement de la République de Moldavie (AAP) Institut du Travail de la Confédération Nationale des Syndicat de Moldavie (CNSM)	/

Pays-Bas	La formation continue peut être suivie à la maison (livres, internet), donc à distance, dans une école ou une université, ou encore, dans un endroit loué par l'organisme de formation	https://www.leeuwendaal.nl/adviesgroepen/adviesgroep-ontwikkeling-en-training/safari-leeuwendaal/ (Remarque : domaine des formations)
Portugal	Association Nationale des Communes Portugaises Institut National d'Administration	/
République Tchèque	/	http://www.pf.upol.cz/menu/struktura-pf/centra/centrum-dalsiho-vzdelavani/vzdelavani-pro-verejnou-spravu/prubezne-vzdelavani-uredniku-uzemnich-samospravnych-celku-spravni-rizeni/
Russie	Dans chaque Etat de la Fédération de Russie (89 sujets au 1 ^{er} janvier 2016), il n'existe qu'un seul Centre de formation	/
Serbie	La Conférence permanente des villes et des communes, ainsi que des associations de collectivités locales, a son propre centre de formation et mène des formations à cet endroit. Mais, la majorité des formations sont dispensées dans différents locaux fournissant des facilités d'hébergement et de formation	La Conférence permanente des villes et communes a organisé plusieurs formations en ligne pour les APL : http://elearning.skgo.org
Slovaquie	Les universités, les écoles de formation des ministères, les établissements de formation privés. La formation est organisée principalement dans leurs propres locaux. Dans d'autres cas (ASGE / CRFP), dans certaines institutions privées, dans les hôtels, gîtes, lieux autonomes locaux et régionaux	RTC Strba séparée de ASGE concentre actuellement aussi sur la consultance en ligne : http://www.rvc-strba.sk/ Consultance et portail consultatif : http://www.isamosprava.sk
Slovénie	/	Certains fournisseurs peuvent offrir des cours en ligne, car il n'y a pas de gestion centralisée du CEPD

Turquie	Au siège de la collectivité locale, qui organise la formation, ou parfois dans une salle de conférence dans un hôtel, qui peut être loué. Les formations de YAYED sont souvent organisées dans ces lieux	/
Wallonie (Belgique)	/	L'Union des Villes et Communes de Wallonie a développé son eCampus (accessible via www.uvcw.be/formations/). C'est un espace numérique réservé aux personnes inscrites aux formations UVCW. Ce site vise à optimiser l'apprentissage : préparation de l'entrée en formation, amélioration de l'apprentissage durant la formation, évaluation et validation des acquis en fin de formation - certains instituts provinciaux de formation : www.elearning.hainaut.be/

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Allemagne	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Bulgarie	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	/	X	/	/	/	X	/
Croatie	X	/	X	/	/	/	X	/	/	/	/	/	X	/	Voir annexe n° 8
Espagne	/	X	N/A	N/A	X	/	X	/	/	/	/	/	/	X	/

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Estonie	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 8	X	/	Voir annexe n° 8
Finlande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 8	X	/	Voir annexe n° 8

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
France	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	NC
Grèce	/	X	N/A	N/A	X	/	/	/	/	/	/	Voir annexe n° 8	X	/	Voir annexe n° 8
Hongrie	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	X	/	/	NC	X	/	Voir annexe n° 8

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Irlande	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	/	NC	X	/	Voir annexe n° 8
Islande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	NC
Italie	X	/	X	/	N/A	N/A	/	X	/	/	/	NC	X	/	NC

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Lettonie	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	X	/	/	NC	X	/	Voir annexe n° 8
Lituanie	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	/	/	X	Aucune autre obligation	X	/	Voir annexe n° 8

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Luxembourg	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Malte	/	X	N/A	N/A	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	Voir annexe n° 8
Moldavie	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	Voir annexe n° 8

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Monténégro	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	NC	NC	X	/	NC
Norvège	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	NC
Pays-Bas	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	Voir annexe n° 8
Pologne	X	/	X	/	N/A	N/A	/	/	X	/	NC	NC	X	/	Voir annexe n°8

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Portugal	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	X	/	/	/	X	/	Voir annexe n° 8
République tchèque	X	/	X	/	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Roumanie	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	NC	NC	/	X	/

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Russie	X	/	/	X	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	Voir annexe n° 8
Serbie	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	NC	NC	X	/	NC
Slovaquie	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	/	/	X	/	/

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Slovénie	X	/	X	/	N/A	N/A	X	/	/	/	/	/	X	/	NC
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	/	X	N/A	N/A	N/A	N/A	X	/	/	/	/	/	/	X	/

Tableau X		Rémunération et/ou congé de formation continue Q 23 à Q 25													
Nom de l'Etat	Les APL en formation continue sont-ils rémunérés ou indemnisés ? Q23-1		Si OUI, continuent-ils à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient à leur poste ? Q23-2		Si NON, continuent-ils à percevoir leur traitement de base mais pas leurs primes (en lien avec le service fait et/ou les résultats de leur activité) ? Q23-3		Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue ? Q24						Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	En termes d'obligations de service	De durée	D'avancement	De rémunération pour la collectivité locale	Autre	Précisez	Oui	Non	Si OUI, selon quelles modalités ? Précisez
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	N/A	N/A	/	X	X	X	/	/	X	/	Cela dépend des règles fixées par chaque collectivité

Tableau X			Rémunération et/ou congé de formation continue
Nom de l'Etat	Existe-t-il d'autres contreparties au suivi de la formation continue? Q24	Les APL peuvent-ils bénéficier d'un congé formation ? Q25	
	Précisez	Si OUI, selon quelles modalités ? précisez	
Croatie	/	Congé sabbatique de qualification ou de formation. Avec quatre ans d'ancienneté, un APL a droit de demander un congé sabbatique rémunéré ou non pour suivre une formation continue d'une durée ne dépassant pas une année universitaire. Le programme de la formation doit correspondre aux fonctions exercées, et le but du programme doit donc être d'améliorer l'expertise de l'APL Pendant un congé sabbatique rémunéré, un APL doit avoir droit à une compensation salariale au regard du salaire de base mais sans suppléments. Les coûts de la formation sont couverts par la collectivité locale. Après l'expiration du congé sabbatique de qualification ou de formation, l'APL a droit de revenir au même ou à un autre poste mais comparable. À la fin de la formation professionnelle, un APL est obligé de rester dans le même service pour une durée équivalente au double de celle de la formation professionnelle suivie. Si, au cours de dernière cette période, l'APL effectue à une nouvelle formation ou d'éducation, la période de cette nouvelle formation ou d'éducation ne sera pas décomptée du temps à effectuer dans le service du fait de la précédente formation. Ce qui allongera d'autant son maintien dans le même service à l'issue de la nouvelle formation. Si, à l'achèvement de la formation professionnelle, l'APL ne reste pas dans le service pour la durée sus mentionnée, il/elle est tenu(e) de rembourser la totalité du montant des fonds dépensés pour sa formation. Un APL, qui ne termine pas un programme de formation professionnelle, est aussi tenu de rembourser les fonds dépensés pour sa formation professionnelle	

Estonie	Les frais de formation sont généralement couverts par la collectivité locale ; toutefois, il peut arriver que l'agent paie une partie de la formation. Concernant les formations onéreuses, un contrat doit être conclu entre la collectivité et l'agent, dans lequel il est notamment stipulé que l'agent, bénéficiant de la formation, a l'obligation, à l'issue de celle-ci, de revenir travailler pour cette collectivité pour une période de trois ans maximum ou bien de dédommager la collectivité en question	Les règles relatives au congé de formation des agents publics sont les mêmes que celles du secteur privé. Sur ce point, la loi sur la fonction publique fait un renvoi à la loi sur le contrat de travail (töölepinguseadus), laquelle fait un renvoi à la loi sur la formation pour adultes (täiskasvanutekoolituseseadus). Selon l'article 13 de cette loi, l'agent qui fait la demande d'un congé de formation peut obtenir jusqu'à 30 jours de congés
Flandre (Belgique)	Non	Non
Grèce	Non	Congé d'études après l'approbation de sa participation à la formation continue et du programme de perfectionnement professionnel. Pendant cette période, l'APL est exempté de ses fonctions.
Hongrie	/	L'APL a droit à un congé pour suivre une formation professionnelle

Irlande	/	Les journées de formation sont une raison suffisante pour ne pas exercer les tâches normales de travail durant la période de la formation Les collectivités locales fournissent généralement un soutien sous la forme d'une aide financière (qui peut couvrir 100% des frais) et un petit nombre de jours de congé pour la préparation de l'examen. Par exemple : http://www.clarecoco.ie/your-council/careers-in-the-council/working-in-local-government/leave-entitlements/#Sick Le conseil encourage activement le personnel à réaliser leur potentiel en participant à des programmes de formation. Les cours, qui sont suivis par les APL et qui sont en lien direct avec les fonctions exercées par ces agents, sont pris en charge à 100% et les frais de voyage et de séjour sont couverts à 50%, par la collectivité locale
Lettonie	/	La loi du travail prévoit que (tant dans le secteur public et privé) l'employé: 1) a droit à un congé d'études afin de passer les examens finaux dans tout type d'établissement d'enseignement. La durée de congé d'études pour les examens finaux, si elle n'est pas réglementée par les documents internes, est négociée par l'employé avec son employeur. Dans ce cas, l'employeur a également le droit de refuser la demande. 2) 20 jours de congé d'étude pour passer les examens de l'Etat et/ou soutenir une thèse [BA / MA]. Dans ce cas, l'octroi du congé d'études est obligatoire. Dans les deux cas, l'employeur a le droit de décider si le congé d'études sera payé ou non
Lituanie	/	Un fonctionnaire de carrière, ayant plus de 3 mois de service dans une commune peut obtenir, par accord avec son employeur, un congé d'un an maximum pour l'amélioration de Sa qualification. Dans ce cas, il conserve son poste dans la fonction publique, mais il ne doit pas percevoir de salaire. Un fonctionnaire de carrière peut profiter d'un tel congé, pas plus d'une fois tous les cinq ans
Malte	/	La formation continue des APL est dispensée sur le temps de travail

Moldavie	/	La formation des AP peut se dérouler avec ou sans congé voire avec un congé partiel. Ils peuvent, même en bénéficiant d'un congé, conserver le bénéfice de leur rémunération
Pays-Bas	/	C'est variable. Parfois un APL suit des cours de formation sur son temps personnel et parfois bénéficie de quelques jours de congé. C'est une question de négociation entre l'APL et son employeur public ...
Pologne	/	La formation continue se déroule sur le temps de travail
Portugal	/	Article 280 de la Loi n°35-2014 du 20 juin 2014 sur la fonction publique: « <i>l'employé a droit à un congé sans rémunération à long terme pour assister à des cours de formation dispensés sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement ou de formation ou au titre du programme spécifique approuvé par l'autorité compétente et exécuté sous son contrôle pédagogique ou de la fréquence des cours dispensés dans les établissements d'enseignement</i> »
Russie	/	Dans certaines communes, l'APL peut prendre un congé pour assister à la formation continue

Tableau XI		Coût de la formation continue des agents publics locaux Q 26 et 27							
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire (en euro) ? Q26	Qui paie la formation ? Q27							
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie (nt)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	L'agent	Si c'est l'agent : précisez le pourcentage qu'il prend en charge	Autre
Allemagne	Montant très variable selon le type et la spécificité de chaque formation ...	/	X	/	/	/	X	Voir annexe n° 9	/
Bulgarie	100 à 150 €	/	X	/	/	/	/	/	/
Croatie	Voir annexe n° 9	/	X	/	/	/	/	/	/
Espagne	2.000 à 4.000 €	X	X	/	/	/	/	/	/
Estonie	74 € (2014) Voir annexe n° 9	/	X	/	/	/	X	Voir annexe n° 9	/
Finlande	NC	/	X	/	/	/	/	/	/
Flandre (Belgique)	250 € par jour Sous réserve d'une variation de prix importante selon la spécificité de la formation	/	X	/	/	/	/	/	/
France	270 €	/	X	/	/	/	/	/	/

Tableau XI Coût de la formation continue des agents publics locaux Q 26 et 27									
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire (en euro) ? Q26	Qui paie la formation ? Q27							
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie (nt)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	L'agent	Si c'est l'agent : précisez le pourcentage qu'il prend en charge	Autre
Grèce	160 € (budget de 653 € si déplacement et hébergement en plus)	X	/	/	/	/	/	/	Union européenne (80 %) Etat (20%)
Hongrie	90 € (par APL et par an)	/	X	/	/	/	/	/	/
Irlande	N/A	/	X	/	/	/	/	/	/
Islande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	N/A	/	X	X	/	/	/	/	/
Lettonie	N/A	/	X	/	/	/	X	Jusqu'à 70% selon le type de formation	/
Lituanie	Voir annexe n° 9	/	X	/	/	/	/	/	Voir annexe n° 9
Luxembourg	NC	X	/	/	/	/	/	/	/
Malte	N/A	X	/	/	/	/	/	/	/

Tableau XI Coût de la formation continue des agents publics locaux Q 26 et 27									
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire (en euro) ? Q26	Qui paie la formation ? Q27							
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie (nt)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	L'agent	Si c'est l'agent : précisez le pourcentage qu'il prend en charge	Autre
Moldavie	N/A	X	X	/	/	/	/	/	Voir annexe n° 9
Monténégro	N/A	X	X	X	X	X	/	/	/
Norvège	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	500 € (par an et par APL)	/	X	/	/	/	/	/	/
Pologne	100 à 150 € (par an et par APL)	/	X	/	/	/	X	50 %	Union européenne
Portugal	Montant très variable selon le type et la spécificité de chaque formation : http://www.ina.pt/images/fippingbook/PF2016.pdf	/	X	/	/	/	X	NC	/
République Tchèque	60 € (par an et par APL)	/	X	/	/	/	/	/	/
Roumanie	250 € (par an et par APL)	/	X	/	/	/	/	/	/

Tableau XI		Coût de la formation continue des agents publics locaux Q 26 et 27							
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire (en euro) ? Q26	Qui paie la formation ? Q27							
		L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), qui les emploie (nt)	Un parti politique	Un syndicat	Une association	L'agent	Si c'est l'agent : précisez le pourcentage qu'il prend en charge	Autre
Russie	35 € à 1150 € (par APL et par an : variation forte en fonction des territoires où se déroule la formation)	/	X	/	/	/	/	/	/
Serbie	N/A	X	X	/	/	X	/	/	Voir annexe n° 9
Slovaquie	50 à 100 € (par an et par APL)	X	X	/	/	X	X	Voir annexe n° 9	Un parti politique ou une ONG
Slovénie	100 € (par APL et par an)	/	X	/	/	/	/	/	/
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	150 € (par APL et par an)	/	X	/	/	/	/	/	/
Wallonie (Belgique)	Entre 75 et 195 € (par journée de formation et par APL)	X	X (Région wallonne)	/	/	/	/	/	/

Annexe n° 9

Tableau XI	Coût de la formation continue des agents publics locaux		
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de la formation continue par agent public local, en dehors de leur éventuelle rémunération en tant qu'agent public titulaire (en euro) ? Q26	Qui paie la formation ? Q27	
		Si c'est l'agent pour une part Précisez pourcentage	Autre
Allemagne	/	En général, la collectivité locale paie la formation. Dans quelques rares cas, elle signe un accord avec l'APL prévoyant la part restant à la charge de ce dernier	/
Croatie	1 atelier par jour : 120 € 2 ateliers par jour : 160 € 3 ateliers par jour : 230 € 4 ateliers par jour : 300 € Un atelier est une « action de formation continue »	/	/

Estonie	En 2014, les collectivités locales ont dépensé près d'un million d'euros (1.073.000 €) pour la formation continue de leurs APL. Sachant que, cette même année, 14.487 APL ont suivi une telle formation.	En principe, les formations sont toujours financées par les collectivités qui emploient les agents. Si l'APL demande une formation en langue étrangère, il devra toutefois payer la moitié du montant de la formation	/
Lituanie	État et communes achètent des formations pour les APL grâce aux marchés publics de service.	/	Conformément à la loi sur la fonction publique, la formation des AP est financée par l'État et les communes. Les budgets nationaux et municipaux doivent allouer des fonds pour la formation des AP étatiques et municipaux. Ces fonds sont constitués par un montant représentant 1 à 5% de la masse salariale brute des AP de la collectivité publique considérée
Moldavie	/	/	L'autorité publique est obligée de prévoir dans son budget des moyens financiers pour le financement du processus de formation professionnelle. Conformément à la Loi concernant la fonction publique et le statut du fonctionnaire public (art.37), ce budget est alimenté par une somme représentant 2% de la masse salariale brute de la collectivité publique considérée

Serbie	/	/	L'association locale du gouvernement (SCTM - Standing Conference of Towns and Municipalities http://euintegracije.skgo.org/en) est le plus grand fournisseur de formation des gouvernements locaux. Ses formations sont financées par les collectivités locales (par le biais de frais d'adhésion), ou très souvent, grâce à des projets financés par des « donateurs » (tels que l'Union européenne et d'autres donateurs internationaux)
Slovaquie	/	Il y a des cas spéciaux comme la prévention des incendies où l'APL doit payer 100% de sa formation	/

Tableau XII-1	Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 28 à Q 30										
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation continue (FC) ? Q28		Si OUI, qui évalue la FC ? Q29						Si OUI, comment évalue-t-on la FC ? Q 30		
	Oui	Non	Les agents publics locaux à l'issue de la formation	L'organisme dispensant la formation	La collectivité locale qui emploie l'agent public « formé »	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Allemagne	X	/	/	X	/	/	/	X	X	/	X
Bulgarie	X	/	/	X	/	/	/	/	/	/	X
Croatie	X	/	X	/	/	/	/	X	/	/	X
Espagne	X	/	/	X	/	/	/	X	/	/	X
Estonie	X	/	X	X	X	/	/	/	X	X	/
Finlande	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	X	/	/	/	X	/	/	X	/	X	X
France	X	/	X	X	X	/	/	/	X	X	/
Luxembourg	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Grèce	X	/	/	/	/	/	/	X	/	/	X
Hongrie	X	/	/	/	/	/	X	X	NC	NC	NC
Irlande	X	/	/	X	/	/	X	X	X	X	/
Islande	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Tableau XII-1	Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 28 à Q 30										
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation continue (FC) ? Q28		Si OUI, qui évalue la FC ? Q29						Si OUI, comment évalue-t-on la FC ? Q 30		
	Oui	Non	Les agents publics locaux à l'issue de la formation	L'organisme dispensant la formation	La collectivité locale qui emploie l'agent public « formé »	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Italie	/	X	/	X	X	/	/	X	/	/	X
Lettonie	X	/	/	/	/	/	/	X	NC	NC	NC
Lituanie	X	/	X	X	/	/	/	X	/	/	X
Malte	X	/	X	/	/	/	/	X	NC	NC	NC
Moldavie	X	/	X	X	/	/	/	/	/	X	X
Monténégro	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Norvège	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	X	/
Pologne	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Portugal	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/
République tchèque	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/

Tableau XII-1	Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 28 à Q 30										
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation continue (FC) ? Q28		Si OUI, qui évalue la FC ? Q29						Si OUI, comment évalue-t-on la FC ? Q 30		
	Oui	Non	Les agents publics locaux à l'issue de la formation	L'organisme dispensant la formation	La collectivité locale qui emploie l'agent public « formé »	Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Un organisme privé indépendant	L'Etat	Par un questionnaire anonyme	Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé	Par une enquête collective
Roumanie	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Russie	X	/	/	/	X	/	/	X	/	/	X
Serbie	X	/	X	/	/	/	/	X	NC	NC	NC
Slovaquie	X	/	X	X	/	/	/	X	/	X	N/A
Slovénie	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Wallonie (Belgique)	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/

Tableau XII-2	Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 31 et 32					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q31		Si OUI, quand évalue-t-on la FC ? Q32			
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Allemagne	/	X	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	X	/	X	/	X	/
Croatie	X	/	NC	NC	NC	NC
Espagne	X	/	NC	NC	NC	NC
Estonie	X	/	/	/	X	/
Finlande	/	X	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	N/A	N/A	/	/	/	X
France	X	/	X	X	/	/
Luxembourg	/	X	NC	NC	NC	NC
Grèce	/	X	X	/	X	/
Hongrie	/	X	NC	NC	NC	NC
Irlande	X	/	X	X	X	/
Islande	/	X	NC	NC	NC	NC
Italie	X	/	NC	NC	NC	NC
Lettonie	X	/	NC	NC	NC	NC
Lituanie	X	/	X	/	/	/
Malte	/	X	NC	NC	NC	NC

Tableau XII-2		Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 31 et 32				
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q31		Si OUI, quand évalue-t-on la FC ? Q32			
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Moldavie	/	X	X	/	/	/
Monténégro	/	X	NC	NC	NC	NC
Norvège	/	X	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	X	/	X	X	X	/
Pologne	/	X	NC	NC	NC	NC
Portugal	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC
République tchèque	/	X	NC	NC	NC	NC
Roumanie	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC
Russie	N/A	N/A	/	/	/	X
Serbie	/	X	NC	NC	NC	NC
Slovaquie	X	/	NC	NC	NC	NC
Slovénie	/	X	NC	NC	NC	NC
Suède	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Turquie	X	/	NC	NC	NC	NC

Tableau XII-2	Évaluation de la formation continue des agents publics locaux Q 31 et 32					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q31		Si OUI, quand évalue-t-on la FC ? Q32			
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	/	/

Questionnaire n°3 : La formation des élus locaux

A) Texte du questionnaire vierge

I - Présentation de l'État

1. État _____

2. Nombre d'habitants _____

NB : indiquez le nombre exact et complet

3. Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités _____ locales par niveau

Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes [en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »)]	Nombre de « niveaux intermédiaires » (s'il en existe)	Nombre de « régions » (s'il en existe)

4. Nombre global des élus

Nombre des élus nationaux	Nombre des élus locaux	Total

Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

5. Nombre détaillé des élus locaux

Nombre des élus locaux des communes (en distinguant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre des élus locaux du « niveau intermédiaire » (s'il existe)	Nombre des élus locaux du « niveau régional » (s'il existe)

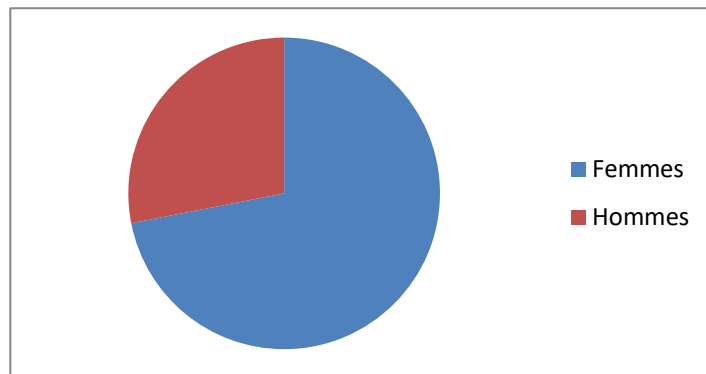
Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

II - Principaux pourcentages

6. Graphique sur le genre des élus locaux

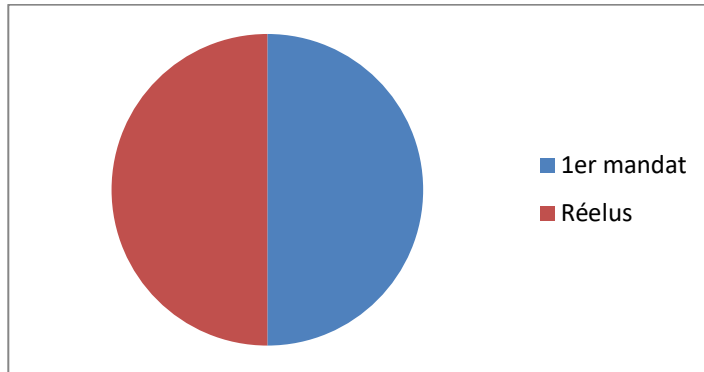


Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

7. Graphique des élus locaux nouvellement élus (premier mandat) et réélus



Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

8. Quelle est la durée moyenne des mandats locaux ?

4 ans ☐

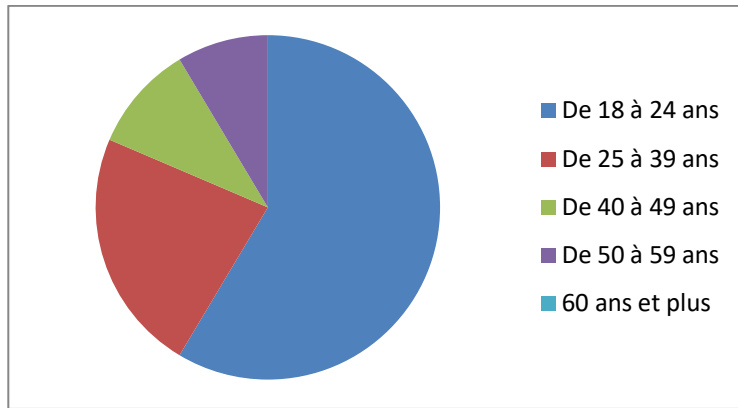
5 ans ☐

6 ans ☐

Autre ☐, précisez : _____

9. Graphique sur l'âge moyen des élus locaux ⁴

⁴ Les tranches des âges peuvent varier conformément aux données à disposition.



Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

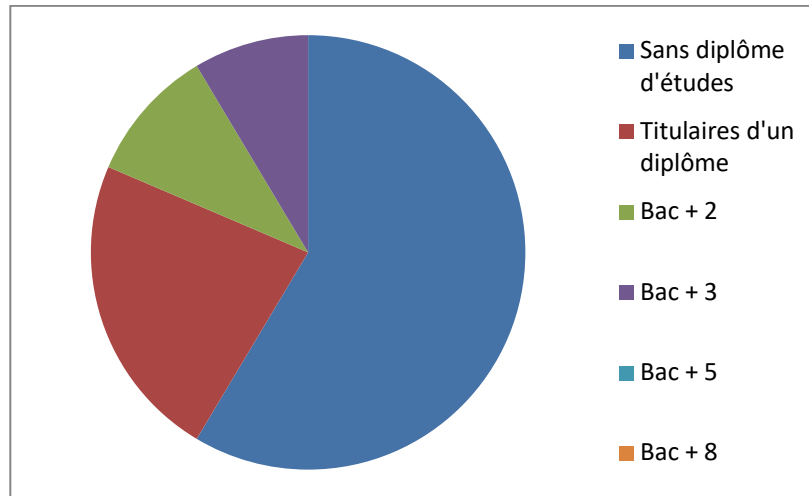
Il n'y a pas d'information ☐

10. Existe-t-il un âge légal **maximum** pour être élu :

OUI ☐, précisez : _____

NON ☐

11. Graphique sur la professionnalisation des élus locaux



Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

12. Graphique sur la répartition socioprofessionnelle des élus locaux

Agriculteurs exploitants ☐

Artisans, commerçants et chefs d'entreprises ☐

Cadres et professions intellectuelles supérieurs ☐

Professions intermédiaires ☐

Employés ☐

Ouvriers ☐

Autres professions ☐

Retraités ☐

Sans activité professionnelle ☐

III - Fondement de la formation

13. Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ?
 OUI ☐
 NON ☐
14. Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le type de texte fondant la formation des élus locaux.
Plusieurs réponses sont possibles)
 Constitution ☐ _____
 Loi ☐ _____
 Règlement ☐ _____
 Autre ☐, précisez : _____
15. Si OUI, la formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des élus nationaux ?
 OUI ☐, précisez : _____
 NON ☐
16. Si OUI, la formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ?
 OUI ☐, précisez : _____
 NON ☐
17. Si OUI, la formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics locaux (si cette dernière existe) ?
 OUI ☐, précisez : _____
 NON ☐

Question inopérante du fait de l'absence de formation des agents publics locaux ☐

18. Si NON, la formation des élus locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel?
 OUI ☐
 NON ☐

Si NON, Est-ce qu'un projet de formation des élus locaux a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État ?
 OUI ☐

NON ☐

Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)

19. Existe-t-il une formation spécifique pour les nouveaux élus locaux (c'est-à-dire pour les élus qui sont titulaires de leur 1^{er} mandat local) ?
 OUI ☐
 NON ☐

IV - Nature de la formation

20. Existe-t-il un droit individuel à la formation des élus locaux ?
 OUI ☐
 NON ☐
21. Si NON, existe-t-il une reconnaissance de la pertinence d'une telle formation ?
 précisez, _____
22. Existe-t-il différents types de formation des élus locaux ?
 OUI ☐, précisez _____
 NON ☐
23. Quelles sont les modalités de la formation des élus locaux ?
 Cours ☐
 Stages ☐
 Modules ☐
 Autre ☐, précisez : _____
24. Ces formations donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ?
 OUI ☐, précisez : _____
 NON ☐

V - Organismes qui gèrent la formation

25. Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux ?
 Publique ☐

Privée ☐

Les deux ☐, précisez : _____

26. Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ?
(plusieurs réponses possibles)

Ecole d'administration ☐

Université ☐

Fédération de collectivités locales ☐

Parti politique ☐

Associations ☐

ONG ☐

Organismes européens ☐

Autres ☐, précisez : _____

VI - Organismes de formation et nombre des élus locaux formés par an

27. Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays
(indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important)

	Institution (nom exact)	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée (en heure, jour, semaine ou mois)	Responsable	Adresse postale	Téléphone	Page web	Courriel
1								
2								
...								

28. Nombre des élus locaux en formation par an _____

VII - Domaines et catégories des formations

29. Quels sont les domaines de formation des élus locaux ?

(plusieurs réponses possibles)

Fonctionnement de l'Etat et de l'administration déconcentrée ☐

Contrôle de légalité des actes administratifs locaux ☐

Organisation générale de l'administration décentralisée ☐

Fonctionnement juridique et politique de l'administration décentralisée ☐

Droit électoral et/ou organisation et financement des élections politiques ☐

Compétences des élus locaux ☐

Communication et/ou marketing publics ☐

Droits et obligations des élus locaux ☐

Responsabilité civile ☐

Responsabilité pénale ☐

Déontologie publique ☐

Démocratie locale ☐

Proximité territoriale ☐ , Si OUI, précisez, (par exemple) :

Proximité dite « protocolaire » ⁵ ☐

Proximité dite « informelle » ⁶ ☐

Proximité dite « participative » ⁷ ☐

Autres ☐ , précisez _____

Entrepreneur de politiques publiques ☐

Management stratégique ☐

Compétences des collectivités locales ☐

Finances et/ou comptabilité publiques ☐

Contrôles financiers des collectivités locales ☐

Marchés publics ☐

Fonction publique et gestion des ressources humaines publiques ☐

Montage, Gestion et monitoring des financements européens ☐

Découverte et compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Union européenne ☐

⁵ Représentations officielles, cérémonielles. Il ne s'agit pas de contact, sinon des « rites »: inauguration, commémoration, etc.... C'est l'activité de représentation traditionnelle du maire.

⁶ Plus imprévue, moins codifiée et routinisée. Il s'agit de provoquer le contact, être à l'écoute, inspirer confiance ; délivrer le bon message au moment opportun. L' élu apprend ainsi à connaître la population, à être à son image, à la refléter physiquement.

⁷ Elle est censée concourir à l'édification d'un espace public local ; elle cherche la concertation. L' élu apparaît comme un organisateur et/ ou interlocuteur de la démocratie locale.

- Politiques sociales d'autonomie ☐
- Lutte contre les exclusions ☐
- Politiques sociales de l'enfance ☐
- Urbanisme et aménagement ☐
- Développement durable ☐
- Développement économique des territoires ☐
- Déplacements et transports publics ☐
- Action éducative ☐
- Culture ☐
- Santé ☐
- Affaires juridiques et Citoyenneté ☐
- Ingénierie écologique ☐
- Eau/assainissement ☐
- Energie ☐
- Architecture, bâtiment et logistique ☐
- Infrastructures publiques et réseaux ☐
- Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs ☐
- Police et Sécurité ☐
- Dématérialisation des procédures administratives, sécurité informatique, protection des données personnelles et autres ☐

VIII - Intérêt, moment et durée de la formation

30. Quel est l'intérêt pour les élus locaux de participer à des actions de formation ?
- Assumer pleinement leur mandat démocratique ☐
 - Protection juridique et maîtrise technique des dossiers ☐
 - Professionnalisation du métier ☐
 - Autre ☐, précisez : _____
31. Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ?
- Dès la prise de fonctions ☐
 - Dans les 6 mois de la prise de fonctions ☐
 - Dans l'année de la prise de fonctions ☐
 - Dans les deux années de la prise de fonctions ☐
 - Durant le mandat, sans période, ni périodicité, précises ☐

précisez : _____

Autre ☐, précisez : _____

32. Comment est répartie et organisée la durée de la formation des élus locaux ?

Nombre de jours par année de mandat	Nombre de jours par mandat	Total

Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

IX - Cas particuliers des élus locaux en formation

33. Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux atteints de handicaps ou de maladies ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez) _____

34. Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux, peu diplômés, voir non diplômés ?

OUI ☐

NON ☐

SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez) _____

35. Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation des élus locaux ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, précisez : _____
 SI OUI, sont-ils imposés par un texte juridique ? (précisez) _____

X - Endroit de la formation

36. Où les élus locaux suivent-ils leur formation ?
 Sur leur lieu de travail ☐
 Dans un centre de formation ☐, précisez, lequel ? _____

 Dans un lieu différent ☐, précisez, lequel ? _____
37. Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ?
 OUI ☐
 NON ☐

 Si OUI, précisez l'adresse du site : _____

XI - Rémunération et/ou « congé de formation »

38. Les élus locaux en formation sont-ils rémunérés ou indemnisés par la collectivité locale qu'ils représentent ?
 OUI ☐
 NON ☐

 Si OUI, est-ce que cette rémunération est celle de leur mandat, et ce, comme s'ils l'exercent ?
 OUI ☐
 NON ☐

 39. Est-ce que la collectivité locale que l'élu représente doit prendre en charge et/ou rembourser à son « élu en formation », lorsqu'il y en a ?
 Ses frais de transport ☐
 Ses frais d'hébergement ☐
 Ses frais de nourriture ☐

Si cette ou ces prises en charge financières existent et sont à la charge de la collectivité locale, précisez le fondement juridique de cette obligation : _____

40. Si cette ou ces prises en charge financières n'existent pas, est-ce que c'est à l' élu local de les assumer personnellement et/ou « grâce » à son « indemnité d' élu local », lorsqu' il en a une ?

OUI ☐

NON ☐

Si NON, cette ou ces prises en charge financières sont-elles assumées par l'Etat ?

OUI ☐

NON ☐

Si NON, cette ou ces prises en charge financières sont-elles assumées par un parti politique ?

OUI ☐

NON ☐

En cas de prise en charge croisée, c'est-à-dire par plusieurs contributeurs (collectivité locale, et/ou l' élu, et/ou l'Etat et/ou l'employeur de l'Etat, etc. ...), précisez le dispositif national avec le pourcentage de la dépense prise en charge par chaque co-financeur : _____

41. Lorsque les élus locaux sont, par ailleurs, salariés de l'administration, d'une entreprise privée ou d'une association voire fondation, est-ce que leur employeur, distinct de la collectivité locale qu' ils représentent, est obligé de leur accorder « gratuitement » (donc à ses frais) un droit de s'absenter de leur poste de travail ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, précisez le fondement juridique de cette obligation pour l'employeur d'une personne, détenant par ailleurs un mandat local : _____

XII - Coût de la formation des élus locaux

42. Quel est le coût moyen de formation par élu local ?

Coût par année de mandat (en euro)	Coût par mandat (en euro)	Total (en euro)

Source officielle ☐, précisez : _____

Source non officielle ☐, précisez : _____

Il n'y a pas d'information ☐

43. Qui paie la formation ?
- L'Etat ☐
 - La collectivité locale (**que l' élu local « en formation » représente**) ☐
 - L' élu ☐ (**pour une part ☐, précisez le pourcentage : __ %**)
 - Un parti politique ☐
 - Un syndicat ☐
 - Une association ☐
 - Union européenne (Fonds social européen, par exemple) ☐
 - Autre ☐, précisez : _____

XIII – Evaluation de la formation

44. Existe-t-il une évaluation des actions de formation des élus locaux ?
- OUI ☐
 - NON ☐
45. Si OUI, qui évalue la formation ?
- L' élu local « formé » ☐
 - L' organisme dispensant la formation ☐
 - La collectivité locale qui emploie l' élu local ☐
 - Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l' Etat ☐
 - Un organisme privé indépendant ☐
 - L' Etat ☐

46. Si OUI, comment évalue-t-on la formation ?
Par un questionnaire anonyme ☐
Par un questionnaire nominatif et/ou individualisé ☐
Par une enquête collective ☐
47. Cette évaluation est-elle dématérialisée ?
OUI ☐
NON ☐
48. Si OUI, quand évalue-t-on la formation ?
Juste après son déroulement ☐
Dans la semaine qui suit son déroulement ☐
Dans le mois qui suit son déroulement ☐
Dans l'année qui suit son déroulement ☐

B) Tableaux et annexes des réponses

Présentation de l'État Q 1 à Q 3					
Nom de l'État Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités locales par niveau Q3			
		Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes (en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre de « niveaux intermédiaires » (s'il en existe)	Nombre de « régions » (s'il en existe)
Allemagne	81.197.500	2	11.114	295	Un land est un Etat et non une collectivité locale régionale ...
Bulgarie	7.202.198	3	292 communes urbaines 1.624 communes rurales	28 Régions	6 macrorégions
Croatie	4.284.000	2	556 (128 villes et 428 communes)	20	/
Espagne	46.423.000	3	8.122	17	/
Estonie	1.313.271 Voir annexe n° 1	1	213 (30 villes et 183 communes rurales)	/	15 Voir annexe n° 1
Finlande	5.493.249	1	313	/	/
Flandre (Belgique)	6.444.127	2	308	5	/
France	64.064.000	3	35.506	101	18
Grèce	10.846.979	2	325 Voir annexe n° 1	/	13

Présentation de l'État Q 1 à Q 3					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités locales par niveau Q3			
		Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes (en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre de « niveaux intermédiaires » (s'il en existe)	Nombre de « régions » (s'il en existe)
Hongrie	9.856.000	2	3.178	20	/
Irlande	4.595.000	3	26 County Councils 3 City Councils 2 City and County Councils	3	3
					Voir annexe n° 1
Islande	332.529	2	74	/	/
Italie	60.795.612	8000	110	107	20
Lettonie	2.000.000	2	110 + 9	/	5
Lituanie	2.888.582 (resident population at the beginning of 2016M01 / persons) data from www.stat.gov.lt	1	60	/	/
Luxembourg	563.000	1	105	/	/
Malte	425.799	1	NC	/	5
Moldavie	3.555.159 (au 1 ^{er} janvier	2	901 (Municipes – 3,	33 (32 districts et	/

Tableau I-1					
Présentation de l'État Q 1 à Q 3					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités locales par niveau Q3			
		Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes (en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre de « niveaux intermédiaires » (s'il en existe)	Nombre de « régions » (s'il en existe)
	2015, sans la population de Transnistrie)		Villes – 60, Communes – 838)	UTA Gagaouzie)	
Monténégro	625.266	1	23	/	/
Pays-Bas	16.980.049 (1 ^{er} janvier 2016)	2	390 communes 384 intercommunalités 23 Autorités des eaux	/	12 provinces
Pologne	38.478.625	NC	NC	NC	NC
Portugal	10.347.264	2	308	2.882	/
République tchèque	10.546.120 (30.IX.2015 Bureau national des statistiques de République tchèque)	2	6.253	/	14
Roumanie	20.121.641	4 (départements, municipalités, villes,	103 villes de département 320 communes urbaines 2.850 communes rurales	41 départements + Bucarest	/

Présentation de l'État Q 1 à Q 3					
Nom de l'Etat Q1	Nombre d'habitants Q2	Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités locales par niveau Q3			
		Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes (en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre de « niveaux intermédiaires » (s'il en existe)	Nombre de « régions » (s'il en existe)
		communes, villages)	2200 villages (sans personnalité morale)		
Russie	146.519.759	7	22.923 (y compris 18654 communes rurales)	89 sujets de la Fédération	9 arrondissements fédéraux
Serbie	7.114.393	1	174 communes et 27 villes	1	/
Slovaquie	5.421.349	2	2.930	/	8
Slovénie	2.050.000	1	212	/	/
Suède	9.851.017	3	290	/	20
Turquie	78.741.053	3	1.397	51	/
			Voir annexe n° 1	Voir annexe n° 1	
Wallonie (Belgique)	3.563.060	1: villes et communes	2.629	5 provinces	3 régions (Etats fédérés)

Annexe n° 1

Tableau I-1					
Présentation de l'État					
Nom de l'État	Nombre d'habitants Q 2	Nombre de niveaux de collectivités locales et nombre de collectivités locales par niveau Q 3			
		Nombre des niveaux de collectivités locales	Nombre des communes (en détaillant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales [« villages »])	Nombre de « niveaux intermédiaires » [s'il en existe]	Nombre de « régions » [s'il en existe]
Estonie	1.313.271 habitants [selon les estimations actuelles de l'office des statistiques] 1.294.236 habitants [selon le dernier recensement général de la population réalisé en 2011]	/	/	/	La région [Maakond] n'est pas une collectivité locale autonome, mais une unité territoriale de l'administration centrale. Il y en a 15
Grèce	/	/	325 communes Jusqu'à 10 000 habitants (inclus) : 71 (22 %) Plus de 10 000 habitants : 254 (78 %)	/	/
Irlande	/	/	/	/	(1) Les conseils municipaux, qui sont des sous-divisions des conseils de régions, comprennent

					des conseillers de régions. (2) Les assemblées régionales, traitées dans la partie 9 de la loi de la réforme du gouvernement local de 2014, sont les suivantes : [i] L'assemblée du Nord et l'Assemblée régionale de l'Ouest compte 21 membres et couvre les conseils de comté de Cavan, Donegal, Leitrim, Galway, Mayo, Monaghan, Roscommon et Sligo et le conseil de ville de Galway. [ii] L'Assemblée régionale du Sud est compte 27 membre et couvre les conseils de comté de Carlow, Clare, Cork, Kerry, Kilkenny, Tipperary et Wexford, le conseil de ville de Cork, et la ville et les conseils de comté de Limerick et Waterford. [iii] L'Assemblée régionale de l'Est et centre compte 35 membre et couvre les conseils de comté de Dun Laoghaire-Rathdown, Fingal,
--	--	--	--	--	---

					Kildare, Laois, Longford, Louth, Meath, Offaly, South Dublin, Westmeath et Wicklow et le conseil de ville de Dublin
Turquie	/	/	1397 (30 grandes communes métropolitaines, 51 communes de province, 519 communes de district au sein des communes métropolitaines, 400 communes de district, 397 villages (ville rurale))	51 administrations provinciales. Pas de relations hiérarchiques entre les communes et les administrations provinciales	/

Tableau I-2	Présentation de l'État Q 4 et Q 28						
Nom de l'Etat	Nombre global des élus Q4						Nombre des élus locaux en formation par an Q28
	Nombre des élus nationaux	Nombre des élus locaux	Total	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information	
Allemagne	Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NC	NC	NA
Bulgarie	240	7.204	7.444	NC	NC	NC	60
Croatie	1322	1.250	2.572	NC	NC	NC	NC
Espagne	NC	NC	445.568	NC	NC	NC	NA
Estonie	101 (membres du Parlement)	Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	200	9.847	10.047	NC	NC	NC	Voir annexe n° 2
Flandre (Belgique)	NC	7.464	NC	NC	NC	NC	Voir annexe n° 2
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	300 (membres du Parlement)	Voir annexe n° 2	8.520	NC	NC	NC	NC
Hongrie	199	17.000	17.199	NC	NC	NC	NC
Irlande	158 + 66	949	1.067	NC	NC	NC	NC
Islande	63	504	567	NC	NC	NC	NA
Italie	945	18.986	127.098	NC	NC	NC	1.124
Lettonie	100	https://www.cvk.lv/pub/public/30491.html	1.718	NC	NC	NC	NA
Lituanie	141	1.524	1.665	NC	NC	NC	226 (2015)

Tableau I-2	Présentation de l'État Q 4 et Q 28						
Nom de l'Etat	Nombre global des élus Q4						Nombre des élus locaux en formation par an Q28
	Nombre des élus nationaux	Nombre des élus locaux	Total	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information	
Luxembourg	NC	1.125	NC	NC	NC	NC	NC
Malte	69	NC	525	NC	NC	NC	Voir annexe n° 2
Moldavie	Voir annexe n° 2	11.462 Voir annexe n° 2	NC	Voir annexe n° 2	NC	NC	NA
Monténégro	1.721	2.405	4.126	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	NC	39.386	NC	NC	NC	NC	2800
Portugal	Voir annexe n° 2	6.487 Voir annexe n° 2	NC	Voir annexe n° 2	NC	NC	NA
République tchèque	NC	Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NC	NC
Roumanie	NC	44582	NC	NC	NC	NC	3.044 représentants de collectivités locales par an
Russie	4 682 (à l'échelle fédérale et celle des sujets de la Fédération)	NC	NA	NC	NC	NC	NC
Serbie	NA	NA	Voir annexe	NC	NC	NC	NC

Tableau I-2	Présentation de l'État Q 4 et Q 28						
Nom de l'Etat	Nombre global des élus Q4						Nombre des élus locaux en formation par an Q28
	Nombre des élus nationaux	Nombre des élus locaux	Total	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information	
			n° 2				
Slovaquie	1 président, 150 membres du Parlement national = 151 en tout	23.760	24.327	NC	NC	NC	Voir annexe n° 2
Slovénie	99	Voir annexe n° 2	311	NC	NC	NC	N/A
Suède	349	38.000	NC	NC	NC	NC	NA
Turquie	550	23.130	Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NA
Wallonie (Belgique)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Voir annexe n° 2

Tableau I-3	Présentation de l'État Q 5					
Nom de l'Etat	Nombre détaillé des élus locaux Q5					
	Nombre des élus locaux des communes (en distinguant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre des élus locaux du « niveau intermédiaire » (s'il existe)	Nombre des élus locaux du « niveau régional » (s'il existe)	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	NC	28 gouverneurs régionaux	NC	NC	NC	NC
Croatie	NC	72	NC	NC	NC	NC
Espagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Estonie	NC	/	NC	NC	NC	NC
Finlande	NC	/	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	NC	351	NC	NC	NC	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	7.500 (source : Ministry of Interior, Municipal and Regional Elections 2015)	/	720 (source : Ministry of Interior, Municipal and Regional Elections, 2014)	NC	NC	NC
Hongrie	2.950	400	NC	NC	NC	NC
Irlande	949	NC	NC	NC	NC	NC
Islande	504	/	NC	NC	NC	NC
Italie	NC	8.094	1.117	NC	NC	NC

Tableau I-3	Présentation de l'État Q 5					
Nom de l'Etat	Nombre détaillé des élus locaux Q5					
	Nombre des élus locaux des communes (en distinguant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre des élus locaux du « niveau intermédiaire » (s'il existe)	Nombre des élus locaux du « niveau régional » (s'il existe)	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information
Lettonie	NC	/	NC	NC	NC	NC
Lituanie	1.524	/	/	NC	NC	NC
Luxembourg	NC	/	NC	NC	NC	NC
Malte	NC	/	/	NC	NC	NC
Moldavie	11.462 http://www.cec.md/index.php?page=news&id=1065&rid=14230&l=ro	1.151 Voir annexe n° 2	NC	NC	NC	NC
Monténégro	2.405	/	NA	NC	NC	NC
Pays-Bas	9.018 464 (autorités des eaux)	/	570	NC	NC	NC
Pologne	39.386	7.943	552	NC	NC	NC
Portugal	6.487 http://www.dgai.mai.gov.pt/?area=103&mid=001&sid=003&ssid=002	NC	NC	NC	NC	NC
République tchèque	NC	/	NC	NC	NC	NC
Roumanie	NC	41 présidents de département	NC	NC	NC	NC
Russie	NC	NC	4.062 des membres des parlements des sujets	NC	NC	NC

Tableau I-3	Présentation de l'État Q 5					
Nom de l'Etat	Nombre détaillé des élus locaux Q5					
	Nombre des élus locaux des communes (en distinguant, si nécessaire, les grandes et moyennes communes ainsi que les communes rurales (« villages »))	Nombre des élus locaux du « niveau intermédiaire » (s'il existe)	Nombre des élus locaux du « niveau régional » (s'il existe)	Source officielle, précisez	Source non officielle, précisez	Il n'y a pas d'information
			de la Fédération			
Serbie	13.475	NC	NC	NC	NC	NC
Slovaquie	23.760	/	416	NC	NC	NC
Slovénie	212 maires et 3.365 conseillers locaux	/	/	NC	NC	NC
Suède	38.000	/	4.600	NC	NC	NC
Turquie	23.130	1.251	NC	NC	NC	NC
Wallonie (Belgique)	5.300 conseillers communaux	NC	NC	NC	NC	NC

Annexe n° 2

Tableaux I-2 et I-3	Présentation de l'État					
Nom de l'Etat	Nombre global des élus Q 4				Nombre détaillé des élus locaux Q 5	Nombre des élus locaux en formation par an Q 27
	Nombre des élus nationaux	Nombre des élus locaux	Total	Source officielle, précisez	Nombre des élus locaux du « niveau intermédiaire » (s'il existe)	
Allemagne	Les élus nationaux sont élus par les parlements	/	/	/	/	/
Estonie	/	Il y a au total 2951 élus locaux issus des dernières élections communales du 20 octobre 2013. Parmi eux, 640 sont des élus des villes (dont 79 pour Tallinn) (source : commission électorale d'Estonie)	/	/	/	/
Finlande	/	/	/	/	/	14 000 (2015-2016) Ce chiffre comprend les membres et les membres suppléants des conseils

						municipaux et de région
Flandre (Belgique)	/	/	/	/	/	Difficile à dire, étant donné que de nombreux partis politiques organisent également des formations internes pour leurs propres membres élus, spécialement par la VVSG
Grèce	/	7500 (source : ministère de l'Intérieur, élections municipales et régionales, 2014)	/	/	/	/
Malte	/	/	/	/	/	Tous les « fonctionnaires élus » tous les 5 ans (dans une période de 3 mois après l'élection)
Moldavie	http://www.statistica.md/—101 députés du Parlement	http://www.cec.md/index.php?pagnews&id=1065&rid=14230&l=ro	/	http://www.statistica.md/—élus locaux - 12 613	http://www.cec.md/index.php?pagnews&id=1065&rid=14230&l=ro	/
Portugal	http://www.fr.parlamento.pt/Deputados/DeputadosParlamentares/index.html	http://www.dgai.mai.gov.pt/?area103&mid=001&sid=003&ssid=002	/	http://www.fr.parlamento.pt/Deputados/DeputadosParlamentares/index.html	/	/
République tchèque	/	59 704 conseillers municipaux pour les villages, gros villages et villes (« obce, městys a město ») 2548 conseillers	/	/	/	/

		d'arrondissements dans les grandes villes (« městská část nebo městský obvod »)				
Serbie	/	/	28 092 (Anti-corruption Agency of the Republic of Serbia)	/	/	/
Slovaquie	/	/	/	/	/	42 452 (2015) Mais, ce nombre comprend les APL et les élus locaux
Slovénie	/	212 maires, et 3365 conseillers municipaux, qui n'ont pas le statut de fonctionnaire	/	/	/	/
Turquie	/	/	24 931 The Supreme Electoral Council, www.ysk.gov.tr	/	/	/
Wallonie (Belgique)	/	/	/	/	/	610 (2015) Mais, autour de 1.500, l'année qui suit celles des élections communales (spécialement pour les nouveaux élus)

Tableau II-1	Principaux pourcentages Q 6 à Q 8													
Nom de l'Etat	Graphique sur le genre des élus locaux En pourcentage Q6					Graphique des élus locaux nouvellement élus (premier mandat) et réélus En pourcentage Q7					Quelle est la durée moyenne des mandats locaux ? Q8			
	F	H	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	1 ^{er} mandat	réélus	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	4 ans	5 ans	6 ans	autre
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	/	/	X
Bulgarie	54	46	NC	NC	NC	58	42	NC	NC	NC	X	/	/	/
Croatie	1,4	98,6	NC	NC	NC	NC	NA	NC	NC	NC	/	/	/	X
Espagne	58,2	41,8	NC	NC	NC	50,72	37,28	NC	NC	NC	/	X	/	/
Estonie	31	69	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Finlande	36,2	63,8	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Flandre (Belgique)	36, 1	63,9	NC	NC	NC	37,5	62, 5	NC	NC	NC	/	/	/	X 9 ans
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	16 à 19 selon le niveau de collec	81 à 84 selon le niveau de collec	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	/	/	X 8 ans

Tableau II-1	Principaux pourcentages Q 6 à Q 8													
Nom de l'Etat	Graphique sur le genre des élus locaux En pourcentage Q6					Graphique des élus locaux nouvellement élus (premier mandat) et réélus En pourcentage Q7					Quelle est la durée moyenne des mandats locaux ? Q8			
	F	H	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	1 ^{er} mandat	réélus	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	4 ans	5 ans	6 ans	autre
	tivités locales	tivités locales												
Hongrie	31,15	68,85	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/
Irlande	2,07	97, 93	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/
Islande	44	56	NC	NC	NC	58	42	NC	NC	NC	/	/	/	/
Italie	30,7	69,3	NC	NC	NC	40	60	NC	NC	NC	X	/	/	/
Lettonie	31	69	NC	NC	NC	34,9	65,1	NC	NC	NC	X	/	/	/
Lituanie	24,9	75,1	NC	NC	NC	46,2	53,8	NC	NC	NC	X	/	/	/
Luxembourg	22, 5	77,5	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	/	X	/
Malte	20,2	79,8	NC	NC	NC	47,6	52,4	NC	NC	NC	/	X	/	/
Moldavie	Voir ANX n° 3	NC	NC	NC	NC	NC	44,26	NC	NC	NC	X	/	/	/
Monténégro	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Pays-Bas	28	72	NC	NC	NC	55	45	NC	NC	NC	X	/	/	/
Pologne	27,3	72,7	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Portugal	27,7	72,3	NC	NC	NC	75, 58	24,42	NC	NC	NC	X	/	/	/
République tchèque	27, 04	72,96	NC	NC	NC	44,16	55,84	NC	NC	NC	X	/	/	/
Roumanie	Voir	Voir	NC	NC	NC	56,46	43,54	NC	NC	NC	X	/	/	/

Tableau II-1	Principaux pourcentages Q 6 à Q 8													
Nom de l'Etat	Graphique sur le genre des élus locaux En pourcentage Q6					Graphique des élus locaux nouvellement élus (premier mandat) et réélus En pourcentage Q7					Quelle est la durée moyenne des mandats locaux ? Q8			
	F	H	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	1 ^{er} mandat	réélus	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	4 ans	5 ans	6 ans	autre
	ANX n° 3	ANX n° 3												
Russie	30-40	60-70	NC	NC	NC	61	39	NC	NC	NC	X	X	/	X
Serbie	28,94	71,06	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Slovaquie	24,84	75,16	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/
Slovénie	Voir ANX n° 3	Voir ANX n° 3	NC	NC	NC	16	84	NC	NC	NC	/	/	/	X
Suède	43	57	NC	NC	NC	45	55	NC	NC	NC	/	/	/	/
Turquie	9,93	90,06	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/
Wallonie (Belgique)	37	63	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	/	X	/

Tableau II-2	Principaux pourcentages Q 9 à Q 10										
Nom de l'Etat	Age moyen des élus locaux En pourcentage Q9								Existe-t-il un âge légal maximum pour être élu ? Q10		
	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans +	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	Oui	Non	Si Oui, précisez

Tableau II-2	Principaux pourcentages Q 9 à Q 10										
Nom de l'Etat	Age moyen des élus locaux En pourcentage Q9								Existe-t-il un âge légal maximum pour être élu ? Q10		
	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans +	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	Oui	Non	Si Oui, précisez
Allemagne	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X	/	Voir annexe n° 3
Bulgarie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	/	X	/
Croatie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Espagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Finlande	NC	NC	23,3	27,8	26,2	NC	NC	NC	/	X	Pas pour les élus
Flandre (Belgique)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Hongrie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Irlande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	/	X	/
Islande	3 (18-29 ans)	24 (30-39 ans)	36	30	7	NC	NC	NC	/	X	/
Italie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Lettonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Lituanie	0,62	16,9	21,46	37,66	23,36	NC	NC	NC	/	X	/
Luxembourg	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Malte	5,04	35,30	19,08	18,20	22,38	NC	NC	NC	/	X	/

Tableau II-2	Principaux pourcentages Q 9 à Q 10										
Nom de l'Etat	Age moyen des élus locaux En pourcentage Q9								Existe-t-il un âge légal maximum pour être élu ? Q10		
	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans +	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information	Oui	Non	Si Oui, précisez
	% (23)	% (161)	% (87)	% (83)	% (102)						
Moldavie	NC	NC	NC	NC	NC	Audit de genre dans la Commission électorale centrale http://www.cec.md/index.php?pag=news&id=1065&rid=14230&l=ro	NC	NC	/	X	/
Monténégro	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	Voir annexe n° 3
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	NC
Pologne	1,05	21,65	25,2	32,6	19,5	NC	NC	NC	/	X	/
Portugal	2	31,7	25,3	27,4	13,6	NC	NC	NC	/	X	/
République tchèque	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	/
Roumanie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	NC
Russie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	/	X	Voir annexe n° 3
Serbie	N/A	N/A	34	52	14	N/A	N/A	/	/	X	/

[illegible]

Annexe n° 3

Tableaux II-1 et II-2	Principaux pourcentages			
	Graphique sur le genre des élus locaux Q6		Graphique des élus locaux nouvellement élus (premier mandat) et réélus Q7	Existe-t-il un âge légal maximum pour être élu ? Q10
	F	H	1 ^{er} mandat	Si Oui, précisez
Allemagne	/	/	/	Cela dépend de chaque Etat fédéré (environ entre 62 et 73 ans)
Moldavie	Maires : 20,60% ; Conseillers locaux I niveau : 30.04% ; Conseillers locaux (du district) II niveau : 18,53% http://www.cec .md/index.php ?pag=news&id =1065&rid=14 230&l=ro	/	/	/
Monténégro	/	/	/	65 ans maximum pour être éligible et 55 ans pour les femmes ...
Roumanie	14% conseils locaux	86 % conseils	/	/

	4% maires	locaux 96 % maires		
Russie	/	/	/	L'âge maximal de 65 ans est prévu pour les APL, mais ne s'applique pas aux élus locaux
Slovénie	16 maires Ainsi que 1069 conseillers locaux	196 maires, et 2296 conseillers locaux	/	/

Tableau II-3	Principaux pourcentages Q 11								
Nom de l'Etat	Graphique sur la professionnalisation des élus locaux Q11								
	Sans diplôme	Titulaire d'un diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	NC	NC	85 % titulaires d'un diplôme d'Université				NC	NC	NC
Croatie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Espagne	NC	NC	NC	95%	NC	NC	NC	NC	NC
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	15	35	NC	17	33	N/A	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	3,9 (école primaire)	28,5 (école secondaire)	NC	NC	67,6	NC	NC	NC	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Hongrie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Irlande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Islande	8,2	25,1	66,7 % titulaires d'un diplôme d'Université				NC	NC	NC
Italie	15	15	20	40	5	5	NC	NC	NC
Lettonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lituanie	1,96	0,7	5,74	0,83	90,63	0,14	NC	NC	NC
Luxembourg	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Malte	34,95	18,69	10,44	20,63	9,47	5,82	NC	NC	NC
Moldavie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC
Monténégro	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	11	8	14	39	28	NC	NC	NC	NC

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Tableau III A	Fondement de la formation Q 13 à Q 17 - 2													
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13													
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation) des élus locaux. Plusieurs réponses sont possibles) Q14				La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des élus nationaux ? Q15		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q16		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics locaux (si cette dernière existe) ? Q17 - 1		Question inopérante du fait de l'absence de formation des agents publics locaux ? Q17 - 2	
			Constitution	Loi	Règlement	Autre	Oui	Non	Oui, précisez	Non	Oui	Non	Oui	Non
Allemagne	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Bulgarie	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Croatie	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	/	X	/	X
Espagne	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	/	X	/	X
Estonie	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	/	X	X	/
Finlande	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	/	X	NC	NC
Flandre (Belgique)	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	/	X	/	X
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Hongrie	X	/	NC	X Voir annexe n° 4	NC	NC	X	/	X	/	X	/	/	X
Irlande	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X

Tableau III A	Fondement de la formation Q 13 à Q 17 - 2													
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13													
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation) des élus locaux. Plusieurs réponses sont possibles) Q14				La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des élus nationaux ? Q15		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q16		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics locaux (si cette dernière existe) ? Q17 - 1		Question inopérante du fait de l'absence de formation des agents publics locaux ? Q17 - 2	
			Constitution	Loi	Règlement	Autre	Oui	Non	Oui, précisez	Non	Oui	Non	Oui	Non
Islande	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Italie	/	X	/	/	/	/	X	/	N/A	N/A	X	/	X	/
Lettonie	X	/	/	X	/	/	/	X	X	/	/	X	/	X
Lituanie	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Luxembourg	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Malte	/	X	/	/	/	/	X	/	X Voir annexe n° 4	/	X	/	/	X
Moldavie	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X	/	X	/	X
Monténégro	X	/	/	X	/	/	/	X	/	X	/	X	/	X
Norvège	/	X	/	/	/	/	N/A	N/A	N/A	N/A	/	X	/	X
Pays-Bas	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Pologne	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X

Tableau III A	Fondement de la formation Q 13 à Q 17 - 2													
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13													
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation) des élus locaux. Plusieurs réponses sont possibles) Q14				La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des élus nationaux ? Q15		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q16		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics locaux (si cette dernière existe) ? Q17 - 1		Question inopérante du fait de l'absence de formation des agents publics locaux ? Q17 - 2	
			Constitution	Loi	Règlement	Autre	Oui	Non	Oui, précisez	Non	Oui	Non	Oui	Non
Portugal	/	X	/	/	/	/	X	/	X Voir annexe n° 4	/	X	/	/	X
République tchèque	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Roumanie	/	X	/	/	/	/	X	/	X Voir annexe n° 4	/	X	/	/	X
Russie	X	/	NC	NC	NC	X	X	/	X Voir annexe n° 4	/	X	/	/	X
Serbie	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X

Tableau III A	Fondement de la formation Q 13 à Q 17 - 2													
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13													
	Oui	Non	Si OUI, lequel ? (dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation des élus locaux. Plusieurs réponses sont possibles) Q14				La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des élus nationaux ? Q15		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q16		La formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics locaux (si cette dernière existe) ? Q17 – 1		Question inopérante du fait de l'absence de formation des agents publics locaux ? Q17 - 2	
			Constitu- tion	Loi	Règle- ment	Autre	Oui	Non	Oui, précisez	Non	Oui	Non	Oui	Non
Slovaquie	N/A	N/A	Voir annexe n° 4	Voir annexe n° 4	NC	Règle- ments municip aux et régionau x	/	X	X Voir annexe n° 4	/	/	X	/	X
Slovénie	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Suède	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X
Turquie	/	X	/	/	/	/	X	/	N/A	N/A	X	/	X	/
Wallonie (Belgique)	/	X	/	/	/	/	/	X	N/A	N/A	/	X	/	X

Tableau III B	Fondement de la formation Q 13, 18-1, 18-2 et Q 19
--------------------------	---

Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13							Existe-t-il une formation spécifique pour les nouveaux élus locaux (c'est-à-dire pour les élus qui sont titulaires de leur 1 ^{er} mandat local) ? Q19	
	Oui	Non	Si NON, la formation des élus locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q18-1		Si NON, Est-ce qu'un projet de formation des élus locaux a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État Q 18-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non			
Allemagne	/	X	/	X	/	X	NC	X	/
Bulgarie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X
Croatie	/	X	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X
Espagne	/	X	X	/	N/A	N/A	NC	/	X
Estonie	/	X	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X
Finlande	/	X	X	/	N/A	N/A	NC	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	/	X	X	/	N/A	N/A	Voir ANX n°4	X	/
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	/	X	X	/	X	/	Voir annexe n° 4	N/A	N/A
Hongrie	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X
Irlande	/	X	X	/	N/A	N/A	X	/	X
Islande	/	X	/	X	N/A	N/A	NC	X	/
Italie	/	X	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Lettonie	X	/	/	X	X	/	NC	X	/
Lituanie	/	X	X	/	/	X	NC	/	X

Tableau III B	Fondement de la formation Q 13, 18–1, 18-2 et Q 19								
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13							Existe-t-il une formation spécifique pour les nouveaux élus locaux (c'est-à- dire pour les élus qui sont titulaires de leur 1 ^{er} mandat local) ? Q19	
	Oui	Non	Si NON, la formation des élus locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q18-1		Si NON, Est-ce qu'un projet de formation des élus locaux a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État Q 18-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non			
Luxembourg	/	X	/	X	N/A	N/A	NC	X	/
Malte	/	X	/	X	X	/	NC	/	X
Moldavie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X
Monténégro	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	X	/
Norvège	/	X	X	/	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pays-Bas	/	X	/	X	/	X	NC	X	/
Pologne	/	X	/	X	N/A	N/A	NC	/	X
Portugal	/	X	X	/	N/A	N/A	NC	/	X
République tchèque	/	X	/	X	X	/	Voir annexe n° 4	X	/
Roumanie	/	X	/	X	/	X	NC	X	/
Russie	X	/	/	/	/	/	NC	X	/
Serbie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X

Tableau III B	Fondement de la formation Q 13, 18-1, 18-2 et Q 19								
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q13						Existe-t-il une formation spécifique pour les nouveaux élus locaux (c'est-à- dire pour les élus qui sont titulaires de leur 1 ^{er} mandat local) ? Q19		
	Oui	Non	Si NON, la formation des élus locaux est-elle prévue en dehors de tout fondement textuel ? Q18-1		Si NON, Est-ce qu'un projet de formation des élus locaux a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État Q 18-2		Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non			
Slovaquie	N/A	N/A	X	/	X	/	Voir annexe n° 4	X	/
Slovénie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X
Suède	/	X	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	/	X
Turquie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X
Wallonie (Belgique)	/	X	X	/	N/A	N/A	NC	X	/

Annexe n° 4

Tableau III A et B	Fondement de la formation			
Nom de l'Etat	Le recours à la formation est-il imposé par un texte juridique ? Q 13			
	Si OUI, lequel ? Dans tous les cas, précisez le texte fondant la formation des élus locaux. Plusieurs réponses sont possibles Q14	Si OUI, la formation des élus locaux est-elle distincte et différente de celle des agents publics nationaux ? Q16	Si NON, Est-ce qu'un projet de formation des élus locaux a été ou est à l'étude voire en attente de réalisation dans votre État Q 18 - 2	
	Constitution	Loi	OUI, précisez	Si OUI, lequel ? (identifier et évoquer brièvement)
Flandre (Belgique)	/	/	/	La formation des élus locaux est normalement effectuée par les partis politiques. C'est considéré comme une attribution interne au sein des partis politiques. Mais, quelques partenaires privés, tels que les éditeurs ou l'Association flamande des communes, offrent pas mal de possibilités de formation aux élus locaux
Grèce	/	/	/	Le Centre national d'administration publique est en train de planifier et de concevoir des programmes de formation spéciaux pour les fonctionnaires et élus locaux/régionaux et nationaux. Pour le moment, les fonctionnaires élus ont le droit de participer aux programmes de formation continue et professionnelle organisés par le Centre

				EKDDA, même si le groupe cible de telles formations est celui des APL. En outre, l'Union centrale des communes de Grèce organise des séminaires pour les maires et les conseillers municipaux (environ 6 par an et à différents endroits dans tout le pays), en coopération avec le Ministère de l'Intérieur et l'Agence hellénique pour le développement local et des gouvernements locaux dite EETAA
Irlande				Dans divers rapports annuels des collectivités locales, de l'Association des collectivités locales irlandaises, de l'Association des comtés et des conseils municipaux, ainsi que de la City Management Association. Ces rapports annuels sont disponibles sur leurs sites Web respectifs
Malte	/	/	Les cours ont lieu depuis 2008 sur le travail d'équipe et le leadership des élus locaux	/
Portugal	/	/	Les initiatives de formation sont promues, en général, par les collectivités locales, en fonction du contenu des fonctions municipales. La formation portée par le gouvernement vise avant tout le développement économique local : http://webb.ccdra.gov.pt/docs/ccdra/gestao/Brochura_CapacitarOubitubro_2015.pdf	/
République tchèque	/	/	/	Le programme de formation des élus locaux « Élus formés » (« vzdělanýzastupitel ») est cofinancé par le Fonds social européen. Cela comprend des formations en présentiel dans les communes tchèques, une formation en ligne, une assistance juridique gratuite, un site internet destiné au partage des bonnes

				pratiques (http://www.vzdelanyzastupitel.cz/) ainsi que l'édition d'un guide à destination des élus locaux. Ce programme s'est achevé le 30 novembre 2015. En 2010, fut même créé, en partenariat avec la Norvège, le programme « NATLC » (New Approaches to Training of Local Councillors). L'objet de ce programme, terminé depuis 2010, était de créer une méthodologie des programmes de formation des élus locaux, grâce à une coopération entre l'association nationale des communes tchèques (« Svazměst a obcíČR ») et l'association des communes norvégiennes ...
Roumanie	/	/	L'Autorité électorale permanente organise annuellement des formations sur les procédures électorales et le statut des élus, qui sont aussi des hauts fonctionnaires publics. Les présidents des conseils départementaux bénéficient aussi de formations dispensées par l'ANFP (Agence nationale de la Fonction Publique)	/
Russie	/	/	Même si la législation fédérale ne prévoit pas de droit à la formation pour des élus locaux (comme c'est le cas pour les APL), la plupart des communes adopte des règlements dont les dispositions sur la formation des élus locaux sont les mêmes que celles des APL.	/

Slovaquie	Loi constitutionnelle n°460/1992 Art. 42	LG Act no 369/1990 , Regional SG Act no 302/2001	Seuls les fonctionnaires, qui travaillent dans le gouvernement central, bénéficient des dispositions de formation prévus par la Loi sur la fonction publique n°400/2009.	Ces dernières années, il y a eu beaucoup de discussions au sein des associations de collectivités locales, des centres régionaux de formation, avec les experts locaux et internationaux les hauts fonctionnaires, chargés de la décentralisation, au sein du gouvernement. Il en est résulté : 1. La Stratégie de réforme de l'administration locale en Slovaquie, approuvée par le gouvernement 1999 2. La conception de la décentralisation et la modernisation de l'administration locale en Slovaquie en 2000 3. La conception de l'éducation de l'administration locale en Slovaquie approuvée par un règlement du gouvernement n°663/2000, Cependant, il n'y a toujours pas de volonté politique pour organiser la formation des élus, ni les moyens financiers suffisants ; le problème est d'ailleurs identique pour les APL ... Actuellement, le ministère de l'enseignement, en coopération avec d'autres ministères, les associations des APL, des ONG, et divers experts, préparent un programme national de formation des APL et des élus locaux ...
------------------	--	--	--	--

Tableau IV

Nature de la formation
Q 20 à Q 24

Nom de l'Etat	Existe-t-il un droit individuel à la formation des élus locaux ? Q20			Existe-t-il différents types de formation des élus locaux ? Q22		Quelles sont les modalités de la formation des élus locaux ? Q23				Ces formations donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q24	
	Oui	Non	Si Non, existe-t-il une reconnaissance de la pertinence d'une telle formation ? Précisez Q21	Oui	Non	Cours	Stages	Modules	Autres, précisez	Oui, précisez	Non
Allemagne	/	X	NC	/	X	NC	NC	NC	NC	/	X
Bulgarie	X	/	/	/	X	/	/	X	NC	/	X
Croatie	/	X	NC	/	X	/	/	X	NC	/	X
Espagne	X	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	/	X
Estonie	/	X	NC	/	X	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A
Finlande	/	X	NC	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A
Flandre (Belgique)	X	/	/	X	/	/	/	X	NC	/	X
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	X	/	N/	/	X	X	/	/	Voir annexe n° 5	X Voir annexe n° 5	/
Hongrie	X	/	/	/	X	X	/	/	NC	X Un certificat	/
Irlande	/	X	Pas spécifiquement	X	/	X	/	X	Conférences/ Séminaires	X Voir annexe n° 5	/
Islande	/	X	NC	/	X	X	/	/	NC	/	X

Italie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A
Lettonie	X	/	/	X	/	X	/	/	NC	X Certificats, testimoniaux, diplômes	/
Lituanie	X	/	/	/	X	X	X	X	Séminaires	X Certificat	/
Luxembourg	/	X	NC	N/A	N/A	X	/	X	NC	X Certificat	/
Malte	/	X	NC	/	X	X	/	/	NC	/	X
Moldavie	/	X	Voir annexe n° 5	/	X	X	/	X	NC	X Certificat	/
Monténégro	X	/	/	/	X	X	/	X	NC	X Certificat	/
Norvège	/	X	NC	/	X	/	/	X	NC	NC	NC
Pays-Bas	/	X	NC	X	/	X	/	/	NC	X Voir annexe n° 5	/
Pologne	/	X	NC	X	/	NC	NC	NC	Voir annexe n° 5	X Cela dépend du type de formation	/
Portugal	/	X	Voir annexe n° 5	X	/	X	X	X	NC	X Certificat de participation	/
République tchèque	/	X	NC	X	/	/	/	/	Voir annexe n° 5	Voir annexe n° 5	/
Roumanie	X	/	Voir annexe n° 5	X	/	X	X	X	NC	X Voir annexe n° 5	/
Russie	X	/	/	X	/	X	X	/	NC	X Certificats, attestations, diplômes	/

Serbie	/	X	NC	/	X	/	/	/	Voir annexe n° 5	/	X
Slovaquie	X	/	Voir annexe n° 5	X	/	X	/	X	Voir annexe n° 5	X Voir annexe n° 5	/
Slovénie	/	X	NC	/	X	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A
Suède	N/A	N/A	Voir annexe n° 5	X	/	NC	NC	NC	NC	N/A	N/A
Turquie	/	X	Voir annexe n° 5	X	/	X	/	/	NC	X Voir annexe n° 5	/
Wallonie (Belgique)	/	X	Voir annexe n° 5	X	/	/	/	X	NC	/	X

Annexe n° 5

Tableau IV	Nature de la formation		
Nom de l'Etat	Existe-t-il un droit individuel à la formation des élus locaux ? Q 20	Quelles sont les modalités de la formation des élus locaux ? Q 23	Ces formations donnent-elles lieu à la délivrance de certificats et/ou diplômes ou équivalent ? Q 24
	Si NON, existe-t-il une reconnaissance de la pertinence d'une telle formation ? Précisez Q 21	Autres, précisez	Oui, précisez
Grèce	/	En dehors de leur droit individuel à prendre part à des classes organisées par le Centre national d'administration publique et des collectivités locales (EKDDA), il convient de mentionner : A. Les Conférences d'un 1 journée qui sont coordonnées par l'Union centrale des communes de Grèce (KEDE) dans différents endroits du pays, en coopération avec l'Agence hellénique pour le développement local et des gouvernements locaux (EETAA) et le ministère de l'Intérieur (généralement 6 conférences par an). Ce programme concerne les nouveaux maires et conseillers municipaux, pour la période 2014-2019, et vise à accroître leurs compétences dans le traitement, la gestion financière locale, l'organisation institutionnelle et les questions liées à la gouvernance (en grec, voir :	Le Centre national d'administration publique et des collectivités locales délivre un diplôme attestant du suivi de la formation

	http://web3.eetaa.grhmerides2014/index.html) B. Le projet intitulé « <i>Sensibilisation, soutien et mise en réseau des élus locaux et administratifs sur les questions d'apprentissage continu</i> », dans le cadre du Programme d'apprentissage long de la vie (NSRF, ESPA), géré par le Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et des Affaires religieuses. Les actions éducatives du projet ont lieu dans des endroits différents dans toute la Grèce et sont organisées par l'Agence hellénique pour le développement local et du gouvernement local (EETAA) et pris en charge par l'Union centrale des communes de la Grèce et les Unions régionales des communes de la Grèce. (en grec, voir : http://web3.eetaa.gr/diaviou/kyklos1.html) Le Centre national d'administration publique et des collectivités locales (EKDDA) est l'agent stratégique national pour le développement des ressources humaines de l'administration publique et des collectivités locales. Il a été fondé en 1983. C'est une entité publique supervisée par le ministre de l'Intérieur et de la Reconstruction administrative. Sa principale mission est d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services publics et des agents publics, grâce à la recherche de documentation et à l'appui de consultation. La mise à niveau des ressources humaines publiques locales par l'apprentissage tout au long de sa vie professionnelle se réalise à travers une série d'actions et d'initiatives ciblées qui sont mis en œuvre par l'École nationale d'administration publique et des collectivités locales (ESDDA), l'Institut de formation (INEP) avec son annexe décentralisée à Thessalonique (PINEPTH), et par sa Documentation et Innovations Unit (Motek).	
--	--	--

		L'une des responsabilités de l'EETAA est de promouvoir la formation continue. L'Agence est un centre certifié de la formation professionnelle visant à améliorer et mettre à jour les compétences professionnelles des APL	
Irlande	/	/	S'ils suivent des cours accrédités par l'Institut d'administration publique, ils reçoivent un certificat, diplôme ou grade. Ils peuvent obtenir des certificats de présence pour les autres cours
Moldavie	La qualité des activités de formation continue des élus locaux est d'un niveau bas. Il existe une demande de formation professionnelle continue des élus locaux, mais le Gouvernement central n'attribue pas des finances nécessaires pour ces formations. Ce sont donc les collectivités locales qui doivent, en principe, les financer elles-mêmes. Toutefois, les structures internationales et européennes (UNDP, SOROS, etc.) sont plus réceptives aux nécessités des élus locaux et elles organisent des cours de formation sur différents thèmes pour les élus locaux, sans avoir un programme national bien organisé	/	/
Pays-Bas	/	/	L'organisateur peut délivrer un certificat. Mais, ce n'est pas l'équivalent d'un diplôme
Pologne	/	Cela dépend de la formation choisie par les élus	/

		locaux.	
Portugal	Les initiatives des collectivités locales et le programme EMPOWER est une Initiative pour la formation du gouvernement local pour le développement économique local : http://webb.ccdra.gov.pt/docs/ccdra/gestao/Brochura_Capacitar_Outubro_2015.pdf	/	/
République tchèque	/	Cela dépend des organismes. Les formations sont très hétérogènes sur la forme et sur le fond	Cela dépend des organismes qui dispensent la formation
Roumanie	Loi n° 393 2004 sur le statut des élus locaux, publié dans le Journal officiel n° 912 du 7 octobre 2004. Article 116 : « <i>Les autorités locales reçoivent le paiement des cours de formation, la formation et le perfectionnement professionnel organisé par des institutions spécialisées, dans le dernier terme, conformément à la décision du conseil local</i> »	/	Cela dépend de la formation, mais les fournisseurs de formation doivent être habilités à fournir un document/diplôme, qui peut être identifié et valorisé
Serbie	/	À l'occasion, des séminaires de formation organisés par la Conférence permanente des villes et communes et l'association de collectivités locales	/
Slovaquie	Tous les élus publics (EPO — EP) utilisent cette possibilité de formation. Elle est couverte par des experts de ministères particuliers (principalement Ministère des Finances et Ministère de	Les formations portent principalement sur la législation, les impôts, la gestion financière, les plans stratégiques, les institutions du secteur tertiaire... ou des « activités sur mesure » en fonction de demandes particulières. De plus en plus, les élus souhaitent des activités portant sur des échanges d'expériences voire de	Certificats pour attester de leur participation. Et diplômes pour attester leur validation en cas d'évaluation

	l'Intérieur), l'Association des villes et des villages, d'autres associations professionnelles, ASGE/RTC et d'autres ONG. Toutes formes d'activités sont admises : présentations, séminaires, réunions de travail, consultations, auto-apprentissage, voyages d'études, programmes d'échange	bonnes pratiques tant dans leur pays qu'en Europe ...	
Suède	La formation est offerte souvent, soit par les partis politiques ou par la SALAR (Association suédoise des autorités locales et des régions). La SALAR est, par excellence, l'organisation qui représente et défend les collectivités locales en Suède ; elle offre une formation de base à tous les élus locaux, spécialement les nouveaux	/	/
Turquie	L'administration centrale y est favorable, parce qu'elle considère que les élus ne connaissent pas ou peu les problèmes techniques attachés à l'exercice de leurs fonctions et ils risquent d'agir en fonction de motivations exclusivement politiques. Une réflexion est donc en cours en Turquie pour créer un programme national de formation des élus locaux	/	Pas toujours, mais si la formation est compatible avec les normes du ministère de l'Enseignement, un certificat est délivré
Wallonie (Belgique)	Oui, ne serait-ce que parce que, bien que totalement libres, elles	/	/

	sont très suivies		
--	-------------------	--	--

Tableau V			Organismes qui gèrent la formation											
Q 25 et 26														
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux? Q25						Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26							
	Publique		Privée		Les deux	Précisez	Ecole d'adminis- -tration	Université	Fédération de collectivités locales	Associa- -tions	ONG	Organis- mes européens	Autre	
	Oui	Non	Oui	Non										
Allemagne	/	/	/	/	X	NC	/	/	X	X	X	/	/	
Bulgarie	X	/	/	X	/	NC	X	X	/	/	/	/	/	
Croatie	X	/	/	X	/	NC	X	/	/	/	X	/	/	
Espagne	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
Finlande	/	X	X	/	/	FCG Finish consulting Group	/	/	X	/	/	/	/	
Flandre (Belgique)	/	X	X	/	/	NC	/	/	X	X	/	/	/	
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
Grèce	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 6	X	/	X	/	X	/	/	
Hongrie	X	/	/	X	/	Etat	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	

Tableau V		Organismes qui gèrent la formation											
		Q 25 et 26											
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux ? Q25						Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26						
	Publique		Privée		Les deux	Précisez	Ecole d'adminis- -tration	Université	Fédération de collectivités locales	Associa- tions	ONG	Organis- mes européens	Autre
	Oui	Non	Oui	Non									
Irlande	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 6	X	/	X	/	X	/	/
Islande	X	/	/	X	/	NC	/	/	X	/	X	/	/
Italie	/	/	/	/	/	X	X	X	/	X	/	/	/
Lettonie	/	/	/	/	X	Ecole d'adminis- tration public et divers centres privés de formation continue	X	/	/	/	X	/	/
Lituanie	/	/	/	/	X	Ecole d'adminis- tration public et divers centres privés de	X	X	X	X	X	X	/

Tableau V		Organismes qui gèrent la formation											
		Q 25 et 26											
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux ? Q25						Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26						
	Publique		Privée		Les deux	Précisez	Ecole d'adminis- -tration	Université	Fédération de collectivités locales	Associa- tions	ONG	Organis- mes européens	Autre
	Oui	Non	Oui	Non									
						formation continue							
Luxembourg	/	/	/	/	X	NC	X	/	X	/	/	/	/
Malte	/	/	/	/	X	NC	X	X	X	X	/	/	/
Moldavie	X	/	/	X	/	Académie d'Adminis- tration publique	X	/	X	/	/	/	United Nations Develop- ment Progra- mme (UNDP)
Monténégro	X	/	/	X	/	NC	X	/	X	/	/	/	/
Norvège	/	X	X	/	/	NC	/	X	X	X	X	/	/
Pays-Bas	/	X	X	/	/	NC	/	/	/	X	X	/	Voir Annexe n° 6
Pologne	/	/	/	/	X	NC	/	X	X	X	/	/	/
Portugal	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 6	X	X	X	/	X	/	Voir annexe n° 6
République	/	/	/	/	X	Voir	/	X	/	/	X	/	Voir

Tableau V		Organismes qui gèrent la formation Q 25 et 26											
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux? Q25						Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26						
	Publique		Privée		Les deux	Précisez	Ecole d'adminis-tration	Université	Fédération de collectivités locales	Associa-tions	ONG	Organis-mes européens	Autre
	Oui	Non	Oui	Non									
tchèque						annexe n° 6							annexe n° 6
Roumanie	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 6	/	/	/	X	X	X	Voir annexe n° 6
Russie	/	/	/	/	X	NC	X	X	/	/	/	/	NC
Serbie	/	X	X	/	Voir ANX n° 6	NC	/	/	/	/	X	/	
Slovaquie	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 6	X	X	X	X	X	X	NC
Slovénie	/	X	/	X	NC	NC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Suède	/	/	/	/	X	The association of local authorities and FCG Finish consulting	/	/	X	X	/	/	NC

Tableau V		Organismes qui gèrent la formation Q 25 et 26											
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux? Q25						Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26						
	Publique		Privée		Les deux	Précisez	Ecole d'adminis- -tration	Université	Fédération de collectivités locales	Associa- tions	ONG	Organis- mes européens	Autre
	Oui	Non	Oui	Non									
						Group							
Turquie	/	/	/	/	X	Les communes, les partis politiques et les syndicats de communes	/	X	X	X	X	/	NC
Wallonie (Belgique)	/	X	X	/	/	NC	/	/	X	/	/	/	NC

Annexe n° 6

Tableau V		Organismes qui gèrent la formation	
Nom de l'Etat	Quelle est la nature juridique des organismes qui gèrent la formation des élus locaux? Q25		Quel type d'organisme dispense la formation des élus locaux ? Q26
	Précisez		Autre

Grèce	1. Le Centre national d'administration publique et des collectivités locales (EKDDA) est une personne morale de droit public, supervisé par le ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative. 2. L'Agence hellénique pour le développement local et du gouvernement local (E.E.T.A.A.) est une société anonyme (SA), donc une personne morale de droit privé avec une mission de service public ; elle a été, depuis sa création, le partenaire opérationnel institutionnalisé du gouvernement hellénique et des collectivités locales. Les actionnaires de E.E.T.A.A. sont : le Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative, l'Union centrale des communes de la Grèce, l'Union centrale des régions de la Grèce, le dépôt et le Fonds de prêts, l'Union régionale des communes et d'autres partenaires sociaux. 3. L'Union centrale des communes de Grèce (KEDE) est une fédération de communes grecques ; c'est une personne morale de droit privé	/
Irlande	L'Institut d'administration publique est un fournisseur public de formation. L'Agence de gestion du gouvernement local, qui est un organe statutaire, aide aussi à l'organisation de la formation. D'autres associations, de nature privée, y contribue aussi, telle que l'Association des Irlandais du gouvernement local	/
Pays-Bas	/	L'association des communes. Certains partis politiques. Et il y a quelques initiatives de centres de formation privés ...
Portugal	Le programme EMPOWER est le résultat d'un partenariat entre institutions publiques et privées	L'Institut National d'Administration, Le Centre d'études et de la formation municipale les universités ainsi que l'Association

		nationale des communes peuvent répondre aux demandes de formation spécifique des collectivités locales
République tchèque	Il n'y a pas d'entité qui coordonne la formation des élus locaux	Des sociétés privées commerciales et l'Institut d'administration publique de Prague
Roumanie	Les élus, étant aussi des fonctionnaires publics, ils peuvent bénéficier de formation dans le cadre des Centres régionaux de formation locale pour l'administration publique. Des formations leur sont aussi offertes par partis politiques (écoles d'été) ou par des organisations socioprofessionnelles d'élus	L'Autorité électorale permanente est une institution publique autonome, organisée et fonctionnant sous l'empire de la loi n°35/2008, la loi de l'administration publique locale n°215/2001 et la loi n° 393/2004 concernant le statut des élus locaux
Serbie	Certaines activités de formation sont menées par l'Association du gouvernement local et la Conférence permanente des villes et communes	/
Slovaquie	Chaque institution, publique ou privée, de formation peut participer à la formation des élus locaux. Toutefois, la majorité des formations sont certifiées et des institutions accréditées par le ministère de l'Enseignement. ASGE et son réseau de centres régionaux de formation sont les principaux fournisseurs de tout type d'enseignement et d'activités pour l'autonomie locale et régionale depuis 1993, couvrant l'ensemble de la Slovaquie. Les élus peuvent participer également au cours/conférences dispensés dans les universités telles que Bratislava, Trnava, Nitra, Banska Bystrica, Zilina, Presov	/

Tableau VI

Organismes de formation

Q 27

Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays
(indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important)

Q 27

Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Allemagne	KommunalesBildungswerke.V.	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	University of Sofia	Certificat	30 h par mois	NC	1000 Sofia	NC	www.uni-sofia.bg	rdelcheva@phils.uni-sofia.bg
Croatie	Ecole d'État pour l'administration publique (Državnaškolazajavnuupravu)	NC	NC	Maria Gasouka, Director of the Institute of Training (INEP)	Medulićeva 36 Zagreb	+385 148 02210	http://dsju.hr/dsju/home	dsju@dsju.hr
Espagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	FCG Finnish Consulting Group	NC	NC	NC	FCG International Ltd	+358 104090	http://www.fcg.fi/eng/	fcginternational@fcg.fi
Flandre (Belgique)	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten vzw Département	NC	Les durées sont variables, mais en règle générale,	Mark Suykens	Paviljoenstraat 9 1030 Brussels	+322 211 55 00	http://www.yvsg.be/Pages/Home.aspx	info@yvsg.be

Tableau VI	Organismes de formation Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	de la formation des fonctionnaires		les formations sont de courte durée					
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	Centre national d'administration publique et des collectivités locales(EKDDA)	Certificat de participation et de réussite	NC	Lena Dalman	Pireos 211 Str. 177 78 Tavros Athens	+30213 130 625 5236	www.ekdd.a.gr	inep@ekdd.gr
Hongrie	20 établissements pour les régions et la capitale	NC	NC	NC	NC	NC	http://www.kormanyhivatal.hu/hu	NC
Irlande	Institute of Public Administration	Voir annexe n° 7	Voir annexe n° 7	NC	57-61 Lansdowne Road, Ballsbridge Dublin 4 Ireland	+353 124 03631	http://www.ipa.ie/index.php?lang=en&p=edu&id=159	pb Byrne@ipa.ie
Islande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	NC	NC	NC	/	NC	NC	NC	NC

Tableau VI	Organismes de formation							
	Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important)							
Q 27								
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Italie								
Lettonie	Latvian Local Government Training Center	Certificat	De 30 heures à 3 mois	Dubravka Prelec	Bikerniekuiela 4 Riga LV-1039	+371 675 512 17	http://lpmc.lv	lpmc@lpmc.lv
Lituanie	Centre de formation de l'association lituanienne des communes	NC	NC	/	M. K. Paco g. 4 LT-10309 Vilnius	+370 5 279 1354	http://lsa-mkc.lt	lsa-mkc@lsa-mkc.lt
Luxembourg	Institut national d'administration publique	NC	NC	M. Romain Kieffer	35, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg	+352 247 831 71	NC	NC
Malte	Centre pour le développement, la recherche et la formation (CDRT)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	cassar.jovce@gov.mt
Moldavie	Académie d'Administration publique auprès du Gouvernement	Certificat de formation professionnelle	2-3 jours	Ivan Julian (directeur)	MD 2070 rue Ialoveni, n° 100, Chisinau	+373 22 723 830	http://aap.gov.md/	NC

Tableau VI	Organismes de formation Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	de la République de Moldavie							
Monténégro	Administration des ressources humaines	Certificat de réussite	/	NC	2A Bulevar Jovana Tomaševića, 81000 Podgorica	+382 20 202 290	http://www.uzk.co.me/	svetlana.vukovic@uzk.co.me
Norvège	The Norwegian Association of Local and Regional Authorities	NC	NC	Dag-Henrik Sandbakken	P.O.Box 1378 Vika N-0114 Oslo	+47 918 94 180	www.ks.no	dhs@ks.no
Pays-Bas	VNG Academie	plusieurs cours	en moyenne 1 jour	Mgr. Dušan Zouhar	Postbus 30435 2500 GK Den Haag	+070 373 84 92	https://www.vngacademie.nl/vng-academie--over-ons/contact.aspx	vngacademie@vng.nl
Pologne	FRDL Ośrodek Kształcenia Samorządu Terytorialnego im. W. Pańki	NC	NC	NC	ul. Mariacka 1, 40-014 Katowice	+ 32 206 80 39	www.okst.pl	biuro@okst.pl

Tableau VI	Organismes de formation Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
Portugal	Voir annexe n° 7	Programme Capacitar	/	NC	NC	NC	http://www.portalautarquico.pt/pt-cooperacao-tecnica-e-financeira/capacitar/	NC
République tchèque	Institut pro veřejnou správu Praha	Certificat	14 h	Andrea Briestenska	Dlážděná 6 110 00 - Praha 1	+420 974 863 502	www.institutpraha.cz	D.Zou@institutpraha.cz
Roumanie	Autorité Électorale Permanente (AEP)	Certificat	3 jours/an	M. Romain Kieffer Chargé de Direction	Str. Stavropoleos, Nr. 6, București, Sector 3, 030084	+213 100 769	www.roaep.ro	office.sg@roaep.ro
Russie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Serbie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Slovaquie	« ASGE » Association for self-	Certificat	1 à 3 jours selon la	Andrea Briestenska	Asociácia vzdelávania samosprávy Námestie S. H. Vajanského 1 036 01	+421 905 399 636	www.avs-rvc.sk	avs@avs-rvc.sk

Tableau VI	Organismes de formation Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	governments' education in Slovakia		spécificité de la formation		Martin			
Slovénie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Suède	Swedish Association of Local Authorities and Regions	NC	NC	Lena Dalman	NC	+468 452 79 73	http://skl.se/download/18.264e8b07148a6a7993734104/1412251065315/Kursinbiudan-nvvalda-politiker-Kommunalavverksamheten.pdf	lena.dalman@skl.se
Turquie	Union of Municipalities of Turkey	Academy of Municipality	2-3 days	Fikret Gültekin	Tunus Cd. n°12 06680 Kavaklıdere Ankara	+90 312 4192100	www.tbb.gov.tr	tbb@tbb.gov.tr
Wallonie (Belgique)	Union des Villes et Communes de	NC	NC	NC	14 rue de l'Etoile 5000 Namur	+081 240 639	www.uvcw.be/formation/ns/	formation@uvcw.be

Tableau VI	Organismes de formation Q 27							
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27							
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Responsable	Adresse postale	Tél.	Page web	Courriel
	Wallonie							

Annexe n° 7

Tableau VI	Organismes de formation Q 27				
	Faites une liste des organismes de formation des élus locaux existant dans votre pays (indiquez-les par ordre d'importance, sachant que le numéro 1 est le plus important) Q 27				
Nom de l'Etat	Institution	Nom du certificat, diplôme ou équivalent	Durée h/j/m	Adresse postale	Page web
Irlande	/	4 possibilités : 1) Master en sciences sociales, licence en sciences sociales, diplôme et certificat en études territoriales 2) Diplôme professionnel en études sur l'habitation 3) Divers parcours plus courts, mais seulement pour les responsables locaux du gouvernement 4) Diverses conférences annuelles	Conférences du soir sur 4 ans, soit à l'IPA de Dublin, soit dans les centres régionaux sélectionnés. L'enseignement à distance est privilégié. Mais, tous les stagiaires assistent à plusieurs séminaires et tutoriels week-end à l'IPA de Dublin	/	/

		pour les qualités particulières ou sur des sujets particuliers, par exemple, pour les commis de la ville ou sur les questions de logement, et y compris le leadership dans le Programme local du Gouvernement			
Portugal	Direction générale des collectivités locales, Association nationale des communes portugaises, Fondation pour les études et la formation locale (Fondation CEFA), Commission de Coordination et du Développement régional du Nord, Commission de Coordination et Développement régional Lisbonne et Vallée du Tage, Commission Coordination et Développement régional de l'Alentejo et Commission de Coordination et de Développement régional de l'Algarve	/	/	/	/

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Action éducative	/	/	/	/	/	/	X
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	/	/	/	/	/	/
Architecture, bâtiment et logistique	/	X	/	/	/	/	X
Communication et/ou marketing publics	/	/	/	/	/	/	X
Compétences des collectivités locales	X	X	/	/	/	/	X
Compétences des élus locaux	X	X	/	/	/	X	X
Contrôle de légalité des actes administratifs locaux	/	X	X	/	/	/	/
Contrôles financiers des collectivités locales	/	X	/	/	/	/	/

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Culture	/	/	/	/	/	/	/
Découverte et compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Union européenne	/	/	/	/	/	/	/
Démocratie locale	/	/	/	/	/	X	X
Déontologie publique	/	/	X	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	/	/	X
Développement durable	/	/	/	/	/	/	/
Développement économique des territoires	/	/	/	/	/	/	X

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Droit électoral et/ou organisation et financement des élections politiques	/	/	X	/	/	/	/
Droits et obligations des élus locaux	X	X	X	/	/	X	/
Eau/assainissement	/	/	/	/	/	/	/
Energie	/	/	/	/	/	/	/
Entrepreneur de politiques publiques	X	/	/	/	/	X	X
Finances et/ou comptabilité publiques	X	X	X	/	/	/	/
Fonction publique et gestion des ressources humaines publiques	/	X	/	/	/	/	/

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Fonctionnement de l'Etat et de l'administration déconcentrée	X	X	/	/	/	/	/
Fonctionnement juridique et politique de l'administration décentralisée	X	X	X	/	/	X	X
Infrastructures publiques et réseaux	X	X	X	/	/	/	/
Ingénierie écologique	/	/	/	/	/	/	/
L'Union européenne	/	/	/	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	X	/	/	/	/	X
Management stratégique	X	X	X	/	/	/	X
Marchés publics	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Montage, Gestion et monitoring des financements européens	/	/	/	/	/	/	/
Organisation générale de l'administration décentralisée	X	X	/	/	/	/	/
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	/	/	/	X
Politiques sociales de l'enfance	/	X	X	/	/	X	/
Proximité dite « protocolaire » Proximité dite « informelle » Proximité dite « participative »	/	/	/	/	/	X	/
Proximité territoriale	/	X	X	/	/	/	/
Responsabilité civile	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII A	Présentation de l'État						
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat						
	Allemagne	Bulgarie	Croatie	Espagne	Estonie	Finlande	Flandre (Belgique)
Responsabilité pénale	/	/	/	/	/	/	/
Santé	/	/	/	/	/	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	/	/	/	/
Urbanisme et aménagement	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Action éducative	/	/	/	/	/	/	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	X	/	X	/	/	/	/	/
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	/
Communication et/ou marketing publics	/	/	/	/	/	X	X	X
Compétences des collectivités locales	X	/	X	X	X	/	X	X
Compétences des élus locaux	X	X	/	X	/	/	X	X
Contrôle de légalité des actes administratifs locaux	X	X	X	/	X	X	/	/
Contrôles financiers des collectivités locales	/	/	/	/	/	X	X	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Culture	X	/	/	/	/	X	/	/
Découverte et compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Union européenne	/	/	/	/	/	/	/	/
Démocratie locale	/	/	/	X	X	/	/	X
Déontologie publique	/	/	/	/	X	/	X	/
Déplacements et transports publics	X	/	/	/	/	/	/	/
Développement durable	/	/	/	/	/	/	X	/
Développement économique des territoires	X	/	/	/	X	/	/	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Droit électoral et/ou organisation et financement des élections politiques	X	X	X	/	/	/	/	/
Droits et obligations des élus locaux	X	X	X	X	/	/	/	X
Eau/assainissement	X	/	X	/	/	X	/	/
Energie	/	/	/	/	/	/	/	/
Entrepreneur de politiques publiques	X	X	/	X	/	/	X	X
Finances et/ou comptabilité publiques	X	/	/	/	X	X	/	/
Fonction publique et gestion des ressources humaines publiques	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
	X	X	X	/	X	/	X	X
	X	X	X	/	X	/	/	X
	X	/	X	/	/	X	X	/
	X	/	X	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	X	X
	X	/	/	/	/	X	X	X
	X	/	X	X	X	X	/	X
	/	/	/	/	/	/	X	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Montage, Gestion et monitoring des financements européens	/	/	X	/	X	/	X	/
Organisation générale de l'administration décentralisée	X	X	X	X	/	X	X	X
Politiques sociales d'autonomie	X	/	X	/	/	X	/	X
Politiques sociales de l'enfance	X	/	X	/	/	/	/	/
Proximité dite « protocolaire » Proximité dite « informelle » Proximité dite « participative »	X	/	X	/	/	X	X	/
Proximité territoriale	/	/	/	/	X	/	/	/

Tableau VII B	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg
Responsabilité civile	/	/	/	/	X	/	/	/
Responsabilité pénale	/	/	/	/	X	X	/	/
Santé	X	/	X	/	/	X	/	X
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	/	/	/	/	/
Urbanisme et aménagement	/	/	X	/	/	/	/	/

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Action éducative	/	/	/	/	/	/	/	/
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	/	/	/	/	/	/	/
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	/	/	/	/	/
Communication et/ou marketing publics	/	X	X	X	/	/	/	X
Compétences des collectivités locales	/	X	/	X	X	X	/	/
Compétences des élus locaux	/	X	X	/	X	X	/	X
Contrôle de légalité des actes administratifs locaux	X	/	/	X	X	/	/	/
Contrôles financiers des collectivités locales	/	/	/	X	/	/	/	X
Culture	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Découverte et compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Union européenne	/	X	/	X	/	/	/	/
Démocratie locale	/	/	X	X	/	/	/	/
Déontologie publique	/	/	/	X	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	/	/	/	/	/
Développement durable	/	/	/	X	/	/	/	X
Développement économique des territoires	/	/	/	/	/	/	/	/
Droit électoral et/ou organisation et financement des élections politiques	/	/	/	/	X	X	/	/
Droits et obligations des élus locaux	/	/	X	X	X	X	/	X

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Eau/assainissement	/	/	/	/	/	/	/	/
Energie	/	/	/	/	/	/	/	/
Entrepreneur de politiques publiques	/	/	X	X	X	X	/	X
Finances et/ou comptabilité publiques	/	/	X	X	/	/	/	X
Fonction publique et gestion des ressources humaines publiques	/	/	/	/	/	/	/	/
Fonctionnement de l'Etat et de l'administration déconcentrée	/	X	/	/	X	/	/	X
Fonctionnement juridique et politique de l'administration décentralisée	X	/	/	X	X	/	/	/

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	/	/	/	/	/	X
Ingénierie écologique	/	/	X	/	/	/	/	/
L'Union européenne	/	/	/	/	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	/	/	/	/	/	/	/
Management stratégique	/	/	X	/	/	/	X	/
Marchés publics	/	/	/	/	/	/	X	X
Montage, Gestion et monitoring des financements européens	/	/	/	/	/	/	/	/
Organisation générale de l'administration décentralisée	X	X	X	X	X	/	/	X
Politiques sociales d'autonomie	/	/	/	X	/	/	/	X

Tableau VII C	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Malte	Monténégro	Moldavie	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque
Politiques sociales de l'enfance	/	/	X	X	/	/	X	/
Proximité dite « protocolaire » Proximité dite « informelle » Proximité dite « participative »	/	X	/	X	/	/	X	/
Proximité territoriale	/	/	/	X	/	/	X	/
Responsabilité civile	/	X	/	/	/	/	/	/
Responsabilité pénale	/	/	/	/	/	/	/	X
Santé	/	/	X	/	/	/	/	/
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	/	/	/	/	/
Urbanisme et aménagement	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Action éducative	/	X	/	X	/	/	/	X
Affaires juridiques et Citoyenneté	/	X	/	X	/	/	/	X
Architecture, bâtiment et logistique	/	/	/	X	/	/	/	X
Communication et/ou marketing publics	X	/	/	X	/	/	/	X
Compétences des collectivités locales	/	/	/	X	/	/	/	X
Compétences des élus locaux	X	/	X	X	/	X	X	X
Contrôle de légalité des actes administratifs locaux	X	/	/	X	/	X	/	X
Contrôles financiers des collectivités locales	/	/	/	X	/	/	/	X
Culture	/	/	/	X	/	/	/	/

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Découverte et compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Union européenne	/	X	/	X	/	/	/	X
Démocratie locale	/	X	/	X	/	/	X	X
Déontologie publique	X	/	/	X	/	/	/	/
Déplacements et transports publics	/	/	/	X	/	/	/	/
Développement durable	/	X	/	X	/	/	/	X
Développement économique des territoires	/	/	/	X	/	/	/	X
Droit électoral et/ou organisation et financement des élections politiques	X	/	/	X	/	/	/	/

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Droits et obligations des élus locaux	X	X	X	X	/	X	/	X
Eau/assainissement	/	/	/	X	/	/	/	X
Energie	/	/	/	X	/	/	/	/
Entrepreneur de politiques publiques	/	/	/	X	/	X	X	X
Finances et/ou comptabilité publiques	/	/	/	X	/	/	/	X
Fonction publique et gestion des ressources humaines publiques	/	/	/	X	/	/	/	/
Fonctionnement de l'Etat et de l'administration déconcentrée	X	/	/	X	/	X	/	X

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Fonctionnement juridique et politique de l'administration décentralisée	X	X	X	X	/	X	/	X
Infrastructures publiques et réseaux	/	/	/	X	/	/	/	/
Ingénierie écologique	/	/	/	X	/	/	/	/
L'Union européenne	/	X	/	X	/	/	/	/
Lutte contre les exclusions	/	/	/	X	/	/	/	/
Management stratégique	X	/	/	X	/	/	/	X
Marchés publics	X	/	/	X	/	/	/	/
Montage, Gestion et monitoring des financements européens	/	/	/	X	/	/	/	X

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Organisation générale de l'administration décentralisée	X	/	X	X	/	X	X	X
Politiques sociales d'autonomie	/	X	/	X	/	/	X	X
Politiques sociales de l'enfance	/	/	X	X	/	/	/	X
Proximité dite « protocolaire » Proximité dite « informelle » Proximité dite « participative »	X	/	/	X	/	/	/	X
Proximité territoriale	X	/	/	X	/	/	X	/
Responsabilité civile	/	/	/	X	/	/	/	X
Responsabilité pénale	/	/	/	X	/	/	/	X
Santé	/	/	/	X	/	/	/	X

Tableau VII D	Présentation de l'État							
Quelles sont les domaines d'activités professionnelles bénéficiant le plus de la formation continue des élus locaux ? Q15	Nom d'Etat							
	Roumanie	Russie	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Turquie	Wallonie (Belgique)
Sapeurs-pompiers et gestion des risques majeurs	/	/	/	X	/	/	/	/
Urbanisme et aménagement	/	/	/	X	/	/	/	X

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation Q30 à 32															
Nom de l'Etat	Quel est l'intérêt pour les élus locaux de participer à des actions de formation ? Q30				Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ? Q31						Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des élus locaux ? Q32					
	Assumer pleinement leur mandat démocratique	Protection juridique et maîtrise technique des dossiers	Professionalisation du métier	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Durant le mandat, sans période, ni périodicité, précisez	Autre	Nombre de jours par année de mandat	Nombre de jours par mandat	Total	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	/	/	X	/	X	/	/	/	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Croatie	/	/	/	X	/	/	/	/	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Espagne	/	X	X	/	/	/	/	/	X		2	NC	NC	NC	NC	NC
Estonie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	X	/	/	/	/	/	/	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Flandre (Belgique)	X	/	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	X	/	/	/	/	/	/	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Hongrie	/	/	X	/	X	/	/	/	/	NC	2	/	2j	NC	NC	NC
Irlande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Islande	NC	NC	NC	NC	/	/	X	/	/	Voir annexe n° 8	1 à 2j	/	NC	NC	NC	NC

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation Q30 à 32															
Nom de l'Etat	Quel est l'intérêt pour les élus locaux de participer à des actions de formation ? Q30				Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ? Q31						Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des élus locaux ? Q32					
	Assumer pleinement leur mandat démocratique	Protection juridique et maîtrise technique des dossiers	Professionalisation du métier	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Durant le mandat, sans période, ni périodicité, précisez	Autre	Nombre de jours par année de mandat	Nombre de jours par mandat	Total	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information
Italie	/	X	X	/	X	/	/	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lettonie	X	X	X	/	X	X	X	X	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lituanie	X	X	X	/	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Luxembourg	X	X	/	/	X	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Malte	/	/	/	X	/	/	/	/	/	Dans les 3 mois de la prise de fonctions	2	NC	NC	NC	NC	NC
Moldavie	X	/	/	X	/	/	X	/	/	Voir annexe n° 8	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Monténégro	X	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Norvège	x	/	/	NC	/	/	x	/	/	/	2	2	2	NC	NC	NC

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation Q30 à 32															
Nom de l'Etat	Quel est l'intérêt pour les élus locaux de participer à des actions de formation ? Q30				Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ? Q31						Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des élus locaux ? Q32					
	Assumer pleinement leur mandat démocratique	Protection juridique et maîtrise technique des dossiers	Professionalisation du métier	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Durant le mandat, sans période, ni périodicité, précisez	Autre	Nombre de jours par année de mandat	Nombre de jours par mandat	Total	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information
Pays-Bas	X	/	X	NC	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	/	/	X	NC	/	/	X	/	/	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Portugal	X	X	X	NC	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
République tchèque	NC	NC	NC	NC	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Roumanie	/	/	X	NC	/	/	X	/	/	NC	Autorité électorale permanente	NC	12	NC	NC	NC
Russie	/	/	X	NC	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 8	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Serbie	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Slovaquie	X	X	X	NC	/	/	/	/	X	Voir annexe	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation Q30 à 32															
Nom de l'Etat	Quel est l'intérêt pour les élus locaux de participer à des actions de formation ? Q30				Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ? Q31						Comment est répartie et organisée la durée de la formation initiale des élus locaux ? Q32					
	Assumer pleinement leur mandat démocratique	Protection juridique et maîtrise technique des dossiers	Professionalisation du métier	Autre	Dès la prise de fonctions	Dans les 6 mois de la prise de fonctions	Dans l'année de la prise de fonctions	Dans les deux années de la prise de fonctions	Durant le mandat, sans période, ni périodicité, précisez	Autre	Nombre de jours par année de mandat	Nombre de jours par mandat	Total	Source officielle	Source non officielle	Il n'y a pas d'information
										n° 8						
Slovénie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	2	NC	NC	NC	NC	NC
Suède	X	/	/	Voir ANX n°8	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Turquie	/	X	/	NC	/	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Wallonie (Belgique)	X	X	X	NC	X	/	/	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Annexe n° 8

Tableau VIII	Intérêt, moment et durée de la formation
Nom de l'État	Quand la formation des élus locaux est-elle réalisée ?
	Q 31 Autre
Islande	Habituellement dans la 1 ^e année de mandat, mais elle n'est pas obligatoire, de même qu'elle n'est pas toujours organisée. L'association des collectivités locales prévoit de la rendre plus régulière. Elle dure seulement 1 à 2 jours
Moldavie	Occasionnellement et de manière désordonnée ...
Russie	Durant le mandat, avec une périodicité qui varie selon la collectivité locale ; ainsi, certains règlements locaux prévoient au moins une formation continue tous les trois ans, mais pas tous ...
Slovaquie	Cela dépend de la qualité des sujets, des intervenants, de la période et/ou de la durée voire du lieu. La majorité des élus pensent toutefois qu'ils n'en ont pas besoin, qu'ils n'ont le temps, et pas l'argent nécessaire pour y participer ...
Suède	Cela diffère largement entre les communes et entre les partis politiques, étant donné que la formation donnée est très décentralisée ...

Tableau IX	Cas particuliers des élus locaux en formation Q33 à 35								
Nom de l'Etat	Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux atteints de handicaps ou de maladies ? Q33			Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux, peu diplômés, voir non diplômés ? Q34			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des EL ? Q35		
	Oui	Non	SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez)	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	Précision
Allemagne	/	X	NC	/	X	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Croatie	X	/	NC	/	X	NC	/	X	NC
Espagne	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Estonie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Finlande	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Flandre (Belgique)	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	X	/	NC	X	/	NC	/	X	NC
Hongrie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Irlande	NC	NC	NC	/	X	NC	/	X	NC
Islande	/	X	NC	/	X	NC	X	/	NC
Italie	X	/	NC	X	/	NC	/	X	NC
Lettonie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Lituanie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Luxembourg	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC

Tableau IX	Cas particuliers des élus locaux en formation Q33 à 35								
Nom de l'Etat	Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux atteints de handicaps ou de maladies ? Q33			Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux, peu diplômés, voir non diplômés ? Q34			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des EL ? Q35		
	Oui	Non	SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez)	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	Précision
Malte	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Moldavie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Monténégro	X	/	La Constitution garantit la protection spéciale des personnes handicapées. La loi sur l'adaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées conforte cette démarche	/	X	NC	/	X	NC
Pays-Bas	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Pologne	/	X	NC	/	X	NC	X	/	Pour le comité de vérification et des membres de la Commission du budget
Portugal	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
République	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC

Tableau IX	Cas particuliers des élus locaux en formation Q33 à 35								
Nom de l'Etat	Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux atteints de handicaps ou de maladies ? Q33			Existe-t-il une formation spécifique pour les élus locaux, peu diplômés, voir non diplômés ? Q34			Existe-t-il d'autres cas particuliers de formation initiale des EL? Q35		
	Oui	Non	SI OUI, est-elle imposée par un texte juridique ? (précisez)	Oui	Non	OUI, est-il imposé par un texte juridique	Oui	Non	Précision
tchèque									
Roumanie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Russie	/	X	/	/	X	NC	/	X	NC
Serbie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Slovaquie	/	X	NC	X	/	NC	X	/	/
Slovénie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Suède	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Turquie	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC
Wallonie (Belgique)	/	X	NC	/	X	NC	/	X	NC

Tableau X	Endroit de la formation Q 36 et 37					
Nom de l'Etat	Où les élus locaux suivent-ils leur formation Q36			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet Q37		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Allemagne	/	X	NC	/	X	NC
Bulgarie	X	/	NC	/	X	NC
Croatie	/	X	/	/	X	NC
Espagne	X	/	/	/	X	INAP : cours en ligne sur l'innovation dans l'administration publique
Estonie	NC	NC	NC	X	/	NC
Finlande	/	X	NC	X	/	/
Flandre (Belgique)	/	/	Voir annexe n° 9	/	X	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Hongrie	/	/	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Irlande	X	X	/	X	/	Voir annexe n° 9
Islande	NC	NC	NC	X	/	NC
Italie	X	/	NC	/	X	NC
Lettonie	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Lituanie	X	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Luxembourg	X	/	Bâtiments des administrations communales	/	X	NC

Tableau X	Endroit de la formation Q 36 et 37					
Nom de l'Etat	Où les élus locaux suivent-ils leur formation Q36			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet Q37		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Malte	NC	NC	NC	X	/	Portail en ligne accessible uniquement pour les élus publis
Moldavie	X	X	Académie d'Administration Publique	X	/	http://aap.gov.md/
Monténégro	X	X	Human Resources Administration of Montenegro	/	X	NC
Norvège	X	/	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Pays-Bas	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Pologne	X	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Portugal	/	X	Voir annexe n° 9	X	/	NC
République tchèque	/	X	Voir annexe n° 9	X	/	http://vzdelanyzastupitel.cz/elearning/uvod/uvod.aspx
Roumanie	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Russie	X	X	Voir annexe n° 9	X	/	Voir annexe n° 9
Serbie	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	Voir annexe n° 9
Slovaquie	X	X	Voir annexe n° 9	/	X	Voir annexe n° 9
Slovénie	NC	NC	NC	N/A	N/A	N/A
Suède	/	/	Voir annexe n° 9	/	X	NC
Turquie	/	X	Voir annexe n° 9	/	X	NC

Tableau X	Endroit de la formation Q 36 et 37					
Nom de l'Etat	Où les élus locaux suivent-ils leur formation Q36			Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet Q37		
	Sur leur lieu de travail	Dans un centre de formation Précisez, lequel ?	Dans un lieu différent Précisez, lequel ?	Oui	Non	Si OUI Précisez l'adresse du site
Wallonie (Belgique)	/	X	NC	X	/	Voir annexe n° 9

Annexe n° 9

Tableau X	Endroit de la formation	
Nom de l'Etat	Où les élus locaux suivent-ils leur formation ? Q 36	Existe-t-il une possibilité de suivre la formation par internet ? Q 37
	Dans un lieu différent, précisez, lequel ?	Si OUI, précisez l'adresse du site
Flandre (Belgique)	Les formations sont organisées à la fois par les partis politiques : elles se déroulent dans un hôtel, dans un bâtiment public ou dans leur propre siège à Bruxelles	/
Grèce	1. Au Centre national de l'administration publique et dans les locaux de l'administration locale à Athènes 2. Dans les sièges régionaux dans toute la Grèce (KEDE/EETAA/ministère de l'intérieur pour les maires nouvellement élus et les conseillers municipaux) 3. Dans les locaux de EETAA à Athènes 4. Dans les hôtels (par exemple TITANIA Hôtel à Athènes)	/
Hongrie	Dans les espaces publics à proximité des collectivités locales (généralement dans le siège des bureaux du gouvernement, du district, du comté ou du département)	/
Irlande	/	1) Autorité Association des membres locaux): http://lama.ie/past-conferences 2) Association of Irish Local Government: http://www.aileg.ie/training-resources/
Lettonie	Quand un centre de formation a son propre siège, la formation se passe là-bas. Au cas où le fournisseur de la formation n'a pas obtenu des facilités appropriées pour la formation, l'espace est loué —	/

	par exemple un auditorium dans une école ou une université, des salles de conférence dans les hôtels, etc.	
Lituanie	Dans les locaux des centres de formation, instituts, établissements, etc.	/
Norvège	Des endroits différents peuvent être utilisés, par exemple, mairie, hôtel, centre de conférence, etc.	/
Pays-Bas	Par exemple, un midi, dans une salle du siège national d'un parti politique	/
Pologne	Dans un centre de formation : si elles sont organisées par des institutions externes, mais cela dépend de l'emplacement du siège de l'institution	/
Portugal	Cela dépend de la formation. Elle peut avoir lieu dans les universités, sur les lieux de travail ou dans d'autres institutions	/
République tchèque	l'Institut d'administration publique de Prague, Vzdělávací centrum pro veřejnou správu ČR, société commerciale Equica, a. s.	/
Roumanie	En fonction de la formation, au siège de l'Autorité électorale permanente, de la Direction du contrôle électoral, de la formation et de la coordination des activités sur le territoire, du fournisseur privé de la formation	/
Russie	Établissements de l'enseignement supérieur et de la formation continue.	Les programmes de la formation continue proposés par certains établissements mentionnent l'utilisation d'Internet comme un des outils d'enseignement sans donner le lien vers des sites
Serbie	Au siège du Centre de formation de la Conférence permanente des villes et communes ou dans des locaux commerciaux	Certains élus bénéficient de la formation en ligne organisée par l'association nationale des collectivités locales : http://elearning.skgo.org
Slovaquie	Dans les locaux des organismes de formation (au siège de RTC)	RTC, séparé de ASGE, concentre actuellement les activités de formation en ligne : http://www.rvc-strba.sk/ Consultancy and Advisory portal :

		http://www.isamosprava.sk
Suède	La formation est offerte par les partis politiques et les communes. Elle est donc variée et peut théoriquement avoir lieu partout. Toutefois, étant donné que les partis sont ceux qui en organisent le plus, souvent ces formations qui s'adressent à leurs « propres » élus, a lieu au siège desdits partis ou dans les bureaux mis à disposition par des communes « amies » de ces partis	/
Turquie	Au siège de l'organisme qui dispense la formation, ou parfois, dans une salle de conférence (d'un hôtel, etc.) louée par cette même organisation	/
Wallonie (Belgique)	/	Les formations sont toutes données « en live », mais les participants ont accès avant et après à un centre de connaissances « e-campus ». accès à un espace électronique ; cet e-campus n'est accessible qu'aux personnes inscrites aux formations

Tableau XI-1	Rémunération et/ou « congé de formation » Q 38 à Q 39							
Nom de l'Etat	Les élus locaux en formation sont-ils rémunérés ou indemnisés par la collectivité locale qu'ils représentent ? Q38-1		Si OUI, est-ce que cette rémunération est celle de leur mandat, et ce, comme s'ils l'exercent ? Q38-2		Est-ce que la collectivité locale que l'élu représente doit prendre en charge et/ou rembourser à son « élu en formation », lorsqu'il y en a ? Q 39			
	Oui	Non	Oui	Non	Ses frais de transport	Ses frais d'hébergement	Ses frais de nourriture	Si cette ou ces prises en charge financières existent et sont à la charge de la collectivité locale, précisez le fondement juridique de cette obligation
Allemagne	/	X	NC	NC	X	X	/	Regulation nationale (Aufwandsentschädigungen)

Bulgarie	/	X	NC	NC	/	X	/	NC
Croatie	X	/	X	/	X	X	X	NC
Espagne	/	X	NC	NC	/	/	X	NC
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	/	X	NC	NC	X	X	X	NC
Flandre (Belgique)	/	X	NC	NC	X	X	X	Voir annexe n° 10
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	/	X	/	X	X	X	X	/
Hongrie	X	/	X	/	/	/	X	Voir annexe n° 10
Irlande	X	/	X	/	X	X	X	Voir annexe n° 10
Islande	/	X	/	X	/	/	/	Voir annexe n° 10
Italie	/	X	NC	NC	X	X	/	NC
Lettonie	/	X	NC	NC	X	/	/	Voir annexe n° 10
Lituanie	X	/	X	/	X	X	X	NC
Luxembourg	/	X	NC	NC	/	/	/	NC
Malte	/	X	NC	NC	/	/	/	Voir annexe n° 10
Moldavie	/	X	NC	NC	/	/	/	NC
Monténégro	/	X	NC	NC	X	X	X	Voir annexe n° 10
Norvège	X	/	X	/	X	X	X	Voir annexe n° 10
Pays-Bas	/	X	NC	NC	X	X	X	Voir annexe n° 10
Pologne	/	X	NC	NC	/	/	/	NC
Portugal	X	/	X	/	X	X	X	Voir annexe n° 10
République tchèque	X	/	X	/	X	X	X	Voir annexe n° 10
Roumanie	X	/	X	/	X	/	/	Voir annexe n° 10
Russie	NC	NC	NC	NC	/	/	/	Voir annexe n° 10
Serbie	/	X	NC	NC	X	X	/	/

Slovaquie	X	/	X	/	X	X	X	Voir annexe n° 10
Slovénie	NC	NC	NC	NC	/	/	/	/
Suède	NC	NC	NC	NC	/	/	/	Voir annexe n° 10
Turquie	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	X	/	X	Voir annexe n° 10

[illegible]

[illegible]

Rémunération et/ou « congé de formation » Q 40 à Q 41										
Tableau XI-2										
	Si cette ou ces prises en charge financières n'existent pas, est-ce que c'est à l'élu local de les assumer personnellement et/ou « grâce » à son « indemnité d'élu local », lorsqu'il en a une ? Q 40-1		Si NON, cette ou ces prises en charge financières sont-elles assumées par l'Etat Q40-2		Si NON, cette ou ces prises en charge financières sont-elles assumées par un parti politique Q40-3		En cas de prise en charge croisée, c'est-à-dire par plusieurs contributeurs (collectivité locale, et/ou l'élu, et/ou l'Etat et/ou l'employeur de l'Etat, etc. ...), précisez le dispositif national avec le pourcentage de la dépense prise en charge par chaque co-financeur Q40-4	Lorsque les élus locaux sont, par ailleurs, salariés de l'administration, d'une entreprise privée ou d'une association voire fondation, est-ce que leur employeur, distinct de la collectivité locale qu'ils représentent, est obligé de leur accorder « gratuitement » (donc à ses frais) un droit de s'absenter de leur poste de travail ? Q41-1		Si OUI, précisez le fondement juridique de cette obligation pour l'employeur d'une personne, détenant par ailleurs un mandat local Q41-2
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	
Serbie	/	X	/	X	X	/	Voir annexe n° 10	/	X	NC
Slovaquie	/	X	X	/	NC	NC	Voir annexe n° 10	X	/	NC
Slovénie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	/	X	Voir annexe n° 10
Suède	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Turquie	/	X	/	X	/	X	NC	/	X	NC
Wallonie (Belgique)	X	/	NC	NC	NC	NC	NC	X	/	Voir annexe n° 10

Annexe n° 10

Tableaux XI-1 et XI-2	Rémunération et/ou « congé de formation »		
Nom de l'État	Est-ce que la collectivité locale que l'élu représente doit prendre en charge et/ou rembourser à son « élu en formation », lorsqu'il y en a ? Q 39	En cas de prise en charge croisée, c'est-à-dire par plusieurs contributeurs (collectivité locale, et/ou l'élu, et/ou l'État et/ou l'employeur de l'État, etc. ...), précisez le dispositif national avec le pourcentage de la dépense prise en charge par chaque co-financeur Q40	Si OUI, précisez le fondement juridique de cette obligation pour l'employeur d'une personne, détenant par ailleurs un mandat local Q41
	Si cette ou ces prises en charge financière existent et sont à la charge de la collectivité locale, précisez le fondement juridique de cette obligation ?		
Flandre (Belgique)	Les collectivités locales paient ces coûts, parce que la plupart des communes ont un budget qui peut être utilisé par leurs élus locaux suivant des activités de formation	Ce n'est pas le cas en Flandre. Habituellement, seule la collectivité locale va payer la formation. Sinon, l'élu local devra la payer lui-même.	En fait, la réponse est oui. L'employeur est tenu d'accorder à la personne élue locale, un « congé » pour l'exercice de ses fonctions d'élu. Toutefois, l'employeur peut ensuite facturer ce coût à la commune, au bénéfice de laquelle son salarié est élu
Grèce	/	Pour les programmes de formation EKDDA, les dépenses sont couvertes comme suit : 1. par le gouvernement central à hauteur de 20 % 2. par l'Union européenne à 80 % En principe, tous les programmes de formation sont cofinancés par l'État central et l'UE	/
Hongrie	Points g) et j) du 2 de l'article 32 de la Loi CLXXXIX de 2011 sur les collectivités locales : la perte de		L'élu local bénéficie d'un congé pour l'exercice de son mandat ainsi que pour toute activité de formation en lien avec

	revenu de l'élu doit être compensée par la collectivité locale	/	ce dernier
Irlande	Statutory Instrument 236 of 214 Local Government (Expenses of Local Authority Members) Regulations de 2014	/	/
Islande	Les autorités locales paient, en principe, seulement le coût de la formation. Toutefois, il existe des exceptions à la règle ...	/	/
Lettonie	Les élus nationaux et locaux sont couverts par la loi sur l'indemnisation des travailleurs Toutefois, chaque commune a le droit de réglementer les compensations de la formation ainsi que la couverture des coûts de la formation	/	/
Malte	Le pays est petit et, par suite, les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge	/	/
Monténégro	Règlement sur les frais plafonnés, « Journal officiel du Monténégro », n ° 86/09, 39/11 : il prévoit tous les remboursements possibles des coûts des formations, des voyages dans et hors du pays, etc.	Aucune donnée disponible pour répondre à cette question	L'employeur est tenu d'accorder à l'élu un « congé » pour sa formation
Norvège	La formation doit être prise en charge par la collectivité locale ainsi que les autres frais y afférents	/	/
Pays-Bas	C'est variable. Cela dépend des accords locaux et	/	/

	du type de formation		
Portugal	Ça peut dépendre de la formation. Articles 11 et 12 de la Loi n° 29/87 du 30 juin 1987 sur le statut des élus locaux, modifié à plusieurs reprises : http://www.pgdlisboa.pt/leis/lei_priot_articulado.php?tabela=leis&artigo_id=&nid=2116&nversao=&tabela=leis	/	/
République tchèque	Paragraphe 78 de la loi n° 128/2000 sur les communes	/	Paragraphe 71, al. 4, de la loi n° 128/2000 sur les communes
Roumanie	La loi n°393/2004 sur le statut des élus locaux (publié dans le Journal officiel de la Roumanie. En vigueur depuis le 06.12.2004) : Droit au paiement des cours de formation, de formation et de perfectionnement professionnel pour les élus locaux Art. 116 : Les autorités locales reçoivent le paiement des cours de formation, la formation et le perfectionnement professionnel organisé par des institutions spécialisées, conformément à la décision du conseil local	/	La loi n°393/2004 sur le statut des élus locaux (publié dans le Journal officiel de la Roumanie. En vigueur depuis le 06.12.2004) : Droit de bénéficier d'une autorisation d'absence pour des réunions organisées pendant les heures de travail) Art. 112 : Les conseillers qui doivent assister aux réunions du conseil, exceptionnellement organisées pendant les heures de travail, sont excusés auprès de leur employeur, sans que leurs salaires puissent en être affectés, ni leurs autres droits
Russie	Si la législation fédérale et les règlements des collectivités locales prévoient la situation des APL il n'y a aucune information dans les textes juridiques nationaux ou locaux concernant celle des élus	/	/

	locaux.		
Serbie	/	Cela dépend de l'organisation qui gère la formation. Souvent, les coûts de formation sont couverts par des fonds de donateurs internationaux, qui soutiennent des projets dans le domaine de la réforme du gouvernement local.	/
Slovaquie	La loi sur le travail ne vise que le maire. Pour les autres élus locaux, il est prévu, dans le budget communal – donc à la discrétion du conseil local – une prise en charge partielle ou totale des frais de formation	Officieusement, les partis politiques soutiennent la formation et l'éducation de leurs membres et donc organisent « discrètement » des formations pour « leurs » élus locaux ...	/
Slovénie	/	/	Les maires slovènes peuvent remplir leur fonction soit en tant que « maires professionnels » (ils sont alors « employé » dans et par la commune) ou ils peuvent choisir et cumuler ce mandat avec une autre activité professionnelle. Dans ce dernier cas, leur employeur n'est pas obligé de leur donner des droits particuliers en rapport avec l'exercice de leurs fonctions électives et <i>a fortiori</i> pour suivre une formation en lien avec l'exercice de ces dernières
Suède	En général, il n'existe aucune prise en charge des frais de formation pour les élus locaux	/	/
Wallonie (Belgique)	Les élus locaux peuvent être remboursés d'une partie ou de la totalité des frais de formation à la	/	le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) prévoit en faveur de l'élu local, par ailleurs salarié,

	discrétion de la commune		un régime de « congé politique » pour lui permettre d'exercer les différents devoirs de son mandat. La commune est tenue de rembourser l'employeur privé durant le « congé politique » de son « employé-élu »
--	--------------------------	--	---

Coût de la formation des élus locaux Q 42 et 44													
Tableau XII Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de formation par élu local ? Q 42				Qui paie la formation ? Q44								
	Coût par année de mandat	Coût par mandat	Total	Source officielle, précisez : Source non officielle, précisez : Il n'y a pas d'information	L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), que l'élu local « en formation » représente	L'élu	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Union européenne	Autre	Précision
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Voir annexe n°11
Bulgarie	200 €	800 €	1.000 €	NC	X	/	/	/	/	/	/	/	NC
Croatie	NC	NC	NC	NC	/	X	X	/	/	/	/	/	NC
Espagne	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
Flandre (Belgique)	NC	NC	250 €	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/	X	/	X	/	NC
Hongrie	NC	NC	1500€		/	X	/	/	/	/	/	/	NC

Tableau XII	Coût de la formation des élus locaux Q 42 et 44												
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de formation par élu local ? Q 42				Qui paie la formation ? Q44								
	Coût par année de mandat	Coût par mandat	Total	Source officielle, précisez : Source non officielle, précisez : Il n'y a pas d'information	L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), que l'élu local « en formation » représente	L'élu	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Union européenne	Autre	Précision
Irlande	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Islande	NC	NC	NC	NC	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	NC	NC	NC	NC	X	X	X	/	/	X	/	/	NC
Lettonie	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	X	/	/	NC
Lituanie	231 €	924 €	NC	NC	/	X	X	/	X	X	/	X	NC
Luxembourg	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/	/	/	/	/	NC
Malte	NC	NC	NC	NC	X	/	/	/	/	/	/	/	NC
Moldavie	NC	NC	NC	NC	/	/	/	/	/	/	/	X	Voir annexe n° 11
Monténégro	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	X	/	/	X	NC
Norvège	NOK 8 000	NOK 2000	NOK 10 000		/	/	/	/	X	/	/	x	NC

Coût de la formation des élus locaux Q 42 et 44													
Tableau XII Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de formation par élu local ? Q 42				Qui paie la formation ? Q44								
	Coût par année de mandat	Coût par mandat	Total	Source officielle, précisez : Source non officielle, précisez : Il n'y a pas d'information	L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), que l'élu local « en formation » représente	L'élu	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Union européenne	Autre	Précision
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	X	NC
Pologne	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
Portugal	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
République tchèque	115 €	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	X	/	/	Voir annexe n°11
Roumanie	1000 €	4000 €	4000 €	NC	/	X	X	/	/	X	/	X	NC
Russie	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	Voir annexe n° 11
Serbie	NC	NC	NC	NC	X	X	/	/	/	X	/	/	NC
Slovaquie	Voir ANX n°11	NC	NC	NC	/	X	X	/	X	X	X	X	NC
Slovénie	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC

Tableau XII		Coût de la formation des élus locaux Q 42 et 44											
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de formation par élu local ? Q 42				Qui paie la formation ? Q44								
	Coût par année de mandat	Coût par mandat	Total	Source officielle, précisez : Source non officielle, précisez : Il n'y a pas d'information	L'Etat	La/les collectivité(s) locale(s), que l'élu local « en formation » représente	L'élu	Un parti politique	Un syndicat	Une association	Union européenne	Autre	Précision
Suède	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC
Turquie	NC	NC	NC	NC	/	/	X	/	/	/	/	/	NC
Wallonie (Belgique)	NC	NC	NC	NC	/	X	/	/	/	/	/	/	NC

Annexe n° 11

Tableau XII			Coût de la formation des élus locaux
Nom de l'Etat	Quel est le coût moyen de formation par élu local ? Q 42	Qui paie la formation ? Q 44	
	Coût par année de mandat	Précision	
Allemagne	/	Apparemment, il n'y aurait pas de formation organisée pour les élus locaux en Allemagne ...	
Moldavie	/	Par exemple, United Nations Développement Programme (UNDP), et d'autres donateurs européens et internationaux	
République tchèque	/	La formation pour les élus locaux est organisée par l'Institut d'administration publique de Prague	
Russie	/	Dans la plupart des cas, il s'agit d'un cofinancement entre les sujets de la Fédération et les collectivités locales se trouvant sur leur territoire	
Slovaquie	50 € pour les membres de ASGE et 100 € pour les non-membres	/	

Tableau XIII-1	Evaluation de la formation Q 44 à Q 46										
	Existe-t-il une évaluation des actions de formation des élus locaux ? Q44		Si OUI, qui évalue la formation ? Q45						Si OUI, comment évalue-t-on la formation ? Q46		
	Oui	Non	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L' élu local « formé »	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'organis- me dispensant la formation	Si OUI, qui évalue la formation initiale. La collectivité locale qui emploie l' élu local	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme privé indépendant	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'Etat	Par un question- naire anonyme	Par un question- naire nominatif et/ou individual isé	Par une enquête collective
Allemagne	/	x	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Croatie	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Espagne	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Estonie	N/A	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Flandre (Belgique)	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Hongrie	X	/	/	/	/	/	/	X	X	/	/
Irlande	X	/	X	/	X	/	/	X	X	X	X

Tableau XIII-1	Evaluation de la formation Q 44 à Q 46										
	Existe-t-il une évaluation des actions de formation des élus locaux ? Q44		Si OUI, qui évalue la formation ? Q45						Si OUI, comment évalue-t-on la formation ? Q46		
	Oui	Non	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L' élu local « formé »	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'organis- me dispensant la formation	Si OUI, qui évalue la formation initiale. La collectivité locale qui emploie l' élu local	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme privé indépendant	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'Etat	Par un question- naire anonyme	Par un question- naire nominatif et/ou individual isé	Par une enquête collective
Islande	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	X	/	/	X	/	/	/	/	/	X	/
Lettonie	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	X
Lituanie	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Luxembourg	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Malte	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Moldavie	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	X
Monténégro	X	/	/	X	X	/	/	/	X	X	/
Norvège	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Pays-Bas	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Portugal	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/

Tableau XIII-1	Evaluation de la formation Q 44 à Q 46										
Nom de l'Etat	Existe-t-il une évaluation des actions de formation des élus locaux ? Q44		Si OUI, qui évalue la formation ? Q45						Si OUI, comment évalue-t-on la formation ? Q46		
	Oui	Non	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L' élu local « formé »	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'organis- me dispensant la formation	Si OUI, qui évalue la formation initiale. La collectivité locale qui emploie l' élu local	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme public indépendant, mais ne dépendant pas de l'Etat	Si OUI, qui évalue la formation initiale. Un organisme privé indépendant	Si OUI, qui évalue la formation initiale. L'Etat	Par un question- naire anonyme	Par un question- naire nominatif et/ou individual isé	Par une enquête collective
République tchèque	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Roumanie	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	/
Russie	X	/	/	/	X	/	/	/	/	/	X
Serbie	X	/	X	/	/	/	/	/	X	/	/
Slovaquie	X	/	/	X	/	/	/	/	X	/	X
Slovénie	/	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Suède	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Turquie	X	/	/	X	/	/	/	/	/	X	X
Wallonie (Belgique)	X	/	X	X	/	/	/	/	X	/	/

Tableau XIII-2	Evaluation de la formation Q 47 et 48					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q47		Si OUI, quand évalue-t-on la formation ? Q48			
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Allemagne	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Bulgarie	/	X	NC	NC	NC	NC
Croatie	/	X	NC	NC	NC	NC
Espagne	/	X	NC	NC	NC	NC
Estonie	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Finlande	X	/	X	/	/	/
Flandre (Belgique)	NC	NC	NC	NC	NC	NC
France	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Grèce	X	/	/	X	X	/
Hongrie	/	X	NC	NC	NC	NC
Irlande	NC	NC	X	X	X	X
Islande	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Italie	/	X	NC	NC	NC	NC
Lettonie	/	X	X	/	/	/
Lituanie	X	/	X	/	/	/
Luxembourg	X	/	/	X	/	/
Malte	/	X	NC	NC	NC	NC
Moldavie	/	X	NC	NC	NC	NC

Tableau XIII-2	Evaluation de la formation Q 47 et 48					
Nom de l'Etat	Cette évaluation est-elle dématérialisée ? Q47		Si OUI, quand évalue-t-on la formation ? Q48			
	Oui	Non	Juste après son déroulement	Dans la semaine qui suit son déroulement	Dans le mois qui suit son déroulement	Dans l'année qui suit son déroulement
Monténégro	/	X	NC	NC	NC	NC
Norvège	X	/	/	X	/	/
Pays-Bas	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pologne	/	X	NC	NC	NC	NC
Portugal	/	X	X	/	/	/
République tchèque	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Roumanie	/	X	X	/	/	/
Russie	NC	NC	/	/	/	X
Serbie	/	X	X	/	/	/
Slovaquie	NC	NC	X	/	/	/
Slovénie	/	X	NC	NC	NC	NC
Suède	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Turquie	/	X	X	/	/	/
Wallonie (Belgique)	X	/	X	/	/	/